

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

Première session de la
quarante et unième législature, 2011

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

VETERANS AFFAIRS

ANCIENS COMBATTANTS

Chair:

The Honourable ROMÉO ANTONIUS DALLAIRE

Président :

L'honorable ROMÉO ANTONIUS DALLAIRE

Wednesday, November 23, 2011
Wednesday, November 30, 2011
Wednesday, December 14, 2011

Le mercredi 23 novembre 2011
Le mercredi 30 novembre 2011
Le mercredi 14 décembre 2011

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Fourth, fifth and sixth meetings on:

Services and benefits provided to members
of the Canadian Forces; to veterans;
to members and former members of the
Royal Canadian Mounted Police and their families

Quatrième, cinquième et sixième réunions concernant :

Les services et les prestations dispensés aux membres
des Forces canadiennes; aux anciens combattants;
aux membres et anciens membres de la
Gendarmerie royale du Canada et leurs familles

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Chair*

The Honourable Donald Neil Plett, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Day
Nolin

Wallin

(Quorum 3)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Stratton (*November 30, 2011*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Nolin (*November 29, 2011*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Manning (*November 25, 2011*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Dawson (*November 24, 2011*).

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Roméo Antonius Dallaire

Vice-président : L'honorable Donald Neil Plett

et

Les honorables sénateurs :

Day
Nolin

Wallin

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 30 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 29 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 25 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 24 novembre 2011*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2011
(6)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Dallaire, Dawson, Manning, Plett and Wallin (5).

In attendance: Martin Auger, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 22, 2011, and delegated on Monday October 3, 2011 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Marc O'Sullivan, Assistant Comptroller General, Acquired Services and Assets;

Shirley Jen, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division.

Public Works and Government Services Canada:

Pablo Sobrino, Associate Assistant Deputy Minister, Acquisitions Branch;

Vincent Robitaille, Senior Director, Professional Services Procurement Directorate, Acquisitions Branch.

Messrs. O'Sullivan and Sobrino each made a statement and, together, all the witnesses answered questions.

At 12:58 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 30, 2011
(7)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2011
(6)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à midi, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Roméo Antonius Dallaire (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Dawson, Manning, Plett et Wallin (5).

Également présent : Martin Auger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 22 juin 2011 et délégué le lundi 3 octobre 2011 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du sous-comité.*)

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Marc O'Sullivan, contrôleur général adjoint, Secteur des services acquis et des actifs;

Shirley Jen, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :

Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des approvisionnements;

Vincent Robitaille, directeur principal, Direction de l'acquisition des services professionnels, Direction générale des approvisionnements.

MM. O'Sullivan et Sobrino font chacun une déclaration et, ensemble, tous les témoins répondent aux questions.

À 12 h 58, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 30 novembre 2011
(7)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Roméo Antonius Dallaire (*président*).

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Plett and Stratton (4).

Other senator present: The Honourable Senator Manning (1).

In attendance: Martin Auger, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 22, 2011, and delegated on Monday October 3, 2011 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

The Royal Canadian Legion:

Andrea Siew, Director of the Dominion Command Service Bureau;

Brad White, Dominion Secretary.

Mr. White and Ms. Siew each made a statement and, together, the witnesses answered questions.

At 1:14 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 14, 2011

(8)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Nolin, Plett and Wallin (5).

Other senator present: The Honourable Senator Manning (1).

In attendance: Martin Auger, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 22, 2011, and delegated on Monday October 3, 2011 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 2.*)

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Plett et Stratton (4).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Manning (1).

Également présent : Martin Auger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 22 juin 2011 et délégué le lundi 3 octobre 2011 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du sous-comité.*)

TÉMOINS :

Légion royale canadienne :

Andrea Siew, directrice du Bureau d'entraide de la Direction nationale;

Brad White, secrétaire de la Direction nationale.

M. White et Mme Siew font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 13 h 14, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 2011

(8)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 5, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Roméo Anotnius Dallaire (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Nolin, Plett et Wallin (5).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Manning (1).

Également présent : Martin Auger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 22 juin 2011 et délégué le lundi 3 octobre 2011 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du sous-comité.*)

*WITNESSES:**Veterans Affairs Canada:*

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;
Anne-Marie Pellerin, Director, Rehabilitation and Case Management.

National Defence:

Rear-Admiral Andrew Smith, Chief Military Personnel;
Colonel Gérard Blais, Director Casualty Support Management.

Mr. Hillier and Rear-Admiral Smith each made a statement and, together, all the witnesses answered questions.

At 1:20 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Anciens Combattants Canada :*

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services;
Anne-Marie Pellerin, directrice, Réadaptation et Gestion de cas.

Défense nationale :

Contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire;
Colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés.

M. Hillier et le contre-amiral Smith font chacun une déclaration puis, ensemble, tous les témoins répondent aux questions.

À 13 h 20, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du sous-comité,

Josée Thérien

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2011

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

Senator Roméo Antonius Dallaire (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon. Welcome to this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs. We are continuing our study on the Corps of Commissionaires, and the parameters around that organization and the federal government, as well as the procedures that enable them to become preferred contractors, if I may use that term.

Our witnesses today are Marc O'Sullivan, Assistant Comptroller General at Acquired Services and Assets, and his team; and Pablo Sobrino, Associate Assistant Deputy Minister at the Acquisitions Branch, who is also joined by a member of his team.

Mr. O'Sullivan, you may go ahead with your presentation. Mr. Sobrino will speak after you, and then we will move on to the question period.

I want to point out that our committee is being televised, and I hope that many veterans are following our proceedings.

[*English*]

Marc O'Sullivan, Assistant Comptroller General, Acquired Services and Assets, Treasury Board of Canada Secretariat: My name is Mark O'Sullivan. I am the Assistant Comptroller General for Acquired Services and Assets of the Treasury Board Secretariat. With me is Shirley Jen, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division. She is responsible for, among many other things, the Common Services Policy. We understand that the subcommittee has expressed an interest in the Canadian Corps of Commissionaires' right of first refusal. Since 1945, the federal government has awarded guard services contracts to the Corps of Commissionaires on a right-of-refusal basis, that is, without competition. The purpose of the right of first refusal was to provide job opportunities to veterans, and this continues to be its primary objective.

This goal, the employment of veterans, provides a justification, under government contract regulations, for awarding these contracts without competition. These regulations normally require the soliciting of bids before entering into contracts. However, an exception is allowed when the nature of the work is such that it would not be in the public interest to solicit bids. The

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2011

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à midi, pour étudier les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles.

Le sénateur Roméo Antonius Dallaire (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bon après-midi. Bienvenue à cette séance du Sous-comité des anciens combattants. Nous continuons notre étude sur le Corps des commissionnaires et des paramètres entourant cette organisation et le gouvernement fédéral, ainsi que les processus par lesquels ils deviennent des contractuels privilégiés, si je peux utiliser ce terme.

Nos témoins d'aujourd'hui sont M. Marc O'Sullivan, contrôleur général adjoint au Secteur des services acquis et des actifs et son équipe, ainsi que M. Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint délégué à la Direction générale des approvisionnements qui est, lui aussi, accompagné d'un membre de son équipe.

Monsieur O'Sullivan, on va vous laisser faire votre présentation, M. Sobrino vous suivra, et nous passerons ensuite à la période des questions.

J'aimerais mentionner que notre comité est télédiffusé et j'espère que beaucoup de vétérans suivent nos délibérations.

[*Traduction*]

Marc O'Sullivan, contrôleur général adjoint, Secteur des services acquis et des actifs, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Mon nom est Mark O'Sullivan et je suis le contrôleur général adjoint du Secteur des services acquis et des actifs du Bureau du contrôleur général du Secrétariat du Conseil du Trésor. Je suis accompagné aujourd'hui de Shirley Jen, directrice principale, Direction de la politique des biens immobiliers et du matériel. Elle est responsable, entre autres, de la Politique sur les services communs. Je crois savoir que le sous-comité a fait part de son intérêt à l'égard du droit de premier refus accordé au Corps canadien des commissionnaires. Depuis 1945, le gouvernement fédéral accorde des contrats de services de gardiens de sécurité au Corps des commissionnaires sur la base d'un droit de premier refus, c'est-à-dire, sans concours. L'octroi de ce droit de premier refus visait à offrir des occasions d'emploi aux anciens combattants, et cet objectif premier demeure.

Cet objectif, soit d'offrir des occasions d'emploi aux anciens combattants, justifie, au titre du Règlement sur les marchés de l'État, l'attribution de ces contrats sans concours. Le règlement exige normalement qu'une autorité contractante lance un appel d'offres avant de passer un marché. Une exception est toutefois prévue dans les cas où la nature du marché est telle qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public. On juge que le droit de

right of first refusal accorded to the Corps of Commissionaires is deemed to be in the public interest insofar as it can be directly linked to the employment of veterans.

[*Translation*]

Departments are required by the Common Services Policy to use Canadian Corps of Commissionaires' guard services on a mandatory basis. The contracting mechanism is the National Master Standing Offer, which was created and is managed by Public Works and Government Services Canada. Departments are required to hire commissionaires under this contract before being allowed to consider other contracting options.

The current National Master Standing Offer was renewed in April 2011 for another five years, until 2015-16. The estimated value of this contract is \$1.35 billion over a five-year period. This right of first refusal awarded to the Corps of Commissionaires underwent two Treasury Board reviews: one in 2004 and another one in 2006. The 2004 review was triggered by concerns that the right of first refusal was unfair to security companies, particularly as it was not clear how many veterans were actually employed under these contracts.

The 2004 review resulted in a requirement for a 70 per cent minimum veteran participation rate on contracts awarded to the Corps of Commissionaires without competition. This was deemed necessary to establish the direct employment benefits to veterans from the right of first refusal contracts.

Subsequently, the Corps of Commissionaires expressed concerns about meeting these new veteran participation rates. As a result, in 2006, the Treasury Board reviewed the issue and approved some amendments to make it easier for the corps to meet those requirements.

These amendments included lowering the minimum number of hours worked by veterans from 70 per cent to 60 per cent of the total contract hours. The 60 per cent participation rate was to be calculated on a national basis, instead of by each individual contract, and the definition of "veterans" was extended to include former members of the Royal Canadian Mounted Police.

[*English*]

Beginning in July 2009 the Corps of Commissionaires engaged the President of the Treasury Board with a proposal to remove the 60 per cent veteran quota and replace it with a new accountability framework recognizing the Corps of Commissionaires as providing services on behalf of all veterans and not just those who work under contract with the federal government.

premier refus accordé au Corps canadien des commissionaires sert l'intérêt public dans la mesure où l'emploi des anciens combattants en résulte.

[*Français*]

Conformément à la politique sur les services communs, les ministères doivent avoir recours impérativement aux services de gardiens de sécurité du Corps canadien des commissionaires. Le mécanisme d'impartition est l'offre à commande principale et nationale, établie et gérée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les ministères sont tenus d'embaucher des commissionaires en vertu de ce contrat avant de pouvoir envisager d'autres options d'impartition.

L'offre à commande principale et nationale a été renouvelée en avril 2011 pour cinq ans, soit jusqu'en 2015-2016. La valeur de ce contrat est estimée à 1,35 milliard de dollars pour cinq ans. Le Conseil du Trésor a examiné à deux reprises, en 2004 et 2006, ce droit de premier refus accordé au Corps des commissionaires. L'examen de 2004 a été effectué suite à des craintes exprimées que des droits de premier refus ne soient injustes envers les entreprises de sécurité, surtout parce qu'on ignorait alors le nombre exact d'anciens combattants qui avaient effectivement été embauchés au terme de ces contrats.

Suite à l'examen de 2004, la décision a été prise de fixer à 70 p. 100 le taux minimum de participation des anciens combattants aux contrats attribués sans concours au Corps des commissionaires. On a jugé que ces critères s'imposaient afin d'instaurer des avantages d'emploi directs pour les anciens combattants liés aux contrats assortis du droit de premier refus.

Par la suite, le Corps des commissionaires a craint de ne pouvoir respecter ces nouveaux taux de participation des anciens combattants. Par conséquent, en 2006, le Conseil du Trésor a réexaminé la question et a approuvé des modifications dans le but d'aider le corps à respecter ces exigences.

On a notamment abaissé de 70 à 60 p. 100 la proportion minimale du total des heures de travail que doivent effectuer des anciens combattants, on a calculé le seuil de participation de 60 p. 100 sur une base nationale, plutôt que sur une base de contrat individuel, et on a étendu la définition d'« ancien combattant » afin d'y inclure les anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada.

[*Traduction*]

En juillet 2009, le Corps des commissionaires a entamé des discussions avec le président du Conseil du Trésor au sujet d'une proposition selon laquelle on pourrait abolir le quota de 60 p. 100 relatif aux anciens combattants et le remplacer par un nouveau cadre de responsabilisation reconnaissant que le Corps des commissionaires fournit des services au nom de tous les anciens combattants, et non uniquement au nom de ceux qui travaillent en vertu de contrats pour le gouvernement fédéral.

In June 2010 after lengthy consideration, the then President of the Treasury Board informed the Corps of Commissionaires that its proposal could not be accepted. In doing so, he cited the 2004 and 2006 reviews and noted the absence of a compelling reason to revisit the Treasury Board decision yet again. The president also referred to the requirement to comply with government contract regulations.

As I mentioned at the beginning of my remarks, these regulations require a direct public-interest justification for awarding the contract without competition. The direct employment of veterans constitutes that public-interest exception. This was the purpose of instituting the 60 per cent threshold for veterans. Removing the threshold would no longer support a public-interest rationale for the exception to the rule that you must bid for contracts. It would, thus, be contrary to government contract regulations.

This approach is in keeping with the government's commitment, under the Federal Accountability Act, to promote fairness, openness and transparency in the bidding process for contracts.

This concludes my remarks.

[Translation]

The Chair: Thank you very much, Mr. O'Sullivan, for your concise but clear presentation.

[English]

Pablo Sobrino, Associate Assistant Deputy Minister, Acquisitions Branch, Public Works and Government Services Canada: I am pleased to be here today, and I thank you for the opportunity to appear before the subcommittee to speak about how the Government of Canada procures guard services from the Canadian Corps of Commissionaires.

[Translation]

I am Pablo Sobrino, the Associate Assistant Deputy Minister for the Acquisitions Branch at Public Works and Government Services Canada.

With me is Vincent Robitaille, the Senior Director for the Professional Services Procurement Directorate of the Acquisitions Branch.

[English]

Public Works and Government Services Canada plays the role of common service provider for acquisitions in the Government of Canada. For the purposes of security guard services, PWGSC is responsible for negotiating and managing the procurement tool, in this case a standing offer, to meet the requirements of client departments.

Après avoir examiné longuement la demande, le président du Conseil du Trésor a informé, en juin 2010, le Corps des commissionnaires que sa proposition ne pouvait être acceptée. Dans sa réponse, il a cité les revues effectuées en 2004 et 2006 et a noté l'absence d'une raison justifiant de revoir à nouveau la décision du Conseil du Trésor. Le président a également fait référence à l'obligation de se conformer au Règlement sur les marchés de l'État.

Comme je l'ai mentionné précédemment, ce règlement exige que l'on justifie l'intérêt public pour l'attribution de contrats avant de pouvoir procéder sans concours. L'embauche directe des anciens combattants constitue cette exception d'intérêt public. Cela était l'intention de la mise en place du seuil d'emploi de 60 p. 100 pour les anciens combattants. En retirant le seuil, le raisonnement relatif à l'intérêt public ne tiendrait plus pour l'adjudication de contrats au Corps des commissionnaires et il serait contraire au Règlement sur les marchés de l'État.

Cette approche respecte l'engagement du gouvernement en vertu de la Loi fédérale sur la responsabilité de promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence dans le processus d'appel d'offres pour les contrats.

Voilà qui met fin à ma déclaration préliminaire.

[Français]

Le président : Merci beaucoup, monsieur O'Sullivan, pour votre présentation succincte mais claire.

[Traduction]

Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des approvisionnements, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie pour cette occasion de témoigner devant le sous-comité sur la façon dont le gouvernement du Canada acquiert les services de sécurité du Corps des commissionnaires.

[Français]

Je m'appelle Pablo Sobrino et je suis le sous-ministre adjoint délégué, responsable de la Direction générale des approvisionnements à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Je suis accompagné de M. Vincent Robitaille, directeur principal à la Direction de l'acquisition des services professionnels de la Direction générale des approvisionnements.

[Traduction]

TPSGC joue le rôle de fournisseur de services communs en matière d'approvisionnement au sein du gouvernement du Canada. En ce qui a trait aux services de gardiens de sécurité, TPSGC est chargé des négociations et de la gestion entourant l'outil d'approvisionnement, soit, dans le présent cas, une offre à commandes, en réponse aux besoins des ministères clients.

[*Translation*]

As Mr. O'Sullivan said, the policy direction with regards to the procurement of security guard services dates back to 1945, when a Treasury Board decision set out that consideration would be given to the employment of veterans supplied by the Canadian Corps of Commissionaires. The Treasury Board last revised this in 2006, as Mr. O'Sullivan mentioned.

[*English*]

The Treasury Board's Common Services Policy provides the framework under which Public Works manages the procurement of guard services. This policy authorizes us, as the common service provider for acquisitions, to enter on an annual basis into a non-competitive National Master Standing Offer with the corps.

[*Translation*]

The National Master Standing Offer is an umbrella agreement that any department needing security guard services must use to enter into a contract. This umbrella agreement provides the corps with a right of first refusal and identifies a minimum threshold for veteran participation.

[*English*]

To comply with the policy, veterans must perform an average of 60 per cent of the hours worked under the National Master Standing Offer on a national basis. We ensure compliance with this requirement by obtaining a formal annual audit from the corps' third-party financial auditor. According to these audits, veteran participation has decreased from 73 per cent in 2006-07 to 62 per cent in 2009-10.

[*Translation*]

Public Works and Government Services Canada has also established secondary competitive regional master standing offers. The purpose behind them is to allow departments to enter into contracts if the corps cannot meet the terms and conditions under the National Master Standing Offer. The corps is permitted to compete for the secondary standing offers and, in fact, holds regional master standing offers in all regions of Canada.

[*English*]

In fiscal year 2010-11, the Government of Canada spent approximately \$215 million on security guard services. The corps provided approximately 97 per cent of these services under the National Master Standing Offer.

[*Français*]

Comme l'a dit M. O'Sullivan, l'orientation stratégique en matière d'acquisition de services de gardiens de sécurité remonte à 1945. À l'époque, dans une décision du Conseil du Trésor, il avait été établi de prendre en considération l'embauche d'anciens combattants fournis par le Corps canadien de commissionaires. Le Conseil du Trésor a révisé sa décision la dernière fois en 2006, tel que M. O'Sullivan l'a mentionné.

[*Traduction*]

La Politique sur les services communs du Conseil du Trésor établit le cadre en vertu duquel TPSGC doit gérer l'approvisionnement en services de gardiens. Elle autorise le ministère, à titre de fournisseur de services communs en matière d'approvisionnement, à attribuer au corps une offre à commandes principale et nationale en régime non concurrentiel.

[*Français*]

Cette offre à commandes principale et nationale sert d'entente-cadre à laquelle doit recourir tout ministère pour établir un marché en vue de l'obtention des services de gardiens de sécurité. Cette entente-cadre prévoit que le corps doit profiter du droit de premier refus ainsi qu'un seuil concernant la participation des anciens combattants.

[*Traduction*]

En vertu de la politique, les anciens combattants doivent travailler, en moyenne, 60 p. 100 des heures disponibles, à l'échelle nationale, dans le cadre de l'offre à commandes principale et nationale. TPSGC veille au respect de cette exigence au moyen d'une vérification annuelle officielle qu'il obtient auprès du vérificateur financier indépendant du corps. Selon cette vérification, la participation des anciens combattants est passée de 73 p. 100 pour l'exercice 2006-2007 à 62 p. 100 pour l'exercice 2009-2010.

[*Français*]

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a également établi des offres à commandes principales et régionales secondaires en régimes concurrentiels. Le but de ces offres secondaires est de permettre aux ministères d'attribuer des marchés lorsque le corps n'est pas en mesure de respecter les modalités de l'offre à commandes principale et nationale. Le corps est aussi autorisé à soumissionner sur les offres à commandes secondaires et, de ce fait, détient des offres à commandes principales et régionales dans toutes les régions du Canada.

[*Traduction*]

En 2010-2011, le gouvernement du Canada a dépensé environ 215 millions de dollars en services de gardiens de sécurité. Le corps a fourni environ 97 p. 100 de ces services en vertu de l'offre à commandes principale et nationale.

[Translation]

In conclusion, I assure you that Public Works continues to fulfil its role in implementing Treasury Board policy with respect to security guard services, while meeting the Government of Canada's security needs.

[English]

I would be happy to answer your questions. Thank you very much.

[Translation]

The Chair: Thank you very much. I appreciate the fact that you were brief. We can now begin the discussion.

[English]

Senator Plett: I am certainly very supportive of ensuring that our veterans are given every possible opportunity to provide services wherever we can do this. Certainly our government has been very supportive of that, and I am extremely happy.

Clearly, we have heard over the last while and are seeing even by the percentages that you gave us here this morning that it is becoming a little more difficult to employ high percentages of veterans. I guess that is as a result of veterans today being younger; they may be more highly educated and they are going into other fields. Clearly that is presenting a problem.

I have a few questions surrounding that. First, let me clarify the 60 per cent. The contract that is now out there for 60 per cent is for 60 per cent of hours worked; it is not that 60 per cent of the staff needs to be veterans. Is that correct?

Mr. Sobrino: That is correct; it is 60 per cent of the hours worked.

Senator Plett: It could be 50 per cent of the personnel working as long as it is 60 per cent of the hours?

Mr. Sobrino: That is correct.

Senator Plett: That is an average across the country. In my city of Winnipeg, or possibly in Senator Wallin's province of Saskatchewan, I know our numbers are probably a little lower than they are on the East Coast, maybe Halifax. If you would have 90 per cent in Halifax and 50 per cent in Winnipeg, that would be averaged, is that also correct?

Mr. Sobrino: That is correct. We calculate it as a national average.

Senator Plett: That is great. Even at this point, you have a contract or there is a contract that is going to expire in 2015, 2016. Is a review done annually, and what are the consequences if we drop? If we are at 62 per cent now; I am afraid that in a year from now we might be at 59 per cent. What are the consequences if that happens?

[Français]

Pour terminer, je vous assure que Travaux publics continue d'assurer son rôle dans la mise en œuvre de la politique du Conseil du Trésor à l'égard des services de gardiens de sécurité, tout en répondant aux besoins du gouvernement du Canada en matière de sécurité.

[Traduction]

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

[Français]

Le président : Merci beaucoup. J'apprécie que vous ayez été succinct. Nous pouvons maintenant entamer la discussion.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Je suis tout à fait d'accord avec l'idée de tout faire pour permettre à nos anciens combattants d'obtenir un emploi. Notre gouvernement a été très favorable à cette idée et j'en suis très heureux.

Nous avons remarqué dernièrement, et les chiffres que vous avancez le confirment, qu'il est devenu un peu plus difficile d'embaucher autant d'anciens combattants. J'imagine que c'est parce qu'ils sont aujourd'hui plus jeunes et plus éduqués, et qu'ils se trouvent des emplois dans d'autres domaines. Il est clair que cela constitue un problème.

J'aurais quelques questions à ce sujet. Premièrement, j'aimerais obtenir des précisions concernant les 60 p. 100 en question. En vertu du contrat actuel, les 60 p. 100 concernent les heures travaillées et non le pourcentage du personnel que doivent représenter les anciens combattants. Est-ce exact?

M. Sobrino : C'est exact. Il s'agit de 60 p. 100 des heures travaillées.

Le sénateur Plett : Ils pourraient représenter 50 p. 100 du personnel, pourvu qu'ils travaillent 60 p. 100 des heures?

M. Sobrino : C'est exact.

Le sénateur Plett : Il s'agit ici d'une moyenne nationale. Dans ma ville, Winnipeg, ou peut-être même dans la province du sénateur Wallin, la Saskatchewan, ces pourcentages sont probablement un peu moins élevés que sur la côte Est, disons Halifax. Si les chiffres étaient de 90 p. 100 d'heures travaillées à Halifax et 50 p. 100 à Winnipeg, le corps ferait la moyenne, c'est exact?

M. Sobrino : En effet. Nous établissons une moyenne nationale.

Le sénateur Plett : Excellent. Le contrat actuel doit prendre fin en 2015-2016. Fait-il l'objet d'une révision annuelle? Qu'arrive-t-il si le pourcentage baisse? Si ce pourcentage s'élève actuellement à 62 p. 100, je crains que, dans un an, il tombe à 59 p. 100. Quelles seraient les conséquences d'une telle baisse?

Vincent Robitaille, Senior Director, Professional Services Procurement Directorate, Acquisitions Branch, Public Works and Government Services Canada: This is why we have a secondary competitive standing offer. Basically, the corps would have to refuse the work, and it would be done under the competitive contracts that we have for security guard services. They would have to refuse the incremental work, but they could still keep providing the core work that they can do while respecting the 60 per cent.

Senator Plett: By refusing the work, are you saying they could not do the work or they say they will not do the work? To me, there would be a difference. I think one of our problems, maybe even in the past, has been with perhaps an overly optimistic presentation that has been made occasionally, saying we can; maybe we are struggling with that. I would like to make sure that our veterans are protected every step of the way and I am concerned about that.

If the corps says we will do the work but they are failing, what would happen?

Mr. Robitaille: It is a two-step process. First, they could refuse the work, as I mentioned. Otherwise, you would stop awarding new contracts to them until the average comes back above 60 per cent. Again, it is only the incremental work, not the bulk of the work. We would not be in the situation where a contract is cancelled all of a sudden or anything like that.

Mr. O'Sullivan: If I may, I think it is noteworthy that although the corps would not be able to do the work under their contract, under their right of first refusal, the corps has competed and won under the regional National Master Standing Offers — I think in all of the regions, with the exception of Quebec. Therefore, even if the corps cannot do the contract under their right of first refusal, having won the competitions and being on the standing offer in all provinces except Quebec, it can fulfill that contract under that standing offer, which was competed for.

Senator Plett: There they would not be required to use veterans if they have competed, correct?

Mr. O'Sullivan: That is correct.

Senator Plett: That is wonderful. I think that is great. What services are the corps permitted to provide under their standing order? Is there a range of services that you have?

Mr. Sobrino: I can list them for the record. They are intervention responsibilities, such as access control; patrol of buildings and restricted areas using physical or technological means, so they can either watch it through video cameras or be present at the entrances; custodial duties of information and assets, including locksmith responsibilities, which is the work of managing the keys and access control to buildings and facilities; administrative duties that can be assigned in the performance of their services, such as recording of information and getting information through the system, getting information off computers to identify people and arrange for people to come

Vincent Robitaille, directeur principal, Direction de l'acquisition des services professionnels, Direction générale des approvisionnements, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : C'est la raison pour laquelle nous avons une offre à commandes concurrentielle secondaire. Essentiellement, il faudrait que le corps refuse le travail en vertu des marchés concurrentiels que nous avons conclus pour les services de sécurité. Il faudrait qu'il refuse le travail secondaire, mais il pourrait continuer à fournir des agents pour le travail principal tout en respectant le seuil de 60 p. 100.

Le sénateur Plett : Il pourrait refuser le travail parce qu'il ne peut pas ou ne veut pas l'exécuter? À mon avis, il y a une différence. Je crois qu'un des problèmes que nous avons et même avons, c'est que le corps acceptait parfois le travail peu importe sa situation. Je veux m'assurer que nous protégeons toujours nos anciens combattants. Ça m'inquiète.

Si le corps accepte de faire le travail, mais qu'il n'y arrive pas, que se passe-t-il?

M. Robitaille : C'est un processus à deux étapes. D'abord, comme je l'ai dit, il peut refuser le travail. L'autre option, c'est de ne plus conclure de contrat avec lui jusqu'à ce que la moyenne remonte au-dessus du seuil de 60 p. 100. Encore une fois, je ne parle ici que du travail secondaire, et non du travail principal. On n'annulerait pas soudainement un marché.

M. O'Sullivan : Je crois qu'il est important de mentionner que, même si le corps était incapable de faire le travail en vertu de son contrat, qui lui octroie le droit de premier refus, il a remporté un appel d'offres dans le cadre de l'offre à commandes principale et nationale dans toutes les régions, si ma mémoire est bonne, sauf au Québec. Par conséquent, même si le corps refuse le contrat en vertu de son droit de premier refus, étant donné qu'il a remporté des appels d'offres dans toutes les provinces, sauf au Québec, il peut satisfaire aux exigences du contrat en vertu de cette offre à commandes permanente à laquelle il a participé.

Le sénateur Plett : Il n'aurait pas à utiliser les services d'anciens combattants dans le cadre de cet appel d'offres, c'est exact?

M. O'Sullivan : C'est exact.

Le sénateur Plett : Excellent. C'est merveilleux. Quels services le corps offre-t-il en vertu de ces offres à commandes? Les services sont-ils diversifiés?

M. Sobrino : Je peux vous en dresser une liste. Il y a les responsabilités en matière d'interventions, comme le contrôle d'accès; la surveillance d'édifices et de zones d'accès restreint à l'aide de caméra vidéo ou de patrouilles; la surveillance de l'information et des biens, y compris les services de serrurier, ce qui signifie la gestion des clés et le contrôle d'accès aux édifices et aux installations; les tâches administratives connexes, comme l'enregistrement d'information et le versement de cette information dans le système, la recherche de renseignements électroniques permettant d'identifier des gens et de contacter le personnel de bureau lorsqu'il y a des visiteurs, par exemple; la

down and meet the visitors, for instance; reception information desk duties at restricted points of access, which is probably the one that is most visible to everyone who enters into a building that has commissionaire service; security scanning of incoming mail, parcels and freight at central receiving areas — they do that initial screening of packages and material that come into buildings, which is a back office kind of responsibility that they fulfill; fingerprinting and other identification services — when you go in to get a pass or whatever, it is mostly commissionaires who are doing that service of making sure that all the ID requirements are met; and involvement on the information management side in the proper disposal of records and issues like that. Again, all these areas are places where you want to have people with bona fide security credentials to be able to handle this kind of stuff. That is the list of services.

Senator Plett: You may have mentioned this in your opening remarks, and I apologize if I missed it: What are the results of the last audit on the participation of veterans right now?

Mr. Sobrino: For the last year, 62 per cent.

Senator Plett: Thank you. I will save any other questions, Mr. Chair, if there is time later.

[*Translation*]

The Chair: When answering Senator Plett's question, you said that there is a standing offer for all regions except Quebec. What was the exception you mentioned involving Quebec?

Mr. Sobrino: A competitive process took place, and the Canadian Corps of Commissionaires beat out all the other companies that bid on the contract. In Quebec's case, private companies bid and won the contract for the province in terms of secondary services.

The Chair: In competition with the private sector?

Mr. Sobrino: In competition with the private sector.

[*English*]

Senator Wallin: To clarify the 97 per cent figure, the three occurs there. Is that in Quebec City?

Mr. Robitaille: This is correct.

Senator Wallin: I want to drill a little deeper on the issue that my colleague raised on the changes that we have seen from 70 per cent to 62 per cent. What is your assessment? We have all come to a general conclusion that it is because the vets returning are younger, more highly educated and have more options at this point. What does your audit tell you?

gestion de comptoirs d'accueil ou de réception là où l'accès est restreint, probablement une des responsabilités les plus visibles pour quiconque pénètre dans un édifice où il y a un commissionnaire; le contrôle de sécurité du courrier, des colis et des marchandises reçus dans les aires de réception centrales — les agents font le contrôle initial des colis et du matériel qui arrivent dans les édifices, une de leurs tâches administratives; la prise d'empreintes et autres services d'identification — lorsque vous avez besoin d'une carte d'accès ou d'un autre document d'accès, ce sont principalement des commissionnaires qui offrent ce service et qui vérifient que toutes les exigences relatives à la carte d'identité sont respectées; la participation à la gestion de l'information par l'entremise de l'élimination adéquate de dossiers et d'autre matériel confidentiel. Encore une fois, vous voulez des gens ayant un niveau de sécurité adéquat pour faire ces tâches. Ce sont là les services offerts.

Le sénateur Plett : Vous en avez peut-être parlé dans votre déclaration préliminaire, et je m'excuse si je ne l'ai pas remarqué, mais, selon la dernière vérification qui a été faite, quel est le pourcentage d'heures travaillées par les anciens combattants actuellement?

M. Sobrino : Au cours de la dernière année, ils ont travaillé 62 p. 100 des heures.

Le sénateur Plett : Merci. Monsieur le président, je vais réserver mes autres questions pour plus tard, s'il nous reste du temps.

[*Français*]

Le président : Vous avez soulevé, en réponse à la question du sénateur Plett, qu'une offre à commandes existe pour toutes les régions sauf le Québec. Quelle était l'exception que vous avez soulevée au sujet du Québec?

M. Sobrino : Il y avait un processus compétitif. Alors, le Corps canadien des commissionnaires a gagné parmi toutes les autres compagnies qui se présentaient. Pour le Québec, des compagnies privées se sont présentées et ont gagné le concours pour la province pour les services secondaires.

Le président : En compétition avec le secteur privé?

M. Sobrino : En compétition avec le service privé.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallin : Simplement pour que tout soit clair à propos du 97 p. 100, les 3 p. 100 manquants correspondent à la ville de Québec, c'est exact?

M. Robitaille : C'est cela.

Le sénateur Wallin : J'aimerais poursuivre dans la foulée de mon collègue concernant le pourcentage qui est passé de 70 p. 100 à 62 p. 100. Quelle est votre évaluation de cette baisse? Nous convenons tous que c'est parce que les anciens combattants sont plus jeunes et plus éduqués, et qu'ils ont plus d'options. Que vous révèle le rapport de vérification à ce sujet?

Mr. Sobrino: The audit information does not give us any insight into that because it is very much a factual report. Anything we can say would be pure speculation. You have heard more testimony than we have heard on the issue.

Senator Wallin: Your sense of it, as well, is what we have stated here.

Mr. Sobrino: The demographic is changing, which is clearly the issue.

Senator Wallin: On the minimum hours down from 70 to 60 and the national base, do you have any information on the geographic distances? We speculated Halifax high and Saskatoon low because many of our veterans are in rural areas, not in cities. Is there any data on that collected anywhere?

Mr. Robitaille: The information that we obtained is from the financial auditor, which provides us with the national average. This is the data we use and rely on. We do not have the breakdown because we do not get that information.

Senator Wallin: Do you know who has that?

Mr. Sobrino: Presumably the Corps of Commissionaires would have that kind of information.

Senator Wallin: The notion of the exemption because of special circumstances started in 1945, as you say. Is that principle still intact, as far as you understand? Do we believe that there is a special circumstance owed or a special responsibility owed to veterans?

Mr. O'Sullivan: Yes. The standing offer was renewed, which is a decision of the Treasury Board. It signals the commitment to pursue and the recognition of a valid public interest objective — the employment of veterans. No one will argue against that.

Senator Wallin: That has not been changed anywhere. There is no suggestion of a change.

Mr. O'Sullivan: No.

Senator Wallin: As you suggested, if the corps could not reach the standard on the right of first refusal — if it is 59 per cent as opposed to 60 per cent, they could immediately go into the standing offer category. Is that correct? At that minute, do they know it? Do they have to indicate that or do you indicate that? How does that process work?

Mr. Robitaille: With the information they have available, they know whether they are at risk of not meeting that requirement, in which case they can reallocate the work to the competitive standing offer. The prices are slightly different, so they would not have to meet the veteran requirement for that part of the work.

M. Sobrino : Le rapport de vérification est très factuel. Donc, nous n'avons pas cette information. Je ne ferais que spéculer. Vous en avez entendu plus que nous à ce sujet de la part des autres témoins.

Le sénateur Wallin : Mais vous êtes d'accord avec nous.

M. Sobrino : Le profil démographique change, et c'est certainement un problème.

Le sénateur Wallin : Au sujet de la baisse du pourcentage qui est passé de 70 à 60 p. 100 et de la moyenne nationale, auriez-vous des données sur les écarts qui existent entre les régions? Nous avançons des hypothèses au sujet du pourcentage d'heures travaillées à Halifax et à Saskatoon, car bon nombre de nos anciens combattants vivent dans les régions rurales, et non dans les grandes villes. Avez-vous recueilli des données à ce sujet?

M. Robitaille : Les données que nous avons concernent la moyenne nationale et nous proviennent du vérificateur financier. Ce sont les données que nous recevons et sur lesquelles nous nous appuyons. Je ne pourrais pas vous donner d'autres détails, car nous n'avons pas cette information.

Le sénateur Wallin : Savez-vous qui aurait cette information?

M. Sobrino : J'imagine que le Corps des commissionaires pourrait vous fournir ces renseignements.

Le sénateur Wallin : Comme vous l'avez souligné, l'exemption relative à l'intérêt public a été concédée en 1945. S'applique-t-elle encore? L'emploi des anciens combattants justifie-t-il encore cette exemption?

M. O'Sullivan : Oui. Le Conseil du Trésor a décidé de renouveler l'offre à commandes. Cela témoigne de l'engagement du gouvernement à poursuivre et à reconnaître un objectif d'intérêt public raisonnable, soit l'emploi des anciens combattants. Personne ne dira le contraire.

Le sénateur Wallin : Il n'y a eu aucun changement à ce chapitre et aucun n'est prévu?

M. O'Sullivan : Aucun.

Le sénateur Wallin : Vous avez dit que, si le corps ne peut pas respecter le seuil de 60 p. 100 dans le cadre de son droit de premier refus, il peut immédiatement se tourner vers l'offre à commandes. Est-ce exact? À ce moment, sait-il qu'il ne respecte pas le seuil établi? Est-ce sa responsabilité de le signaler, ou la vôtre? Comment fonctionne ce processus?

M. Robitaille : Avec les renseignements dont il dispose, le corps sait s'il risque de ne pas se conformer à cette exigence. Dans ce cas, il peut se tourner vers l'offre à commandes concurrentielle pour fournir le personnel nécessaire. Puisque les prix sont légèrement différents, il n'est pas tenu de respecter l'exigence relative à l'emploi des anciens combattants.

Senator Wallin: I am trying to figure out what special circumstances there might be. Is there another discussion inside the right of first refusal category? Are there considerations other than 60 per cent?

Mr. Robitaille: Yes.

Senator Wallin: Can they say, "We are the best for the job; or we have a history?" How else can they make that case?

Mr. Robitaille: The right of first refusal means that we have to go to them. They do not need to demonstrate that they are the best; we already assigned it.

Senator Wallin: If they are at 59 per cent as opposed to 60 per cent, is there any right of appeal at that point such that they could say, "Look, we know the bar is 60 per cent and we are at 59 per cent, but these are the reasons we should do this anyway?" Is that simply impossible, and they must go into the standing offer category?

Mr. Robitaille: It is not possible. They have to demonstrate that they were the most capable through a competitive process. They have been very successful at that in all regions except Quebec. This is the process that we use.

Senator Wallin: There is no deviance from that.

Senator Plett: I would like to continue with that. Using the illustration I used before, in Halifax we could have 90 per cent, in Winnipeg we could be down to whatever and, overall, the national average could be 59 per cent. However, there is a contract in a certain region where the veterans make up 80 per cent of the hours worked. I do not want to intervene in contract negotiations, but I find it a little disturbing that in a region at 80 per cent while the national average is 59 per cent they would not be given some special treatment. I believe in free enterprise, let us be straight, but I also believe in giving our veterans every opportunity possible. If that is the case, at least I have gone on record stating that it is a bit concerning for me.

Mr. Robitaille: The way the Common Services Policy is structured, the Treasury Board decision uses a national average. We are leaving it to the Corps of Commissioners to make the decision on how they allocate the work to achieve the 60 per cent. We do not do that on their behalf.

Senator Dawson: In terms of the changing nature of our veterans, Mr. Sobrino, you talked about computer skills. Are we studying ways to widen the scope for returning veterans so they can participate in a favourable environment? Are other contracts awarded by the government that would categorize the new type of veterans so they could be favoured? We are talking about those with computer skills, military skills and better education than

Le sénateur Wallin : J'essaie de voir quelles pourraient être les raisons pour accorder cette exemption. Y a-t-il un autre aspect à ce droit de premier refus? Y a-t-il des facteurs autres que le seuil de 60 p. 100?

M. Robitaille : Oui.

Le sénateur Wallin : Le corps peut-il soutenir qu'il est le mieux placé pour faire le travail ou qu'il a l'expérience nécessaire? De quel autre moyen dispose-t-il?

M. Robitaille : En vertu du droit de premier refus, nous devons lui offrir le travail. Il n'est pas tenu de prouver qu'il est le mieux placé pour faire le travail, car nous avons déjà conclu un contrat avec lui.

Le sénateur Wallin : Si la moyenne n'est que de 59 p. 100 au lieu de 60 p. 100, le corps a-t-il un droit d'appel à sa disposition? Peut-il dire : « Nous savons que nous sommes sous les 60 p. 100, mais voici les raisons pour lesquelles nous devrions obtenir ce contrat? » Est-ce possible, ou doit-il se tourner vers l'offre à commande?

M. Robitaille : Non, ce n'est pas possible. Il doit démontrer, dans le cadre d'un processus concurrentiel, qu'il est le mieux placé pour faire le travail. Le corps a connu beaucoup de succès à ce chapitre dans toutes les régions, sauf au Québec. C'est le processus que nous utilisons.

Le sénateur Wallin : Il n'y a aucune façon de le contourner.

Le sénateur Plett : J'aimerais poursuivre dans la foulée de ma collègue. J'aimerais reprendre mon exemple de tantôt, soit Halifax à 90 p. 100, et Winnipeg à, peu importe, pour une moyenne nationale de 59 p. 100. Cependant, il y a une région où les anciens combattants travaillent 80 p. 100 des heures disponibles. Je ne veux pas m'ingérer dans les négociations de contrats, mais je trouve quelque peu inquiétant que, dans une région où les anciens combattants travaillent 80 p. 100 des heures disponibles, alors que la moyenne nationale est de 59 p. 100, ils ne pourraient pas profiter d'une exemption. Soyons clairs : je crois en la libre entreprise, mais je crois également qu'il faut donner à nos anciens combattants toutes les possibilités. Si c'est le cas, au moins j'aurai dit officiellement que cette situation m'inquiète.

M. Robitaille : Compte tenu de la structure de la Politique sur les services communs, le Conseil du Trésor utilise une moyenne nationale. C'est le Corps des commissionnaires qui décide de la façon de répartir le travail pour atteindre les 60 p. 100. Nous ne le faisons pas à sa place.

Le sénateur Dawson : Nos anciens combattants ne sont plus ce qu'ils étaient et vous avez parlé, monsieur Sobrino, des aptitudes en informatique. Cherche-t-on à élargir la portée de la politique de manière à ce que les anciens combattants puissent, à leur retour, bénéficier d'un environnement favorable? Le gouvernement attribue-t-il d'autres contrats qui catégoriseraient le nouveau type d'anciens combattants de manière à ce qu'ils soient favorisés? Nous

those we used to see; as well, they are much younger. Are you or the Corps of Commissionaires studying what type of projects they could be favoured for?

Mr. O'Sullivan: You have to understand that the right of first refusal operates within certain limits established by our trade agreements. Under the North American Free Trade Agreement and our agreements with the World Trade Organization, guard services are excluded, so we do not have a problem. We are not running afoul of our trade agreements by giving right of first refusal to the Corps of Commissionaires because guard services are excluded.

If we were to examine other types of commercial activities that could be undertaken by the veterans, you would have to verify whether those activities are covered by trade agreements. If they are covered by trade agreements, then you have to open them up to competition. You cannot remove the requirement for competition. The public interest exception that I mentioned in my opening remarks applies to Canada's regulations on contracts, but it does not apply to our trade obligations. We are a bit hampered to what extent we can decree that we will give preferential sourcing strategy for a given product or service.

Senator Dawson: Is there a process by which we are studying whether there is that little category beyond security that is not covered by trade agreements? I agree with trade agreements and our commitments towards other countries.

In that zone, are there other jobs not covered by trade agreements where we could define a category in which they could be favoured? We know the growth industry in security is the airports, and in the Canadian Air Transport Security Authority, CATSA, in particular. We know that because of CATSA and the very strong contracts given to guards for G4S and Securitas, there is a competitive environment that is now influencing the Canadian Corps of Commissioners. They are having trouble competing with these people because they have now these very important, lucrative contracts in cities. When a bid, preferential or not, is put on the table, the growth of those three companies in particular has made the Canadian Corps of Commissionaires' job a little more difficult.

[Translation]

I told you that Quebec was an exception. Is Quebec's performance so much poorer because of the competitiveness of organizations already in the market? Or is it due to the fact that there are fewer francophone veterans in Quebec City, for instance?

What kind of feedback have you received to explain why Quebec in particular is weaker when it comes to this?

parlons d'anciens combattants qui ont des aptitudes en informatique, des compétences militaires et plus d'années d'études qu'ils n'en avaient autrefois; par ailleurs, ils sont beaucoup plus jeunes. Est-ce que votre organisation ou le Corps des commissionnaires étudie des projets qui pourraient les favoriser?

M. O'Sullivan : Il faut comprendre que le droit de préemption est assujéti à certaines limites établies par nos accords commerciaux. En vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et des accords que nous avons conclus avec l'Organisation mondiale du commerce, les services de gardiens sont exclus, alors il n'y a aucun problème. Nous n'agissons pas à l'encontre de nos accords commerciaux en consentant un droit de préemption au Corps des commissionnaires puisque les services de gardiens sont exclus.

Avant d'examiner d'autres types d'activités commerciales qui pourraient être entreprises par des anciens combattants, il faudrait vérifier si ces activités sont visées par des accords commerciaux. Si c'est le cas, il faut alors lancer un processus concurrentiel. Vous ne pouvez pas vous soustraire à cette exigence. L'exception concernant l'intérêt public que j'ai mentionnée dans ma déclaration préliminaire s'applique aux règlements du Canada en matière de contrats, mais elle ne s'applique pas à nos obligations commerciales. Nous sommes un peu limités lorsque nous décidons de recourir à une stratégie préférentielle pour l'acquisition d'un produit ou un service donné.

Le sénateur Dawson : Cherche-t-on à savoir s'il y a un petit créneau en dehors de la sécurité qui n'est pas visé par les accords commerciaux? Je respecte les accords commerciaux et nos engagements envers les autres pays.

Dans ce même ordre d'idées, y a-t-il d'autres emplois qui ne sont pas visés par des accords commerciaux et pour lesquels nous pourrions définir une catégorie qui pourrait les favoriser? Nous savons que les activités de sécurité sont en croissance dans les aéroports, et plus particulièrement à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, l'ACSTA. Nous savons qu'en raison de l'ACSTA et des très gros contrats accordés à G4S et Securitas pour des services de gardiens, il s'est créé un milieu concurrentiel qui a des incidences sur le Corps canadien des commissionnaires. Il a du mal à faire concurrence à ces entreprises qui ont maintenant ces très gros contrats lucratifs dans les villes. La croissance de ces trois entreprises en particulier rend le travail du Corps canadien des commissionnaires un peu plus difficile lorsqu'un appel d'offres, préférentiel ou non, est lancé.

[Français]

Je vous avais dit que le Québec était une exception; est-ce que l'analyse des raisons pour lesquelles le Québec a une performance tellement inférieure est basée sur des raisons de compétitivité du marché par des organismes déjà existants? Ou bien est-ce parce qu'on a moins de vétérans francophones dans la ville de Québec, pour donner cet exemple?

Quels sont les commentaires que vous avez reçus pour expliquer pourquoi le Québec en particulier est affaibli à ce niveau?

Mr. Robitaille: In terms of the outcome of the secondary standing offer in an open competition, we based our selection on the statement of work and obtained the best prices. This was an open competition, and we did not go any further than the results obtained.

Senator Dawson: If we were to ask Public Works and Government Services Canada or the Canadian Corps of Commissionaires itself, could they explain to us why Quebec's performance is so poor?

Also, what can be done to improve the role of the Corps of Commissionaires in Quebec? Whom should we turn to for the answer to this question?

Mr. O'Sullivan: The outcome of the competition was not an assessment of the performance of the Corps of Commissionaires, but rather an assessment of the bids submitted in response to an invitation to tender. It is not a comment on the performance of the Corps of Commissionaires.

Senator Dawson: However, since there must be a reason behind their being less competitive, could regulations or negotiation be used to influence things? Or is this something — since it is the case — that is not seen as very important; it concerns Quebec and we will live with the fact that there is less competitiveness?

They have lost more contracts in Quebec, and we would like to know why.

Mr. Sobrino: At the end of a procurement process, we can conduct a general examination to see what factors led to the results. It is not really a study, but rather a consultation with those who participated in the procurement process. However, my duties do not include figuring out which areas — in other words, which other services — the Corps of Commissionaires could get involved in. I also do not think that this has to do with policy. It has more to do with the Corps of Commissionaires putting some thought into what role it could play.

Mr. O'Sullivan: When the corps suggested, in 2009, a new accountability framework to replace the threshold requirement of 60 per cent of hours worked by veterans, they were mostly interested in knowing whether they could have the right of first refusal on services other than security guard services.

We then explained that our international obligations placed some limitations on us. The discussion did not go any further. In other words, the corps did not specifically suggest that the security guard services be expanded to include other kinds of services.

M. Robitaille : Au niveau du résultat de l'offre à commande secondaire en régime concurrentiel, nous nous sommes basés sur un énoncé de travail et nous avons obtenu les meilleurs prix. Il s'agit là d'un régime de concurrence et nous ne sommes pas allés plus loin que les résultats obtenus dans ce cas.

Le sénateur Dawson : Si on demandait à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou le Corps canadien des commissionnaires lui-même, pourraient-ils nous expliquer quelle est la raison pour laquelle le Québec détient une si faible performance?

Également, que pourrait-on faire pour améliorer le rôle du Corps des commissionnaires au Québec? À qui doit-on demander ça?

M. O'Sullivan : Le résultat du concours n'était pas une évaluation de la performance du Corps des commissionnaires, mais une évaluation des soumissions faites suite à un appel d'offres. Ce n'est pas un diagnostic de la performance du Corps des commissionnaires.

Le sénateur Dawson : Mais puisqu'il y a certainement une raison derrière le fait qu'ils soient moins compétitifs, je vous demande s'il est possible d'avoir une influence par un règlement ou par une négociation? Ou bien est-ce quelque chose pour laquelle — puisque c'est le cas — on se dit que ce n'est pas grave, c'est Québec et on va vivre avec le fait qu'il y en ait moins?

Ils ont perdu plus de contrats au Québec et nous aimerions savoir pourquoi ils les ont perdus.

M. Sobrino : Dans le cadre de ce que nous faisons à la fin d'un processus d'approvisionnement, nous pouvons faire une demande générale pour voir quels sont les éléments ayant produit ces résultats. Ce n'est pas vraiment une étude, mais plutôt une consultation avec ceux qui ont participé au processus d'approvisionnement, mais de savoir quels sont les domaines où le Corps des commissionnaires pourrait s'impliquer, donc dans d'autres services, ce n'est pas mon domaine d'étudier cela. Je ne pense pas non plus que cela relève du domaine politique. Ce serait davantage de l'ordre d'une présentation ou d'une réflexion faite par le Corps des commissionnaires sur le rôle qu'il peut jouer.

M. O'Sullivan : Lorsque le corps avait proposé, en 2009, un nouveau cadre de responsabilisation pour remplacer l'exigence du seuil de 60 p. 100 d'heures travaillées par les anciens combattants, ils avaient invoqué de façon générale la question de savoir si on pouvait avoir le droit de premier refus sur des services autres que les services de garde.

C'est à ce moment que nous avons expliqué que nous avions des contraintes suite à nos obligations internationales. La discussion n'a pas été plus loin, c'est-à-dire que le Corps n'a pas proposé de façon spécifique d'étendre les services de garde pour inclure d'autres services.

I do not think that there are many exceptions in our trade agreements. The list is very short. In addition, I do not know how effective that approach could be because the norm, in terms of international agreements, is to allow competition.

The Chair: I would like to raise a few issues.

Without a doubt, if we are discussing the issue mentioned by Senator Dawson, the Corps of Commissionaires itself should be responsible for determining why it lost the contract.

However, since we are talking about a specific type of contract, a preferred contract, is it not up to the Treasury Board Secretariat and the government to see whether the market may tend to jeopardize the prerogative of the Corps of Commissionaires to meet that need?

Mr. O'Sullivan: If I understand your question correctly, you want to know whether the trend is ongoing, that is, whether the number of hours worked by veterans is in constant decline.

The Chair: No. Let us say that we are taking that for granted. However, let us say that competitors have become more competitive and, potentially, our results have dipped below the threshold of 60 per cent of hours worked by veterans. Is it not your responsibility to examine that issue with your client, the Canadian Corps of Commissionaires, in order to figure out if certain criteria should be revised?

Mr. O'Sullivan: A distinction needs to be made between a contract awarded under the right of first refusal and contracts awarded through an open competition. Our policy applies only to contracts with the right of first refusal and contracts associated with that right of first refusal. As for whether the Canadian Corps of Commissionaires is successful in invitations to tender for other contracts, that has to do with competition.

The Chair: Yes.

Mr. O'Sullivan: It is difficult to see how the government can try to influence the results of a competitive process to award contracts. That would be interference, and competition must be open, transparent and fair.

We are focusing on the only competition where the corps was unsuccessful, but let us not forget that the Canadian Corps of Commissionaires has won the competitions in all the other provinces, so, in most of the country. Even in the cases where they are below the threshold of 60 per cent of hours worked, they can access other contracts with Public Works and Government Services Canada.

[*English*]

Senator Manning: Thank you for your presence here today.

Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'exclusions dans nos ententes commerciales et la liste est très courte. Aussi, je ne sais pas jusqu'à quel point cette démarche pourrait donner des résultats puisque la norme, dans les ententes internationales, est de permettre la concurrence.

Le président : J'aimerais soulever quelques points.

Il ne fait aucun doute que si nous parlons du problème énoncé par le sénateur Dawson, le Corps des commissionaires devrait lui-même être responsable de l'analyse des raisons pour lesquelles il a perdu le contrat.

Toutefois, puisque c'est un contrat avec une orientation particulière, c'est-à-dire un contrat privilégié, ne relève-t-il pas du Secrétariat du Conseil du Trésor et du gouvernement d'examiner s'il y aurait potentiellement une tendance, à cause du marché, de mettre en péril la prérogative du Corps des commissionaires pour satisfaire à ce besoin?

M. O'Sullivan : Si je comprends bien votre question, vous entendez par là si la tendance se poursuit ou s'il y a un déclin continu dans le nombre d'heures effectuées par les anciens combattants?

Le président : Non. Disons que nous tenons cela pour acquis. Mais si des compétiteurs deviennent plus compétitifs et que, potentiellement, nos résultats baissent sous le seuil de 60 p. 100 des heures travaillées par les anciens combattants, cela ne relève-t-il pas de votre domaine d'examiner cette problématique avec votre client, le Corps canadien des commissionaires, afin de voir si on ne devrait pas réviser certains critères?

M. O'Sullivan : Il faut faire une distinction entre le contrat accordé sous le droit de premier refus et les contrats accordés sous un régime compétitif. Notre politique concerne uniquement la question du contrat avec le droit de premier refus et les contrats associés à ce droit de premier refus. Concernant le fait de savoir si le Corps canadien des commissionaires réussit ou non lors d'appels d'offre pour d'autres contrats, cela relève du domaine de la concurrence.

Le président : Oui.

M. O'Sullivan : Il est difficile d'imaginer comment le gouvernement peut, d'une part, chercher à influencer le résultat d'un processus compétitif pour accorder des contrats. Ce serait alors de l'ingérence, et la concurrence doit être ouverte, transparente et équitable.

On s'attarde à l'unique cas où le corps n'a pas réussi, mais n'oublions pas que le Corps canadien des commissionaires a remporté les concours pour les autres provinces, donc pour la vaste majorité du pays. Et même dans les cas où ils ont un problème avec le seuil correspondant à 60 p. 100 des heures travaillées, ils peuvent avoir recours aux autres contrats détenus avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

[*Traduction*]

Le sénateur Manning : Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

I would like to follow up in regards to other contracts. Are there any other contracts within the government of Canada creating employment opportunities for our veterans similar to security services through the commissionaires?

Mr. O'Sullivan: As I mentioned earlier, the difficulty is that we are hampered by our trade agreements. Guard services work because they are excluded from our main trade agreements. However, if we were to contemplate other types of services, we would have to check what the coverage is in our trade agreements. The trade agreements are premised first and foremost on open competition for contracts. The exceptions are few.

Senator Manning: In other countries, are guards protected when we have a trade agreement?

Mr. O'Sullivan: I understand that we excluded guard services in NAFTA, but the United States did not.

Shirley Jen, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division, Treasury Board of Canada Secretariat: With the WTO, a number of countries who are signatories to that agreement would also exclude guard services, but some may include guard services.

Mr. Sobrino: This is anecdotal, but the reality is that many veterans are employed through contracts the Government of Canada enters into. We do not track that number, and there is no requirement to track that number. Certainly, with companies that we do business with, we know there are veterans who work for those companies. That is a piece where we cannot ask people to report that information; there is no authority to do that. In other countries, they do report that information as to how many veterans they have employed in an organization, but we do not. I do not have any figures other than to tell you that many companies that we work with employ veterans.

Senator Manning: My understanding is that for last year you have expressed it as being around 62 per cent. Do you have any numbers for the previous three or four years to see what type of trend we are hitting there? I know there is a new five-year agreement that was signed in 2011. Were there any national averages before that?

Mr. Robitaille: Yes, the average decreased slightly since 2006-07. It was 73 per cent then, and it is now 62 per cent. There has been a growth in the number of commissionaires' contracts, so it does not mean the absolute number of veterans working under the contract decreased; it is just the proportion of all the hours decreased.

Senator Manning: The hours may have decreased, and therefore the numbers would decrease. Is that correct?

The Chair: I believe the point is that there have been more contracts allotted and so they have employed more veterans hours.

J'aimerais revenir aux autres contrats. Le gouvernement du Canada attribue-t-il d'autres contrats qui créent des possibilités d'emploi pour nos anciens combattants, comme les services de sécurité le sont pour les commissionnaires?

M. O'Sullivan : Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le problème, c'est que nous sommes limités par nos accords commerciaux. Les services de gardiens ne posent pas de problèmes puisqu'ils sont exclus de nos principaux accords commerciaux. Toutefois, si nous devons envisager d'autres types de services, il faudrait vérifier ce qui est prévu dans nos accords commerciaux. Ces accords reposent avant tout sur la libre concurrence pour l'obtention de contrats. Les exceptions sont rares.

Le sénateur Manning : Dans les autres pays avec lesquels nous avons conclu un accord commercial, les services de gardiens sont-ils protégés?

M. O'Sullivan : Je crois comprendre que nous avons exclu les services de gardiens de l'ALENA, mais les États-Unis ne l'ont pas fait.

Shirley Jen, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Un certain nombre de pays qui ont signé l'accord de l'OMC ont aussi exclu les services de gardiens, mais d'autres peuvent les inclure.

M. Sobrino : Ce que je vais dire n'a rien de scientifique, mais le fait est que beaucoup d'anciens combattants obtiennent un emploi grâce aux contrats accordés par le gouvernement du Canada. Nous n'avons pas de données, et il n'y a pas d'exigence en ce sens. Or, nous savons que d'anciens combattants travaillent pour les entreprises avec lesquelles nous faisons affaire. Nous ne pouvons pas demander aux gens de nous transmettre cette information; nous n'avons pas le pouvoir de le faire. Dans d'autres pays, les entreprises et les organismes doivent signaler combien d'anciens combattants ils engagent, mais ce n'est pas le cas ici. Je n'ai pas de chiffres, mais je peux vous dire que de nombreuses entreprises avec lesquelles nous travaillons engagent des anciens combattants.

Le sénateur Manning : Vous avez dit, je crois, que c'était autour de 62 p. 100 l'année dernière. Avez-vous des chiffres pour les trois ou quatre années précédentes qui nous montreraient quelle est la tendance? Je sais qu'une nouvelle entente de cinq ans a été signée en 2011. Y a-t-il eu des moyennes nationales avant cela?

M. Robitaille : Oui, la moyenne a légèrement diminué depuis 2006-2007. Elle était de 73 p. 100, et elle est maintenant de 62 p. 100. Le nombre de contrats de service de commissionnaires a augmenté, alors cela ne signifie pas nécessairement que le nombre absolu d'anciens combattants qui travaillent dans le cadre d'un contrat a diminué; c'est la proportion du total des heures de travail qui a connu une baisse.

Le sénateur Manning : Le nombre d'heures peut avoir diminué, et donc les chiffres seraient à la baisse. Est-ce exact?

Le président : L'essentiel, je crois, c'est que plus de contrats ont été attribués et les anciens combattants ont donc effectué plus d'heures de travail.

Senator Manning: My understanding is that we recently renegotiated a new five-year contract to 2015-16. Is that correct?

Mr. Robitaille: Yes. We do sign a national standing offer on an annual basis because we negotiate the price annually. We have authority and we will sign those annually up to 2016.

Senator Manning: When you are negotiating the rates with the corps, how is that done? Can you explain when and how it is done? Is it based on national averages?

Mr. Sobrino: When we entered the negotiations, we had negotiated a rate structure every year based on wages and corporate overhead, and we have agreement on what the costing principles are. We also carry out those negotiations on a division-by-division basis with the corps, so different regions of the country would have different levels.

The review of the corporate overhead includes things like employee benefits, training and administrative overhead. Any increases for wages for commissionnaires are based on the consumer price index or the annual provincial average wage increase for that particular year.

In some cases, in places where there is a market where the CPI does not properly reflect the increase, we consider that as well. It is done annually, division by division, and negotiated with the corps using some agreed principles in the standing offer.

Senator Manning: I agree with my colleagues. It is a wonderful program and gives an opportunity for our veterans that they may not otherwise have. It seems that apart from what they are pretty well guaranteed they also do well even on competitive contracts, so we are very pleased to hear that.

Senator Wallin: As I recall from earlier testimony, there are other preferential hiring programs in government for veterans. Is that correct?

The Chair: Yes, it is.

Senator Wallin: I mean separate from this, nothing to do with the corps.

Mr. Sobrino: The only thing I am aware of is through priorities to enter into the public service. That is direct hiring as employees coming from their National Defence work into the public service of Canada.

Senator Manning: To be clear on the contract that is now in place, it is renewed annually. Is that in place for five years? The agreement that you have presently is until 2015-16, but it is renewed annually. I want to clarify that.

Le sénateur Manning : Je crois comprendre que nous avons renégocié récemment un nouveau contrat de cinq ans, qui sera donc valable jusqu'en 2015-2016. Est-ce exact?

M. Robitaille : Oui. Nous signons une offre à commandes nationale chaque année parce que nous négocions les tarifs annuellement. Nous avons le pouvoir nécessaire et nous signerons ces ententes chaque année jusqu'en 2016.

Le sénateur Manning : Comment négociez-vous les tarifs avec le Corps des commissionnaires? Pouvez-vous nous dire quand et comment cette négociation s'effectue? Est-elle basée sur des moyennes nationales?

M. Sobrino : Lorsque nous avons entamé les négociations, nous avons négocié une structure tarifaire pour chaque année en fonction des salaires et des coûts indirects de l'entreprise. Nous convenons aussi des principes d'établissement des coûts. Nous menons également ces négociations pour chaque division du Corps des commissionnaires, si bien que différents niveaux s'appliquent à chaque région du pays.

L'examen des coûts indirects inclut différentes choses comme les avantages sociaux des employés, la formation et l'administration générale. Toutes les augmentations de salaire des commissionnaires sont basées sur l'indice des prix à la consommation ou la hausse annuelle du salaire moyen provincial.

Dans certains cas, là où l'IPC ne reflète pas l'augmentation, nous tenons compte aussi de cet élément. Cet exercice a lieu chaque année, pour chaque division, et les négociations sont menées suivant des principes déjà convenus dans l'offre à commandes.

Le sénateur Manning : Je suis d'accord avec mes collègues. Il s'agit d'un excellent programme, qui offre à nos anciens combattants des débouchés qu'ils n'auraient peut-être pas autrement. Mis à part le travail qu'on leur garantit, il semble qu'ils se tirent assez bien d'affaire également pour ce qui est des marchés concurrentiels, et nous sommes ravis de l'entendre.

Le sénateur Wallin : Si je me rappelle bien ce qu'ont dit des témoins précédents, le gouvernement a d'autres programmes d'embauche préférentielle pour les anciens combattants. Est-ce exact?

Le président : Oui.

Le sénateur Wallin : Je parle de programmes distincts, qui n'ont rien à voir avec le Corps des commissionnaires.

M. Sobrino : La seule chose que je sais, c'est qu'ils ont une priorité d'embauche dans la fonction publique. Ils sont embauchés directement dans la fonction publique du Canada en tant qu'employés de la Défense nationale.

Le sénateur Manning : Si j'ai bien compris, le contrat actuellement en vigueur est renouvelé chaque année. Est-il valable pendant cinq ans? L'entente que vous avez présentement est valable jusqu'en 2015-2016, mais elle est renouvelée annuellement. J'aimerais clarifier cette question.

Mr. Sobrino: The value or the contract amounts that you pay for hourly wages, et cetera, are negotiated annually, but it is in the frame of something that will continue. Its terms and conditions will continue until 2015-16.

Senator Plett: Further to the negotiations of rates, if it is security services, obviously, other security companies would provide similar services. I understand that the corps has the first right of refusal, but when you negotiate the rate for those services, would you take into account what other private companies would be charging for that same service, so that we have something comparable to what we would be paying private companies?

Mr. Robitaille: It is based on the contract cost principle that we have agreed to. It is based on the cost that the commissionaires incur in providing the services, so we are focusing on that. Our understanding is that the cost is approximately 15 per cent more than what the private sector provides.

The Chair: It is interesting because it is a non-profit outfit. I am finding that difficult to understand.

Do spouses and children of the veterans count in the figure for veterans?

Second, could they not do tasks, for example, as part of guarding or security, such as security clearances that the Royal Canadian Mounted Police are doing now, which is a real drain on RCMP resources?

Third, with respect to the expansion of security, can they do contracts where the security requirements require the carrying of weapons?

Is there anything in particular about injured veterans in regard to that requirement that goes beyond purely the term "guarding" or the strict definition of "guarding"?

Mr. O'Sullivan: First, under the Common Services Policy, a Canadian Forces veteran is defined as a former member of the Canadian Forces who has qualified in his or her military occupation and is honourably discharged. Therefore, that would not apply to spouses and children.

The Chair: If we are building policies, however, that are including the families more and more, including, for example, the New Veterans Charter, and if we wanted to include the families within those contexts, would it need a requirement to change the policy?

Mr. O'Sullivan: You would need a requirement to change the policy. The public interest aspect of that would have to be considered. You have to have a link between your public-interest objective, namely, the employment of veterans, and the contract that you are awarding. There has to be a rationale for saying why you are awarding this contract without competition to an organization that is employing veterans.

M. Sobrino : La valeur du contrat ou les tarifs horaires que vous payez, et cetera, sont négociés chaque année, mais c'est dans le cadre d'une entente qui est maintenue. Les modalités du contrat seront valables jusqu'en 2015-2016.

Le sénateur Plett : Pour en revenir à la négociation des tarifs, s'il s'agit de services de sécurité, d'autres entreprises de sécurité fourniraient évidemment des services semblables. Je comprends que le Corps des commissionnaires a un droit de préemption, mais lorsque vous négociez les tarifs, tenez-vous compte de ce que les autres entreprises privées demanderaient pour les mêmes services, de manière à payer une somme comparable à ce que vous verseriez à des entreprises privées?

M. Robitaille : Le tarif est basé sur le principe des coûts contractuels dont nous avons convenu. Il est basé sur les coûts que doivent assumer les commissionnaires dans la prestation des services. Nous nous concentrons donc sur cela. Nous croyons comprendre que les coûts sont environ 15 p. 100 de plus que ceux du secteur privé.

Le président : C'est intéressant, puisqu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif. C'est difficile à comprendre.

Est-ce que les chiffres concernant les anciens combattants comprennent les conjoints et les enfants des anciens combattants?

Deuxièmement, ne pourraient-ils pas accomplir d'autres tâches, dans le cadre des services de gardiens ou de sécurité, comme les attestations de sécurité que fait présentement la Gendarmerie royale du Canada et qui accaparent considérablement ses ressources?

Troisièmement, concernant la place de plus en plus grande qu'occupe la sécurité, pourraient-ils obtenir des contrats qui exigeraient le port d'arme?

Au-delà de la stricte définition de « service de gardien » rattachée à cette exigence, y a-t-il quelque chose en particulier qui intéresse les anciens combattants blessés?

M. O'Sullivan : D'abord, aux termes de la Politique sur les services communs, un ancien combattant des Forces canadiennes est un ancien membre des Forces canadiennes qui était qualifié dans son emploi militaire et qui a été libéré de façon honorable. Par conséquent, les conjoints et les enfants ne sont pas visés.

Le président : Toutefois, si nous concevons des politiques incluant de plus en plus les familles, par exemple la Nouvelle Charte des anciens combattants, et si nous voulons inclure les familles dans ces contextes, faudrait-il modifier la politique?

M. O'Sullivan : Il faudrait qu'il y ait un besoin pour changer la politique. Il faudrait tenir compte de l'intérêt public. Il faudrait un lien entre l'objectif d'intérêt public, c'est-à-dire l'embauche d'anciens combattants, et le contrat que vous attribuez. Vous devez justifier pourquoi vous attribuez ce contrat sans appel d'offres à une organisation qui embauche des anciens combattants.

The notion of providing employment to veterans per se is one thing. Providing employment to veterans and their families is another question, and that would have to be reconsidered. We have to be mindful of not leaving the government vulnerable to legal challenges on this front because there are competitors out there who are looking at this, and if they were to challenge it, we have to be certain that we have a position that is defensible.

The Chair: Thank you for the first answer. I will only mention that our work on future transition, which does include the families, may in fact raise a point on this, including the employment of veterans throughout the public service and Canadian industry.

Thank you again for your first answer. Do you have an answer for my other questions?

Mr. Sobrino: On the second and third points, those would be requirements that a client department looks for. When we issue a new standing offer, if we have to look at whether those requirements can be incorporated, that would be considered. It is really a need that must be expressed by the department needing those services.

From our perspective, we provide the instrument, but it is the client department that must ask for it. This deals with duties, to be more open to the kind of duties they could perform.

In addition, there is nothing explicit that we follow around injured veterans.

Senator Plett: I would like you to explain Regional Master Standing Offers. After you have explained that, I would like to know what other companies hold them.

Mr. Robitaille: I will start with the standing offer. It is not technically a contract. It is an agreement where we have a service provider — in this case, the Corps of Commissioners — that offers to provide certain services at a certain price. It is kind of like a catalogue. When departments tell commissionnaires they need to guard the entrance to this building with two security guards 24 hours a day, seven days a week, that request is done through a call-up, which is the actual contract. It is like using a catalogue: I want this. That is the nature of a standing offer.

When we say “national,” it means across Canada, and “master” is for every department. In our jargon, that is what “National Master Standing Offer” stands for.

Senator Plett: Are there companies other than the corps that operate that way?

Mr. Robitaille: As we mentioned, there is one Regional Master Standing Offer in each region of Canada — the Atlantic, Quebec, Ontario, Alberta and the Pacific. For the two largest regions,

Donner un emploi à des anciens combattants est une chose. En donner aux anciens combattants et à leurs familles est une autre chose qu’il faudrait reconsidérer. Il faut faire attention de ne pas exposer le gouvernement à des contestations judiciaires sur ce plan. Il y a des compétiteurs qui s’intéressent à cette question et s’ils devaient contester des décisions, il faudrait être en mesure de les défendre.

Le président : Merci pour votre première réponse. Je mentionnerai seulement que notre travail sur la transition future, qui inclut les familles, pourrait soulever des questions à ce sujet, y compris l’embauche des anciens combattants dans la fonction publique et l’industrie canadienne.

Merci encore pour votre première réponse. Pouvez-vous répondre à mes autres questions?

M. Sobrino : Concernant le deuxième et le troisième points, ce seraient des besoins qu’un ministère client chercherait à combler. Lorsque nous établissons une nouvelle offre à commandes, il faut considérer ces besoins et voir s’ils peuvent être intégrés. C’est un besoin que doit exprimer le ministère qui requiert ces services.

Pour notre part, nous fournissons l’instrument, mais c’est le ministère client qui doit en faire la demande. Cela concerne les fonctions, et il s’agit d’être plus ouvert aux types de fonctions qu’ils peuvent effectuer.

Par ailleurs, il n’y a aucune règle explicite que nous devons suivre à propos des anciens combattants blessés.

Le sénateur Plett : J’aimerais que vous nous expliquiez ce que sont les offres à commandes principales et régionales. Après cette explication, j’aimerais savoir avec quelles autres entreprises ces offres ont été établies.

M. Robitaille : Je vais d’abord parler de l’offre à commandes. En principe, il ne s’agit pas d’un contrat. C’est une entente que nous avons conclue avec un fournisseur — dans ce cas-ci, le Corps des commissionnaires —, qui offre de fournir un certain service à un certain prix. C’est comme un catalogue. Lorsqu’un ministère dit aux commissionnaires que l’entrée d’un édifice doit être surveillée par deux gardiens de sécurité 24 heures par jour, sept jours par semaine, cette demande est faite au moyen d’une commande subséquente, qui constitue le vrai contrat. C’est comme si on choisissait un article dans un catalogue. Voilà la nature d’une offre à commandes.

Nous disons qu’une offre à commandes est « nationale » lorsqu’elle est en vigueur partout au Canada et qu’elle est « principale » parce qu’elle s’applique à chaque ministère. Dans notre jargon, c’est ce que signifie une offre à commandes principale et nationale.

Le sénateur Plett : Y a-t-il d’autres entreprises que le Corps des commissionnaires qui fonctionnent de cette façon?

M. Robitaille : Comme nous l’avons mentionné, il y a une offre à commandes principale et régionale dans chaque région du Canada : la région de l’Atlantique, le Québec, l’Ontario, l’Alberta

Quebec and Ontario, we have two companies in case the first one cannot meet their obligations. The corps holds all of them, except for Quebec. The first rank is Securitas, and we hold the second rank as well. If the corps cannot meet obligations under the national regime with the 60 per cent right of first refusal, then it goes to Securitas. If Securitas cannot do so, it goes back to the corps.

In Ontario, the corps has the first rank, and the second rank is again Securitas. I hope that helps.

Senator Plett: It certainly explains it. Thank you.

What role does Public Works and Government Services Canada play in the Helmets to Hardhats program commitment in Budget 2011?

Mr. Sobrino: We play no role at all.

Senator Plett: Thank you.

Senator Dawson: How many provinces use the services of the Corps of Commissioners? Do any of the provinces give them the same preferential treatment? Even if it is only by standing offers, do some provinces use them? If so, which ones?

Mr. Robitaille: This question should be put to the Corps of Commissioners. We are aware they provide services to some provinces.

Mr. Sobrino: To be clear, the provinces do not use our standing offer to access that; they use their own.

Senator Dawson: Do they use your model of cost comparison between what they would charge a province versus what they would charge the federal government? Is that part of the process?

Mr. Robitaille: We were not consulted, so we cannot speak on behalf of provinces.

[Translation]

The Chair: There are no further questions, and the answers have been rather complete, but I have one last question anyway. Senator Dawson's question meant the following: are there any provincial governments that have developed a policy similar to the one the Treasury Board Secretariat established for veterans in terms of security guard needs?

Mr. O'Sullivan: Unfortunately, I do not know that and cannot answer your question.

The Chair: Thank you for your answer. We are very concerned about the future of veterans, their transition, as well as their families.

et la région du Pacifique. Pour les deux plus grandes régions, le Québec et l'Ontario, nous avons deux entreprises au cas où la première ne pourrait respecter ses obligations. Le Corps des commissionnaires détient toutes ces offres, sauf au Québec. La première est Securitas, et nous détenons le deuxième rang également. Si le Corps des commissionnaires ne peut répondre à ses obligations dans le cadre du régime national, avec les 60 p. 100 assortis au droit de préemption, le contrat est attribué à Securitas. Si Securitas ne peut l'exécuter, il revient aux commissionnaires.

En Ontario, le Corps des commissionnaires occupe le premier rang, et Securitas est encore au deuxième. J'espère que ces explications vous sont utiles.

Le sénateur Plett : Certainement. Je vous remercie.

Quel rôle joue Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant l'engagement pris dans le budget de 2011 à l'égard du programme Helmets to Hardhats?

M. Sobrino : Nous ne jouons aucun rôle.

Le sénateur Plett : Merci.

Le sénateur Dawson : Combien de provinces ont recours aux services du Corps des commissionnaires? Est-ce que certaines d'entre elles lui réservent le même traitement préférentiel? Même si ce n'est que par des offres à commandes, est-ce que certaines provinces utilisent ses services? Si oui, lesquelles?

M. Robitaille : Cette question devrait être posée au Corps des commissionnaires. Nous savons qu'il fournit des services à certaines provinces.

M. Sobrino : Je dois préciser que les provinces n'utilisent pas notre offre à commandes pour accéder à ces services; elles ont leurs propres ententes.

Le sénateur Dawson : Utilisent-elles votre modèle de comparaison des coûts, soit les coûts demandés à une province par rapport à ceux demandés au gouvernement fédéral? Ce modèle fait-il partie du processus?

M. Robitaille : Nous n'avons pas été consultés, alors nous ne pouvons pas parler au nom des provinces.

[Français]

Le président : Il n'y a plus de questions et les réponses ont été assez complètes, mais j'ai une dernière question tout de même. La question du sénateur Dawson voulait dire : est-ce qu'il y a des gouvernements provinciaux qui ont établi une politique semblable à celle que le Secrétariat du Conseil du Trésor a établie vis-à-vis des vétérans pour le besoin de gardiens?

M. O'Sullivan : Malheureusement, je ne suis pas au courant et je ne peux pas répondre à votre question.

Le président : Merci pour votre réponse. Nous sommes très soucieux du futur des vétérans, de leur transition, ainsi que pour leur famille.

[English]

One question remains on the role of government when we deploy overseas and contract overseas security requirements as well and whether they receive preferential contractual arrangements for missions overseas, for example in Afghanistan with guarding civilian infrastructure and so on. Does this policy cover guarding requirements not only within Canada but within any of the federal government operations overseas?

Mr. Robitaille: I am aware that we use some commissionaires for services in our embassies abroad, but, unfortunately, I cannot speak to the details as to whether it is a mandatory first step. I do know we use the NMSO.

The Chair: Therefore, it applies?

Mr. Robitaille: Yes.

The Chair: Very good. Ladies and gentlemen, thank you very much for the work you are doing with assisting in advancing a fundamental policy of our country, as well as the application by the government of this social contract to our veterans and the continued work in that regard. We are most appreciative of your candid responses and for appearing before us today. Thank you for that.

For my colleagues, before closing, the steering committee will be reviewing the terms of reference that we will introduce next week regarding the study we are embarking on, which the commissionaires are being rolled into, about the transition of veterans and their families to civilian life. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, November 30, 2011

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m. for a study of the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; veterans; members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

Senator Roméo Antonius Dallaire (*Chair*) in the chair.

[Translation]

The Chair: The meeting is called to order. Hello, everyone. In a few minutes, all the members of the committee will be seated, but I'll take advantage of these few moments to say that at present our study is focused on veterans' transition to civilian life. After discussions with our guests today, we will explain to you how we

[Traduction]

Il reste une question concernant le rôle que joue le gouvernement lorsque nous déployons nos troupes outre-mer et attribuons des contrats pour satisfaire aux besoins de sécurité là-bas. On ne sait pas s'ils bénéficient d'ententes contractuelles préférentielles pour les missions à l'étranger, par exemple en Afghanistan, où il faut assurer la sécurité des infrastructures civiles, et cetera. Cette politique s'applique-t-elle aux services de gardiens dont on a besoin non seulement au Canada, mais aussi pour n'importe quelle opération du gouvernement fédéral à l'étranger?

M. Robitaille : Je sais que nous avons recours aux services de certains commissionaires dans nos ambassades à l'étranger mais, malheureusement, je ne peux pas vous dire précisément s'il faut obligatoirement faire appel à leurs services en premier lieu. Je sais que nous utilisons l'OCPN.

Le président : Elle s'applique donc?

M. Robitaille : Oui.

Le président : Très bien. Mesdames et messieurs, je vous remercie de contribuer à l'avancement d'une politique fondamentale pour notre pays, ainsi qu'à l'application, par le gouvernement, de ce contrat social envers nos anciens combattants et aux efforts qui sont faits dans ce sens. Nous vous remercions de vos réponses franches et de votre présence aujourd'hui. Merci.

Chers collègues, avant de terminer, le comité de direction examinera le mandat que nous proposerons la semaine prochaine au sujet de l'étude que nous entreprenons, dans laquelle les commissionaires sont intégrés, et qui porte sur la transition à la vie civile des anciens combattants et de leurs familles. Je vous remercie.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 30 novembre 2011

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, pour une étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles.

Le sénateur Roméo Antonius Dallaire (*président*) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : La séance est ouverte. Bonjour à tous. Dans quelques minutes, tous les membres du comité auront pris place, mais je profite de ces quelques instants pour vous dire que présentement notre étude porte sur la transition à la vie civile des anciens combattants. Après avoir discuté avec nos invités

will proceed next year to integrate what takes place with the Legion and the commissionaires to help veterans become independent in civilian life, as indicated in the new charter.

[English]

I will speak to the introduction of the details of that at the end, so I will need about five minutes then. We will now go right into today's session with regard to The Royal Canadian Legion and the avant-garde role, at times I think, it has taken on in relation to assisting veterans transitioning into civilian life. We hope to hear more about that.

We have with us today Ms. Andrea Siew, Dominion Command Service Bureau and navy intelligence; is that right?

Andrea Siew, Director of the Dominion Command Service Bureau, The Royal Canadian Legion: That is correct, sir.

The Chair: Also we have Mr. Bradley White, Dominion Secretary, under the Chair of the Dominion Command, and cavalry officer of the past. We will not hold that against him. I am sure we will see the cavalry in his presentation. I believe you have a short presentation.

[Translation]

Then we will initiate a series of questions for clarification.

Brad White, Dominion Secretary, The Royal Canadian Legion: Honourable senators, we will give our presentation in English, but you will find before you a copy of this presentation in both official languages.

[English]

It is, once again, a great pleasure to appear before your committee. I am the Dominion Secretary of the Royal Canadian Legion. With me today is Andrea Siew, my new director of the Dominion Command Service Bureau, on the retirement of Pierre Allard, who is retiring on January 6. We welcome Andrea into the process.

On behalf of our Dominion President, Comrade Patricia Varga, and the 342,000 members of The Royal Canadian Legion, we offer our support to your continuing advocacy on behalf of all veterans, including still-serving members of the Canadian Forces, members of the Royal Canadian Mounted Police and, of course, their families. The Legion has been asked to discuss the programs, services and support that The Royal Canadian Legion offers our veterans and their families in their transition to civilian life.

The positive transition to life after release is essential for all Canadian Forces members, whether they be regular or reserve, the RCMP and, of course, their families, because that is an

d'aujourd'hui, nous vous expliquerons comment nous allons procéder dans la prochaine année pour intégrer ce qui se fait avec la Légion et les commissionnaires pour aider les anciens combattants à devenir autonome dans la vie civile, tel que la nouvelle charte l'indique.

[Traduction]

À la fin, je vous parlerai de la mise en oeuvre détaillée de ce programme et j'aurai besoin pour cela de cinq minutes environ. Nous allons sans plus tarder passer à la partie de la réunion qui concerne la Légion royale canadienne et le rôle occasionnel d'avant-garde qu'elle a, je pense, assumé pour aider les anciens combattants à passer de la vie militaire à la vie civile. Nous espérons donc en entendre davantage à ce sujet.

Nous accueillons Mme Andrea Siew, directrice du Bureau d'Entraide; c'est cela?

Andrea Siew, directrice du Bureau d'Entraide de la Direction nationale, Légion royale canadienne : C'est exact, monsieur.

Le président : Nous accueillons aussi Bradley White, secrétaire de la Direction nationale auprès de la présidence et ancien officier de cavalerie. Je suis sûr qu'on ne lui en voudra pas pour cela, d'ailleurs il n'y aura sûrement rien de cavalier dans son intervention. Je crois comprendre que vous avez de brèves remarques liminaires.

[Français]

Par la suite, nous entamerons une série de questions de clarification.

Brad White, secrétaire de la Direction nationale, Légion royale canadienne : Honorables sénateurs, nous ferons notre présentation en anglais, mais vous trouverez devant vous une copie de cette présentation dans les deux langues officielles.

[Traduction]

C'est un plaisir, encore une fois, de comparaître devant votre comité. Je suis secrétaire de la Direction nationale de la Légion royale canadienne et je suis accompagné d'Andrea Siew, ma nouvelle directrice du Bureau d'Entraide, qui a succédé à Pierre Allard, lequel a pris sa retraite le 6 janvier. Nous sommes heureux d'accueillir Andrea parmi nous.

Au nom de la présidente nationale, Patricia Varga, et des 342 000 membres de la Légion royale canadienne, nous vous offrons notre appui dans votre plaidoyer continu à l'appui de tous les vétérans, y compris aux membres des Forces canadiennes en service actif, aux membres de la Gendarmerie royale du Canada et bien sûr, à leurs familles. On a demandé à la Légion de présenter les programmes, les services et l'appui qu'elle offre aux anciens combattants ainsi qu'à leurs familles à l'occasion de leur transition à la vie civile.

Une transition positive à la vie après la libération est essentielle pour tous les membres des Forces canadiennes, qu'ils soient de la force régulière ou de la réserve, de la GRC, de même que pour

important aspect as well. The experience of life after release is different and unique for each veteran. Some voluntarily leave after a short period of service; some are single; some have young families; and some are in need of employment. Others retire after 30 or 35 years of service, with grown families and with very good financial security. Some members who retire are injured in service to their country and they must make this transition under difficult circumstances. Therefore, it is important that the Department of National Defence, Veterans Affairs Canada and the RCMP put in place complementary policies, practices and programs supported by a sustainable research program with the goal of enabling that healthy transition of all veterans and their families through this change in their life course.

A recent Veterans Affairs Canada Life after Service study that measured the health and determinants of health of former regular force personnel after release from service concluded that 62 per cent of Canadian Forces regular force veterans who released from service from 1998 to 2007 reported a fairly easy adjustment to post-military life. Twenty-five per cent reported a difficult adjustment to civilian life. That 25 per cent highlights that there is an urgent and unmet need, that some programs do not reach all veterans and that there is still more work to be done.

The Royal Canadian Legion has been delivering programs to veterans and their families since 1926. The Legion is an iconic cornerstone of Canadian communities, at the forefront of support for military and RCMP members and, very much so, for their families. Today, a new generation of veterans is coming home. Veterans and their families will continue to turn to the Legion for support in affordable housing, representation, benevolent assistance, career-transition counselling, trauma relief and recognition.

As the only national veterans service organization, the Legion, through its extensive infrastructure, with 1,500 branches across the country, offers a range of programs to all veterans, including still-serving members of the Canadian Forces, regular and reserve, members of the RCMP, and their families. First and foremost, we offer camaraderie in our branches. This past summer, to celebrate the completion of the combat mission in Afghanistan, Legion branches across the country honoured over 7,000 Canadian Forces members, regular and reserve, who served in Afghanistan and their families with a dinner, reception, gifts or a parade. This program continues.

To ensure camaraderie continues after service, the Legion offers a one-year free membership as part of the release process for all veterans. This is a new program, and already nearly 1,000 members have signed on. Membership offers veterans and their families the opportunity to volunteer to help other veterans, as part of the community building that is an important value of military culture. Some veterans simply want to support a veterans service

leurs familles pour qui cet aspect est également important. L'expérience de la vie après la libération est différente et unique pour chaque vétéran. Quelques-uns quittent de bon gré après une courte période de service, sont célibataires ou ont une jeune famille et ont besoin d'un emploi. D'autres prennent leur retraite après 30 ou 35 ans de service, après avoir élevé leur famille et acquis une certaine sécurité financière. Certains ont été blessés en service et doivent effectuer la transition dans des conditions difficiles. Par conséquent, il est important que le ministère de la Défense nationale, Anciens Combattants Canada et la GRC adoptent des politiques complémentaires, des pratiques et des programmes soutenus par un programme de recherche viable dont l'objectif doit être de permettre une transition adéquate pour tous les vétérans et leurs familles au cours de leur vie.

Une récente étude effectuée par Anciens Combattants Canada sur la vie après la cessation du service, étude qui a consisté à mesurer la santé et les facteurs déterminants de la santé chez les anciens membres de la force régulière après leur libération, conclut que 62 p. 100 de ces vétérans, libérés entre 1998 et 2007, déclaraient un ajustement facile à la vie civile. Vingt-cinq pour cent d'entre eux signalaient des difficultés d'ajustement, ce qui souligne l'existence d'un besoin non rempli, que certains programmes ne sont pas à la portée de tous les vétérans et qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

La Légion royale canadienne administre des programmes pour les anciens combattants et leurs familles depuis 1926. La Légion est une pierre angulaire emblématique dans les collectivités canadiennes, qui se situe à l'avant-plan du soutien apporté aux militaires, aux gendarmes et à leurs familles. Aujourd'hui, une nouvelle génération de vétérans rentre au pays et ces personnes ainsi que leurs familles continueront de se tourner vers la Légion pour obtenir du soutien afin de trouver un logement abordable, d'être représentées, de recevoir une aide gratuite, de bénéficier de services de conseil en matière de réorientation professionnelle, d'être reconnues et d'être soutenues dans la guérison des traumatismes subis.

Seule organisation nationale de services aux vétérans, la Légion, par le truchement de son vaste réseau, de ses 1 500 filiales partout au Canada, dispense une gamme de programmes variés à tous les anciens combattants, y compris aux membres des Forces canadiennes en service actif, aux membres des forces régulières et de réserve, aux gendarmes et à leurs familles. D'abord et avant tout, nous offrons de la camaraderie dans nos filiales. L'été dernier, pour célébrer la fin de la mission de combat en Afghanistan, les filiales de la Légion de partout au pays ont honoré plus de 7 000 membres des Forces canadiennes qui avaient servi en Afghanistan ainsi que leurs familles en organisant des dîners, des réceptions, en leur remettant des cadeaux ou en organisant des défilés. Ce programme se poursuit.

Afin d'assurer le maintien de cette camaraderie après la cessation du service, la Légion offre à tous les anciens combattants la possibilité d'adhérer gratuitement pendant une année à son programme de libération. Il s'agit d'un nouveau programme et, jusqu'à ce jour, 1 000 anciens combattants s'en sont prévalus. Cette adhésion offre aux vétérans et à leurs familles l'occasion de se porter volontaires et d'aider d'autres anciens

organization through their membership contribution. However, there are many programs offered by Legion branches, supported by thousands of volunteers. These are core Legion programs for veterans, and membership is not a requirement to attain these programs.

Ms. Siew: The Legion's advocacy program is core to our mission. The Legion provides representation to assist veterans and their families with obtaining disability benefits from Veterans Affairs Canada. Disability entitlement is key to accessing other health benefits and services and financial compensation from Veterans Affairs. The Legion Service Bureau Network has over 1,500 branch service officers and 25 command service officers across the country. They provide representation from first application to Veterans Affairs Canada through to appeal and reconsideration to the Veterans Review and Appeal Board. Through legislation, the Legion has access to the members' service health records and departmental files to provide a comprehensive, yet fully independent, representation, at no cost to the veteran or their family, irrespective of Legion membership. We are an active participant in Veterans Affairs Canada's transformation agenda in the transition to electronic data transfer, as well as in streamlining new business processes.

Our benevolent assistance program provides financial grants to meet the essential needs of veterans and their families who have limited financial means. The program is available at all levels of the Legion and is accessible to veterans, including still-serving members, and their families. We also assist allied veterans living in North America with obtaining benevolent assistance from a variety of resources. Our network of service officers, at all levels of the Legion from coast to coast, coordinates grants with other agencies, including the Canadian Forces Military Families Fund, to ensure that the veterans' needs are met.

The Poppy Fund is available at the Legion across branches across the country to assist veterans and their families in need. For example, in Calgary, the Legion Poppy Fund supports a food bank for veterans. We also contribute to non-government-funded programs provided by the Military Family Resource Centres. At the Edmonton Military Family Resource Centre, the Poppy Fund supports the Children With Parents Who Have Experienced Trauma program.

The Legion also maintains an extensive outreach program to inform all veterans and their families about health promotion, independent living, community resources, and healthy lifestyles. This includes information for the needs of both men and women.

combattants à bâtir l'esprit de corps qui est une valeur importante de la culture militaire. Certains vétérans choisissent d'appuyer une organisation de service aux anciens combattants en adhérant à la Légion. Cependant, il existe de nombreux programmes offerts par les filiales de la Légion, appuyés par des milliers de bénévoles. Ce sont des programmes de base pour les vétérans et une adhésion n'est pas nécessaire.

Mme Siew : Le programme de Plaidoyer de la Légion est au coeur de notre mission. La Légion assure une représentation qui vise à aider nos vétérans et leurs familles à obtenir des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada. Le droit à une pension d'invalidité est primordial dans l'évaluation des autres prestations et services de santé ainsi que des indemnités financières. Le réseau du Bureau d'entraide de la Légion, qui compte 1 500 officiers d'entraide dans les filiales et 25 officiers d'entraide au niveau du commandement, offre une représentation, dès la première demande à Anciens Combattants, par l'entremise des appels et réexamens assurés par la Division de révision et des appels du Tribunal des anciens combattants. Par le truchement de la législation, la Légion a accès aux dossiers de santé et aux dossiers ministériels pour pouvoir assurer une représentation complète, indépendante et gratuite aux anciens combattants et aux membres de leurs familles, même s'ils n'appartiennent pas à la Légion. Nous participons activement au programme de transformation d'Anciens Combattants Canada qui vise à assurer le transfert électronique des données et à rationaliser les processus d'affaires.

Notre programme d'aide de bienfaisance accorde des subventions destinées à répondre aux besoins essentiels des vétérans et de leurs familles à faible revenu. Ce programme est disponible à tous les niveaux de la Légion et il est accessible aux vétérans, aux membres des Forces canadiennes en service et à leurs familles. Nous fournissons aussi de l'aide aux anciens combattants alliés domiciliés en Amérique du Nord pour leur permettre d'obtenir une aide provenant de différentes sources. Notre réseau d'officiers d'entraide, à tous les niveaux de la Légion, coordonne les subventions avec d'autres agences, y compris avec le Fonds pour les familles des militaires afin que les besoins des vétérans soient comblés.

Le Fonds du Coquelicot est accessible partout au Canada et il est destiné à aider les vétérans dans le besoin ainsi que leurs familles. Par exemple, à Calgary, le Fonds du Coquelicot de la Légion appuie une banque d'alimentation pour vétérans. Nous contribuons ainsi à des programmes qui ne sont pas financés par le gouvernement et qui sont assurés par des centres de ressources pour les familles des militaires. Au Centre de ressources pour les familles des militaires d'Edmonton, le Fonds du Coquelicot appuie le programme « Enfants avec parents qui ont connu le trauma ».

La Légion mène un programme de diffusion externe extensive dans le but d'informer tous les anciens combattants sur la promotion de la santé, leur autonomie, les ressources communautaires offertes et des styles de vie sains. Ceci comprend de l'information sur les besoins

The Legion has a presence at most of the Canadian Forces Integrated Personnel Support Centres, IPSCs, on each base to assist veterans and their families, as part of the transition process.

We offer information on our programs and on representation and financial assistance, as well as on other programs and initiatives.

The Legion has been engaged in assisting homeless veterans for many years. Through Poppy Funds, we can provide emergency assistance, housing, food, clothing, bus tickets, et cetera. Across Canada, Legion Provincial Commands are working closely with Veterans Affairs, shelters and community organizations to get veterans off the street and into transition programs. For example, in Victoria, Cockrell House, sponsored by the Legion, is a transition home for approximately 12 veterans. The success of this program is overwhelming. Veterans receive addiction counselling, education and skills training to transition back into the community. In Ontario, through the Leave the Streets Behind Program, Ontario Command works with Veterans Affairs Canada and with various shelters in downtown Toronto to provide transition assistance to homeless veterans. The Legion will continue to build on these programs as a framework for the Legion's national Homeless Veterans Program.

The Legion has a national affordable housing program for seniors and veterans. We have an inventory of over 7,000 units across the country, and this continues to grow. We provide an affordable option to veterans and their families.

Some of the unique programs that we have are the following: In Vancouver, the Legion has been a partner in the development of Honour House, which provides free interim accommodation for the families of Canadian Forces members, as well as those of ambulance, fire and law enforcement services, while the members are receiving care. Honour House is a place of refuge, where families may enjoy a degree of normal family life, despite the stress of their circumstances.

The impact that military service has on our sailors, soldiers and airmen and women often makes the transition back to civilian life challenging. The Legion in Alberta has partnered with Outward Bound Canada to offer a specialized program to bridge that gap for veterans. The program involves one-week wilderness courses designed to help participants build a supportive community with other veterans and facilitate discussions on readjustment and transition challenges.

The Veterans Transition Program, the only program of its kind in Canada, assists former members of the Canadian Forces in their transition to civilian life. This program was developed to address the invisible wounds of our soldiers so that they can function and have healthy relationships with their families, friends, at work and with themselves. This program was

des hommes et des femmes. La Légion est présente dans la plupart des unités intégrées de soutien du personnel de chaque base afin d'aider les vétérans et leurs familles dans le cadre du processus de transition.

Nous offrons de l'information sur nos programmes, sur la représentation que nous assurons, sur l'aide financière, sur d'autres programmes gouvernementaux et sur différentes initiatives.

La Légion fournit de l'aide aux vétérans sans abri depuis nombre d'années. Par l'entremise des Fonds du Coquelicot, nous offrons du logement d'urgence, de la nourriture, des vêtements, des billets d'autobus, et cetera. Partout au Canada, les directions provinciales de la Légion travaillent en étroite collaboration avec Anciens Combattants Canada et avec des organisations communautaires pour sortir les anciens combattants de la rue et les inscrire à des programmes de transition. À Victoria, par exemple, la Maison Cockrell, parrainée par la Légion, est un foyer de transition qui peut accueillir une douzaine de vétérans. Le succès de ce programme a été écrasant. Les anciens combattants reçoivent des informations et du counselling en matière de toxicomanie et on leur inculque de nouvelles compétences pour favoriser leur retour au sein de la communauté. En Ontario, par l'entreprise de son programme « Quitter la rue », la Direction provinciale, en collaboration avec Anciens Combattants Canada et différents abris du centre-ville de Toronto, fournit une aide de transition aux vétérans sans abri. Nous nous appuyons sur ces programmes qui demeureront la structure de base du Programme national des vétérans sans abri de la Légion.

La Légion possède un programme de logement abordable pour les aînés et les vétérans. Avec un inventaire de plus de 7 000 unités, qui continue d'augmenter, nous offrons des options valables aux vétérans et à leurs familles.

Certains programmes sont uniques. À Vancouver, la Légion est partenaire dans le développement d'Honour House qui propose un logement intérimaire aux membres des familles de membres des Forces canadiennes, de même que des familles d'ambulanciers, de pompiers et de policiers pendant qu'ils reçoivent des soins. Honour House est un refuge où les familles peuvent mener une vie normale en dépit du stress occasionné par les circonstances.

L'impact sur nos marins, nos soldats et nos aviateurs et aviatrices fait que, très souvent, la transition à la vie civile est un défi considérable. La Légion de l'Alberta, en partenariat avec Outward Bound Canada, offre un programme spécialisé visant à jeter une passerelle pour les vétérans. Le programme comprend des cours d'une semaine en pleine nature, cours qui visent à les aider à s'appuyer mutuellement et à faciliter les discussions sur les problèmes que représentent la réadaptation et la transition.

Le Programme de transition des vétérans, seul programme du genre au Canada, offre de l'aide aux anciens militaires pour leur transition à la vie civile. Ce programme a été mis au point pour traiter les blessures invisibles que subissent nos militaires afin qu'ils puissent fonctionner et qu'ils aient des rapports sains avec leurs familles, leurs amis, leurs collègues de travail et avec eux-mêmes. Ce

established in 1999 with funding from BC/Yukon Command. It is a group-based program facilitated by the University of British Columbia's Faculty of Medicine. It is free of charge to former members of the RCMP and the Canadian Forces. This program is expanding nationally and is planning to offer sessions uniquely for women.

The Legion in British Columbia has also partnered with the British Columbia Institute of Technology to deliver the Legion Military Skills Conversion Program to help accelerate and advance the civilian careers of former and current reserve and regular force members. This program offers fast-track education, with accreditation at BCIT, through credits for military experience and assistance with developing your own business and finding a job.

Last year, to better understand the experiences and issues of service women, the Legion hosted a seminar with Senator Lucie Pépin, which included women who had served from World War II through to today. They were from all three environments, married, single, with children and without, and were at different rank levels. Some had served, and some were still serving. This was an eye-opening experience. Women do have unique needs, and there needs to be more quantitative research to determine the lifelong effects of military service on women.

While the Legion continues to deliver many programs to veterans and their families, to ensure quality of life after release and ease the transition from service, more research is required to determine the effects of service unique to the Canadian military demographic and unique to Canadian operations. There is a lack of dedicated, independent research in Canada on military and veterans' health. The Legion is currently engaged with the evolving Canadian Institute for Military and Veteran Health Research to ensure that this capability is implemented.

Mr. White: Our plans for the future include expanding programs to ensure their sustainability and accessibility across the country. We will develop a formal partnership with the Canadian Institute for Military and Veteran Health Research, to ensure that Canada has a credible and independent military and veteran health research capacity. We do not currently have that in this country.

We will expand our outreach to our traditional veterans, who are often isolated at home due to limited mobility, and to our modern veterans, including members of the Canadian Forces, both regular and reserve, and their families. We are also embarking on modernization of our service bureau network to ensure continued effective service to all veterans and their families.

programme a été établi en 1999 grâce au financement de la Direction provinciale de la Colombie-Britannique et du Yukon. Il s'agit d'un programme axé sur des groupes qui est animé par la Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est offert gratuitement aux anciens membres de la GRC et des Forces canadiennes. Le programme est en train de prendre une ampleur nationale et il offrira des séances s'adressant spécialement aux femmes.

La Légion, en Colombie-Britannique, a formé un partenariat avec le British Columbia Institute of Technology pour offrir un programme de conversion des compétences militaires destiné à accélérer et à promouvoir les carrières civiles de membres actuels et anciens de la force de réserve et de la force régulière. Ce programme offre un enseignement et une accréditation accélérée au BCIT sous la forme de crédits pour expérience militaire, il aide les étudiants à monter leur propre entreprise ou à se trouver un emploi.

L'an dernier, afin de mieux comprendre les expériences et les enjeux concernant les femmes militaires, la Légion a organisé un colloque avec le sénateur Lucie Pépin, colloque auquel ont participé des femmes ayant porté l'uniforme entre la Seconde Guerre mondiale et aujourd'hui. Elles provenaient des trois armes, étaient mariées ou célibataires, avec ou sans enfants, et étaient de différents grades. Certaines avaient quitté l'armée, d'autres y étaient encore. Ce fut une expérience révélatrice. Les femmes ont des besoins uniques et il faudrait mener des recherches plutôt quantitatives afin de déterminer les effets permanents du service militaire sur les femmes.

Bien que la Légion continue d'offrir de nombreux programmes aux vétérans et à leurs familles afin de leur assurer une qualité de vie adéquate après la cessation du service et de faciliter la transition à la vie civile, une recherche plus étendue est nécessaire pour déterminer les effets qui sont propres aux réalités démographiques de la vie militaire et aux opérations menées par le Canada. Il n'y actuellement pas de recherche autonome spécialisée au Canada portant particulièrement sur la santé des militaires et des anciens combattants. La Légion a conclu un accord de collaboration avec l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans qui est en pleine évolution afin de nous assurer que nous disposerons de cette capacité.

M. White : Nos plans pour l'avenir comprennent le développement de programmes afin d'assurer leur viabilité et leur accessibilité partout au pays. Nous concluons un partenariat officiel avec l'Institut de recherche sur la santé des militaires et des vétérans afin de nous assurer que le Canada possède une capacité crédible et indépendante de recherche sur la santé pour les militaires et les anciens combattants, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Nous comptons aussi étendre notre action auprès des vétérans traditionnels qui sont souvent isolés dans leurs foyers en raison de problèmes de mobilité réduite ainsi que de nos vétérans des temps modernes, y compris les membres des forces régulières et de réserve et leurs familles. Nous venons aussi d'entreprendre la modernisation de notre réseau du Bureau d'Entraide afin d'assurer la prestation d'un service continu et efficace à tous les vétérans et à leurs familles.

This is but a brief snapshot of some of the programs that the Legion provides to support the transition to life after service. The Legion has been delivering these programs to veterans and their families since 1926. The Legion is very proud of the work accomplished and all that has been done to assist all of these people.

Our programs will continue to evolve to meet the changing demographics while still supporting our traditional veteran community. However, notwithstanding the capacity of The Royal Canadian Legion, we certainly believe that the Department of National Defence and Veterans Affairs Canada have a responsibility to ensure that policies, practices and programs, supported through a sustainable research program, are accessible and meet the unique needs of all veterans, with the goal of enabling the healthy transition of all veterans and their families through this very changing and sometimes difficult life course.

The Chair: Thank you very much. That was a very complete review of your programs. I will now open the floor. I usually like to let the co-chair have the first questions, so I will go to Senator Plett.

Senator Plett: I want to express my absolute support for the Legion and its work. However, I will pass along the first question to my colleague, Senator Manning. I am asking him to ask my question.

The Chair: With that unusual precedent, we will proceed.

Senator Manning: I did not need to jump the queue. We will all get our time to ask questions.

I would echo the comments of my colleague, Senator Plett, and congratulate the Legion for the work it does right across our country. I am very close to a couple of Legions in my own province of Newfoundland and Labrador. A very close friend, Eugene Breen, was once president of the Legion in Riverhead, St. Mary's Bay, Newfoundland. He passed away a year and a half ago. He certainly taught me many things about the Legion and the service they provide.

I would like to ask a couple of questions in relation to the lessons you have learned from your involvement with the Veterans Transition Program. As we have heard from witnesses from time to time, it seems difficult to return to civilian life, to adjust and to find employment opportunities and to settle back in, especially for those who have been part and parcel of some of the involvement our country has had in other parts of the world.

I understand you have been involved with that for some time. Could you give us an idea of the challenges you face with that? Is there something we could be furthering here to ensure that the work you do is supplemented in some way by our support?

Voici un bref aperçu de quelques-uns des programmes que la Légion fournit à l'appui de la transition à la vie après le service. La Légion offre des programmes aux vétérans et à leurs familles depuis 1926. La Légion est très fière de son travail qui vise à aider les vétérans et leurs familles.

Nous continuons de développer nos programmes pour répondre aux changements démographiques, tout en appuyant notre communauté traditionnelle de vétérans. Nonobstant la capacité de la Légion royale canadienne, le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada ont la responsabilité de s'assurer que les politiques, pratiques et programmes, appuyés par un programme de recherche viable, soient accessibles et répondent aux besoins uniques des anciens combattants avec pour objectif de permettre une transition facile de tous les vétérans et leurs familles dans des périodes souvent difficiles de leur vie.

Le président : Merci beaucoup. Voilà qui était un survol très complet de vos programmes. Nous allons maintenant passer aux questions et comme j'ai l'habitude de commencer par céder la parole au vice-président, je me tourne vers le sénateur Plett.

Le sénateur Plett : Je tiens à souligner mon appui inconditionnel à la Légion et au travail qu'elle effectue. Cependant, je vais passer pour cette première question et laisser la place au sénateur Manning que j'invite à poser une question à ma place.

Le président : Eh bien, voilà qui est inusuel, mais nous ferons ainsi.

Le sénateur Manning : Je n'ai pas eu besoin de faire la queue et nous aurons tous la possibilité de poser des questions.

Je voulais faire écho à la remarque de mon collègue, le sénateur Plett, pour féliciter la Légion pour le travail qu'elle effectue partout au Canada. Je suis voisin de deux filiales de la Légion dans ma province de Terre-Neuve-et-Labrador. Un très bon ami à moi, Eugene Breen, a été président de la Légion à Riverhead, St. Mary's Bay, à Terre-Neuve. Il est décédé il y a 18 mois. Il m'a beaucoup appris au sujet de la Légion et des services qu'elle offre.

J'aimerais vous poser deux ou trois questions au sujet des enseignements que vous avez tirés de votre Programme de transition à la vie civile des anciens combattants. Des témoins nous ont dit qu'il semble difficile pour les anciens militaires de réintégrer la vie civile, de s'ajuster à une nouvelle vie, de trouver un emploi et de s'installer, surtout pour ceux qui ont suivi entièrement notre pays dans son engagement dans d'autres parties du monde.

J'ai cru comprendre que vous travailliez sur ce programme depuis un certain temps déjà. Pourriez-vous nous donner un aperçu des défis auxquels vous êtes confrontés à ce sujet? Y a-t-il quoi que ce soit que nous puissions faire, ici, pour vous aider dans votre travail?

Mr. White: The transition to life post-military is sometimes difficult. If someone has received an injury or is suffering from a mental health issue, it is compounded and even more difficult. The military programs a person one way, and, at the end of their service, they sometimes have to be deprogrammed to be able to reintegrate back into what people would consider a normal community. The military community is sometimes a community that is set aside by itself.

We have sponsored the Veterans Transition Program since 1999 in B.C. This program has been extremely valuable for people suffering with mental health issues. They learn a lot, but they have also learned that peer counselling really helps the process along. That is really the aim of the Veterans Transition Program at UBC: to bring the individuals in, teach them coping mechanisms as part of a peer group, and eventually train the individuals to be peer counsellors.

Tim Laidler is part of the program, and he is becoming one of their chief spokesmen. He is a simple soldier who is having difficulty transitioning through some of the issues he has. He has learned those coping mechanisms and is now able to help his peers. This is the type of program that we want to help transition across the country.

Ms. Siew: If I understand your question, it is about where we need to go with the program and the help that is required. It has been in implementation since 1999, which is a long time, and it is primarily focused in British Columbia through UBC. We want to expand it nationally. We have been seeking additional support for the particular program through Veterans Affairs Canada, and we need to expand it nationally to increase the number of courses that are available. It needs additional support from other government organizations, such as the Department of National Defence and Veterans Affairs Canada.

Currently the program is offered to those who have released from the Canadian Forces, and it is a valuable transition program. It has incredible success stories. So far they have put over 200 veterans through the program. There are no group counselling programs like this for female veterans to get together to discuss their unique needs. The Legion is funding the program, but the costs will continue to grow as a national program. We believe the need nationally will increase because of the number of veterans we see facing challenges in the UBC transition program.

Both departments, Veterans Affairs and DND, have done a tremendous job in providing the practical transition, including how to get a job, where to go for your pension, the Second Career Assistance Network, but those are the administrative processes

M. White : La transition à la vie civile est parfois difficile pour les militaires. C'est encore plus difficile pour ceux et celles qui ont été blessés ou qui souffrent de troubles mentaux. À l'armée, on programme les gens d'une certaine façon et, quand ils arrivent au terme de leur service, il faut parfois les déprogrammer pour favoriser leur réinsertion dans ce qu'on considère autrement comme une vie communautaire normale. Parfois, l'univers militaire se place en marge de l'univers civil.

En Colombie-Britannique, nous finançons le Programme de transition à la vie civile des anciens combattants depuis 1999. Ce programme s'est avéré extrêmement utile pour les personnes souffrant de problèmes mentaux. Elles apprennent beaucoup, mais elles ont aussi appris que c'est véritablement le conseil par les pairs qui les aide dans le processus. C'est là l'objet même du programme de transition offert à l'Université de Colombie-Britannique : il est question de rassembler les anciens combattants, de leur apprendre les mécanismes d'adaptation dans le cadre d'un groupe de pairs et, au bout du compte, de les former pour qu'ils deviennent eux-mêmes des conseillers.

Tim Laidler fait partie du programme et il est en train d'en devenir l'un des principaux porte-parole. C'est un simple soldat qui a de la difficulté à faire la transition à cause de certains problèmes personnels. Il a acquis des mécanismes d'adaptation et il est maintenant en mesure d'aider ses camarades. Voilà le genre de programme dont nous avons besoin pour aider les vétérans à faire la transition partout au pays.

Mme Siew : Si je comprends votre question, vous vous demandez si le programme est nécessaire et quel genre d'aide s'impose. Il existe depuis 1999, ce qui fait longtemps déjà, et il s'adresse principalement aux anciens combattants résidant en Colombie-Britannique, par l'intermédiaire de l'UBC. Nous voulons l'étendre à l'échelle nationale. Nous nous sommes adressés à Anciens Combattants Canada pour obtenir un financement supplémentaire pour ce programme qu'il faut étendre à l'échelle nationale afin d'augmenter le nombre de cours offerts. D'autres organisations gouvernementales devront apporter leur soutien à ce projet, comme le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada.

Actuellement, le programme est proposé à ceux et à celles qui ont été libérés des Forces canadiennes et il s'avère être un programme de transition très valable. Il a donné d'excellents résultats puisque, jusqu'ici, plus de 200 vétérans l'ont suivi. Il n'existe aucun autre programme de counselling de groupe comme celui-ci s'adressant aux anciennes combattantes et où celles-ci peuvent discuter de leurs besoins particuliers. La Légion finance le programme, mais les coûts vont augmenter quand il deviendra un programme national. Nous pensons que le besoin se fera de plus en plus sentir à l'échelle nationale compte tenu du nombre d'anciens combattants que nous accueillons dans le Programme de transition de l'UBC et qui sont aux prises avec des difficultés.

Anciens Combattants Canada et le MDN ont fait un travail fantastique pour offrir des services de transition d'ordre pratique, notamment en matière de recherche d'emploi, sur la façon d'obtenir sa pension, en partie grâce au Service de préparation

needed to become a civilian. When you join the military, you go through a cultural indoctrination to become a soldier, sailor, airman or airwoman, to do as you are told, to do the right thing for that military life. You are in a military community. You are looked after. It is unique.

When you are released, there is no process to transition you to say that the next day you do not have that military community looking after you. This is where this program is really important in helping individuals to transition, particularly those who have challenges.

Senator Manning: I personally believe that transition of our military is one of the biggest challenges we face today. Am I correct in hearing you say that the project that is available now, mostly in British Columbia, is funded solely by the Legion? If not, then how is it funded?

Mr. White: Right now it is funded solely by the Legion. We have been sponsoring it since 1999 out of our BC/Yukon Command on the West Coast.

Senator Manning: In order to expand nationally, as you plan — and I certainly support that notion wholeheartedly — you mention the need for extra financial assistance from either National Defence, Veterans Affairs, other government departments or agencies, whatever the case may be. What efforts have been made to involve other levels of government and the provinces? What are you doing to move it across the national stage?

Mr. White: At this stage, we are looking at it from our own national perspective as to how we want to transition this program and how much funding we are able to provide from the Legion to the program. We have also made the Minister of Veterans Affairs aware of the Veterans Transition Program by introducing it to Veterans Affairs. The program has also been introduced at the Canadian Institute for Military and Veteran Health Research, who have made a few presentations; so they will work within that network.

Similar to the health research network, the program is trying to bring together other universities to join this program. We are looking for a wide range of partnering to get this program in position so we can transition it across the country. It is a mobile program in that the individuals can be sent from B.C. to run seminars in local areas. That is what the overall aim will be as it spreads across the country and more people get involved. It will have that kind of transportability with partners to support and sponsor it.

à une seconde carrière; mais ce sont là des outils administratifs militaires qu'il faut appliquer dans le civil. Toute nouvelle recrue dans l'armée passe par une phase d'endoctrinement culturel à la vie militaire pour devenir soldat, marin, aviateur ou aviatrice, pour faire ce qu'on lui dit de faire, pour faire ce qu'il faut dans la vie militaire. Après ça, on appartient à la communauté militaire. On s'occupe de vous. C'est tout à fait particulier.

Une fois qu'on a été libéré, il n'y a pas de transition qui vous prépare à la disparition de tout le soutien qu'apportait la structure militaire. C'est à cet égard que le programme est vraiment important, car il permet aux gens de faire la transition, surtout à ceux qui ont des difficultés.

Le sénateur Manning : J'estime personnellement que la transition à la vie civile représente, pour nos militaires, le plus grand défi auquel nous serions confrontés aujourd'hui. Ai-je raison de penser que le projet, pour le moment essentiellement en Colombie-Britannique, est entièrement financé par la Légion? Si tel n'est pas le cas, comment est-il financé?

M. White : Pour l'instant, il est uniquement financé par la Légion. C'est ce que nous faisons depuis 1999 et c'est notre direction de la Colombie-Britannique et du Yukon, sur la côte Ouest, qui s'en occupe.

Le sénateur Manning : Afin d'en faire un programme national, comme vous l'envisagez — et je suis totalement d'accord avec cette idée —, vous avez dit qu'il serait nécessaire d'obtenir une aide financière additionnelle soit de la Défense nationale, d'Anciens Combattants Canada ou d'autres ministères ou organismes fédéraux, selon le cas. Qu'avez-vous fait jusqu'ici pour faire appel aux autres ordres de gouvernement et aux provinces? Que faites-vous pour transformer ce programme en programme national?

M. White : Pour l'instant, nous examinons la question du point de vue de la Légion et du genre de budget qu'il nous faudrait débloquer pour faire en sorte que ce programme devienne national. Par ailleurs, nous avons fait connaître le programme de transition au ministre des Anciens Combattants. Par ailleurs, le programme a aussi été présenté à l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans afin que celui-ci fasse partie du réseau.

Un peu à la manière du réseau sur la recherche en santé, le programme vise à mobiliser d'autres universités. Nous voulons étendre le partenariat le plus possible afin que ce programme nous permette d'offrir une transition à l'échelle du pays. Il s'agit d'un programme mobile, en ce sens que nous pouvons envoyer des animateurs de la Colombie-Britannique à l'extérieur pour organiser des séminaires. C'est ce que nous cherchons à faire en étendant ce programme à l'échelle du pays afin que de plus en plus de gens y participent. Nous offrirons ce genre de mobilité à nos partenaires qui le financeront et le commanditeront.

Senator Manning: I would assume that you have had or are having conversations with National Defence and Veterans Affairs about being involved in the program across the country and assisting the Legion to deliver the program.

Mr. White: Currently, it is mostly focused with VAC. I do not think we have branched out to DND yet.

Senator Manning: Are you at liberty to tell us how those conversations are going at this time?

Mr. White: We have introduced the programs to Veterans Affairs Canada.

Senator Stratton: My questions revolve around these programs. I am always curious, when I hear about an association such as yours, to know whether you have links to other countries, such as Great Britain, Australia and the United States. They have legions as well, I am sure, that would have examples of what they do for their veterans. Do you have such links so that you are able to talk to those folks to get an idea of what they provide to their veterans and what programs they need?

Mr. White: Canada is a founding member of the Royal Commonwealth Ex-Services League RCEL. We are in constant communications with members of the RCEL around the world, in particular the other founding nations of Australia, New Zealand, South Africa and Great Britain. We meet every year to discuss veterans' issues. The Veterans Transition Program is trying to get into the University of Queensland in Australia to make a presentation on the program and how it could be used to assist Australian veterans. We are in contact with our fraternal associations through the RCEL. We also support all of the Commonwealth veterans in the Caribbean through the RCEL. We exchange a lot of information.

The one organization we are not connected to directly is The American Legion, which is a huge organization. We have established some fairly good contacts and are hoping that if we need information, we will be able to get it through the U.S. Department of Veterans Affairs and the legion.

Senator Stratton: I am interested in the fact that you have all these links, which is wonderful. I was aware of the RCEL, but I was a little concerned that you were not linked with the United States because they have a huge program, as you know.

Have you learned anything from those other countries that indicates they are ahead of us? Could we benefit from their experience and knowledge and bring something forward to this table? It is important that we have a clear understanding of what is happening across the board in all these countries.

Le sénateur Manning : Je suppose que vous avez pris langue avec la Défense nationale et Anciens Combattants pour voir comment ces deux ministères pourront participer au programme national et aider la légion à l'offrir un peu partout.

M. White : Pour l'instant, nous concentrons nos efforts sur le MAC. Jusqu'ici, nous n'avons rien fait du côté du MDN.

Le sénateur Manning : Pouvez-vous me dire comment se déroulent ces entretiens pour l'instant?

M. White : Nous avons présenté les programmes à Anciens Combattants Canada.

Le sénateur Stratton : Mes questions vont porter sur ces programmes. Quand nous accueillons des représentants d'associations comme la vôtre, j'ai toujours envie de savoir si l'organisme entretient des liens avec d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, l'Australie et les États-Unis qui, dans votre cas, ont aussi des légions, j'en suis sûr, et qui pourraient nous montrer ce qu'ils font pour leurs anciens combattants. Entretenez-vous de tels liens qui vous permettent d'échanger des idées sur le genre de services que ces pays offrent à leurs vétérans et sur les programmes jugés nécessaires?

M. White : Le Canada est un des membres fondateurs de la Royal Commonwealth Ex-Services League, la RCEL. Nous sommes en liaison permanente avec les membres de la RCEL partout dans le monde, surtout avec les autres pays fondateurs que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne. Nous nous réunissons tous les ans pour discuter des questions concernant les vétérans. Les responsables du programme de transition veulent faire une présentation à la University of Queensland, en Australie, pour expliquer la façon dont le programme pourrait être appliqué dans le cas des vétérans australiens. Nous sommes donc en contact avec nos associations soeurs par le truchement de la RCEL. C'est également par le biais de la RCEL que nous apportons un soutien à tous les anciens combattants du Commonwealth dans la région caraïbe. Nous échangeons énormément d'informations.

La seule organisation avec laquelle nous n'entretenons pas de lien direct est l'American Legion, qui est énorme. Nous avons établi de bons contacts et espérons pouvoir passer par le Department of Veterans Affairs et par l'American Legion si nous avons besoin d'information.

Le sénateur Stratton : Je trouve merveilleux que vous ayez établi tous ces liens. Je connaissais l'existence de la RCEL, mais je craignais que vous n'avez pas de lien avec les États-Unis, parce que, comme vous le savez, le programme américain est énorme.

Avez-vous appris quoi que ce soit des autres pays qui pourrait nous amener à conclure qu'ils sont en avance par rapport au Canada? Pourrait-on bénéficier de leur expérience et de leurs connaissances que nous pourrions reprendre ici, à cette table? Il est important de bien comprendre ce qui se passe de façon générale dans tous ces pays.

Mr. White: I would say that Canada has a fairly well developed system to look after our veterans. We have transported that system to places like Australia and New Zealand. Through the exchange of information, we have been fairly successful.

As a primary example, two years ago we learned that the U.S. Department of Veterans Affairs had accepted amyotrophic lateral sclerosis as a benefit symptom for their veterans. A complete research study by them produced the causal effects of military service and the preponderance of people with ALS to show that it was higher with people who had served in the military, given the environment and stressful conditions. We took that to our government through VAC. We brought the study and asked them to have a look at it. Unfortunately, that was not successful. We worked through the ALS Society of Canada to push forward the issue on ALS. Last year, ALS was recognized as a benefit symptom.

That is the type of work we try to do; we try to bring together the information that is out there, share that information not only with the legions but also with other veterans associations. We run a consultation group every October with all the veterans associations to try to bring all that information together and use it to advocate on behalf of veterans and change some of the situations.

Senator Stratton: How would Canada measure up as compared to these other countries, if you were grading us? It is critical that we know where we are relative to these other countries.

Mr. White: Relative to other countries, we are all in the same boat at this stage in the game. We are experiencing new things. We are discovering new things. We are recognizing PTSD, which was never done before; it was hidden away to the side. We still do not have the needed research in all of the countries that will tell us where we will go down the road and how we will transition. In terms of the latent effects of some of the conditions that will come forward after we finish our job internationally, we do not know when they will come forward. We have to be out there and ready to evolve and go forward.

Canada is doing very well at that. People knock the New Veterans Charter, but it has brought in a new sense of assisting a veteran to ensure that they are looked after as best we can to make them part of the community again. The NVC looks at the whole wellness of the individual, not just symptomatically from one condition to the next. Canada is doing well, but all veterans associations are still vigilant to ensure that we bring to the government those issues that must be changed.

M. White : Je dirais que le Canada dispose d'un système relativement bien élaboré pour s'occuper de ses vétérans. Nous avons été expliquer notre système dans d'autres pays, comme en Australie et en Nouvelle-Zélande et, grâce à l'échange d'information, nous avons obtenu de bons résultats.

Il y a deux ans, par exemple, nous avons appris que le Department of Veterans Affairs aux États-Unis a reconnu que la maladie de Lou Gehrig ouvre droit à pension. Une recherche fouillée réalisée par les Américains a permis d'établir un lien causal entre le service militaire et la prépondérance plus élevée de cette maladie chez les anciens militaires à cause de l'environnement et des conditions stressantes dans lesquels ils avaient évolué. Nous avons transmis cette information à notre gouvernement par le truchement du MAC. Nous avons déposé l'étude en question et avons demandé aux gens du ministère de l'examiner. Malheureusement, notre démarche n'a pas abouti. Nous avons aussi collaboré avec la Société canadienne de sclérose latérale amyotrophique pour faire avancer ce dossier. L'année dernière, la société a reconnu que cette maladie devait ouvrir droit à pension.

Voilà le genre de travail que nous faisons; nous essayons de rassembler l'information existante, de la faire circuler non seulement au sein de la Légion, mais aussi auprès d'autres associations d'anciens combattants. Tous les ans au mois d'octobre, nous organisons un groupe de consultation auquel participent toutes les associations de vétérans pour essayer de rassembler l'information en question et de nous en servir pour faire avancer la cause des anciens combattants et pour modifier certaines situations.

Le sénateur Stratton : Si l'on vous demandait de classer le Canada par rapport aux autres pays, comment se comparerait-il? Il est très important que nous sachions où nous nous situons par rapport aux autres pays.

M. White : Pour l'instant, nous sommes dans la même situation que les autres pays. Nous expérimentons. Nous découvrons de nouvelles choses. Nous sommes en train de reconnaître le syndrome de stress post-traumatique, ce qui est tout à fait nouveau, parce qu'on l'avait caché dans un coin jusqu'ici. Nous ne disposons encore pas de toute la recherche effectuée par les autres pays pour nous indiquer ce qui se passera dans l'avenir et la façon dont nous ferons la transition. Pour ce qui est des effets latents de certains états pathologiques qui seront reconnus une fois que nous aurons fini notre travail à l'échelle internationale, je ne sais pas ce que ça donnera. Nous devons être prêts à évoluer et à progresser.

Le Canada fait bonne figure. Les gens critiquent la nouvelle Charte des anciens combattants, mais celle-ci donne de nouveau l'impression qu'on veut aider les vétérans du mieux possible pour leur permettre de réintégrer la vie civile. La Charte parle du bien-être complet de la personne, pas uniquement du traitement de ses états pathologiques. Le Canada fait d'excellentes choses, mais toutes les associations d'anciens combattants demeurent vigilantes pour attirer l'attention du gouvernement sur les problèmes qu'il convient de régler.

On a par of one to the others, it would be difficult for me to give you a rating. We do a fairly good job, and we need to continue to do so and improve as we evolve to find out new things as they happen.

Senator Day: I notice two things from your presentation. One is the reliance on the Poppy Fund and the other is how many of your programs seem to have been initiated in British Columbia. Could you comment on each of those? Why are the programs out in B.C.? Do they raise more money from the Poppy Fund? How is it administrated?

Mr. White: The Poppy Fund is the result of the annual Poppy Campaign conducted by the legion branches from the last Friday in October through to Remembrance Day. That fund is a sacred trust with Canadians. It is held nationally, provincially and locally. Funds collected at legion branches through the offerings of poppies to the general public are kept at the branch level. If there is a veteran at a branch who needs assistance, all he has to do is go into his branch and ask for that assistance. The poppy committee at the branch is there to assist him. We hold funds provincially, and I hold funds nationally as well.

The monies collected through the Poppy Campaign are held specifically to support our veterans and their families. They do not go into the general ledger of the branches; they are not held that way. They are kept separately because that fund is designed specifically to assist veterans, ex-service people and their families. That is solely what those funds are designed to be used for.

Senator Day: How would you get funds nationally?

Mr. White: Through the distribution of wreaths and poppies. We coordinate the distribution of wreaths and poppies nationally with our supplier, Dominion Regalia, in Toronto.

Senator Day: For a local branch that promotes Remembrance Week and collects funds from poppies that they distribute, do you get a fee for providing the poppies to them?

Mr. White: No, they have to purchase those poppies from the central supplier. They purchase them at a certain level through their provincial command and then they distribute the poppies for donations from Canadians.

Senator Day: Does the supplier then provide you with some money?

Mr. White: No.

Senator Day: Do you do a national fundraising campaign?

Mr. White: No, we do not do it on a national level. From the distribution and sale of the poppies down through the provincial level, there is a fee in there for us.

Il me serait difficile de vous donner un classement comparatif. Nous faisons du bon travail, mais nous devons continuer et nous améliorer dans notre recherche de nouvelles solutions.

Le sénateur Day : J'ai relevé deux choses dans ce que vous avez dit au début. D'abord, votre dépendance du Fonds du Coquelicot de même que le nombre de programmes qui semblent émaner de la Colombie-Britannique. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ces deux aspects? Quels programmes ont été conçus en Colombie-Britannique? Permettent-ils de recueillir plus d'argent que le Fonds du Coquelicot? Comment cela est-il administré?

M. White : Le Fonds du Coquelicot est alimenté par la campagne annuelle organisée par les filiales des légions entre le dernier vendredi d'octobre et le jour du Souvenir. Ce fonds est sacré pour les Canadiens. Il est administré à l'échelle nationale, à l'échelle provinciale et à l'échelle locale et il est constitué à partir des collectes réalisées par nos filiales auprès de la population; les sommes sont conservées au niveau local. Il suffit à l'ancien combattant inscrit dans une filiale qui a besoin d'assistance de s'adresser à cette filiale pour être aidé. Le Comité du Coquelicot de la filiale va lui donner un coup de main. Nous avons aussi des fonds qui sont administrés à l'échelle provinciale et, personnellement, j'administre les fonds à l'échelle nationale.

L'argent recueilli à l'occasion de la Campagne du Coquelicot sert spécifiquement à aider les vétérans et leurs familles. Nous ne nous en servons pas pour les dépenses générales des filiales; ce n'est pas à cela que sert cet argent. Il est conservé à part parce qu'il est destiné précisément à aider les vétérans, les anciens militaires des trois armes et leurs familles. C'est uniquement à cette fin que servent ces fonds.

Le sénateur Day : Comment obtenez-vous les fonds à l'échelle nationale?

M. White : Grâce à la distribution de couronnes et de coquelicots. Nous coordonnons la distribution de couronnes et de coquelicots à l'échelle nationale en collaboration avec notre fournisseur, Dominion Regalia, de Toronto.

Le sénateur Day : Exigez-vous des frais des filiales locales qui font la promotion de la Semaine du Souvenir et qui recueillent des fonds grâce à la vente de coquelicots?

M. White : Non, elles doivent acheter leurs coquelicots auprès du fournisseur national. Elles les achètent en passant par leur direction provinciale et elles distribuent ensuite les coquelicots pour recueillir les dons des Canadiens.

Le sénateur Day : C'est donc le fournisseur qui vous donne de l'argent.

M. White : Non.

Le sénateur Day : Organisez-vous des campagnes de financement nationales?

M. White : Non, nous ne faisons rien à l'échelle nationale. Nous percevons un droit auprès des organisations provinciales, droit qui est prélevé sur la distribution et la vente de coquelicots.

Senator Day: That is where the funds come back to you.

Mr. White: Yes. On your second question about B.C. and Yukon, I guess it is typical if you live on that other side of the mountain range. We make fun of it all the time. BC/Yukon Command has been very progressive in how they are handling some of the veterans' issues and some of the programs they have brought forward.

The Veterans Transition Program is a good example of it. Cockrell House is another good example of the types of programs that they have instituted out there through their military community committee to support the military and the military families.

Now we are trying to take some of that programming and move it nationally. It has taken a while, but every individual is proud of the accomplishments they have made, and now we have to spread that sort of wealth across the country.

Senator Day: There are at least two programs that you referred to that you are hoping to spread nationwide that have started in British Columbia. What is holding you up — is it funding? Is that what you need in order to do that?

Mr. White: Every command we have — each is aligned generally on provincial boundaries — has different resources. B.C. and Ontario have good resources. Predominantly, that is where a lot of our membership is, in Ontario and B.C. They have resources to be able to commit to some of these types of programs.

What we are looking at from a national perspective is how we can assist in resourcing some of these programs. That is what we are looking at right now.

Senator Day: I hope you do find the funds to do this, because these programs sound like they are very complementary to other programs that Veterans Affairs, Canadian Forces and National Defence are doing. The Legion has always played a very important role in support of veterans. If these programs have been successful, which they clearly have been in British Columbia, we should do what we can to help you introduce them in the rest of the country.

Have you had discussions with Veterans Affairs and National Defence? Is that part of the ongoing efforts?

Mr. White: It is part of the ongoing, particularly with the Veterans Transition Program. The program out of Alberta with Outward Bound seems to be working fairly well and we are monitoring how that is going.

Senator Day: That one intrigued me because military people are already well trained in Outward Bound-type activities. Why would you be involved in that?

Le sénateur Day : C'est donc là que vous allez chercher l'argent.

M. White : Oui. Pour ce qui est de votre seconde question, au sujet de la Colombie-Britannique et du Yukon, je dirais que c'est tout à fait classique pour ceux qui résident de l'autre côté de la chaîne montagneuse. C'est pour nous une source de plaisanteries. La Direction de la Colombie-Britannique et du Yukon a toujours été progressiste dans sa façon de s'attaquer à certaines des questions concernant les anciens combattants et dans le genre de programmes qu'elle met en oeuvre.

Le Programme de transition en est un bon exemple. La Maison Cockrell est un autre excellent exemple du genre de programmes lancés par le comité communautaire militaire pour appuyer les militaires et leurs familles.

Nous essayons maintenant d'adapter ces programmes à l'échelle nationale. Il a fallu du temps, mais tout le monde est très fier des réalisations jusqu'ici et nous devons maintenant faire profiter le reste du pays de ces bonnes trouvailles.

Le sénateur Day : Vous avez mentionné au moins deux programmes que vous aimeriez étendre à l'échelle nationale et qui émanent de la Colombie-Britannique. Qu'est-ce qui vous retient, le financement? Est-ce ce dont vous avez besoin pour y parvenir?

M. White : Chaque direction — généralement définie en fonction de limites provinciales — dispose de ressources différentes. Ces ressources sont bonnes en Colombie-Britannique et en Ontario. Nous avons d'ailleurs le plus grand nombre de membres dans ces deux provinces qui disposent des ressources nécessaires pour administrer de tels programmes.

À l'échelon national, nous cherchons à voir comment alimenter nous-mêmes certains de ces programmes et c'est ce que nous faisons actuellement.

Le sénateur Day : J'espère que vous trouverez les fonds nécessaires pour cela parce que j'ai l'impression que ces programmes s'inscrivent idéalement en prolongement d'autres programmes offerts par Anciens Combattants Canada, par les Forces canadiennes et par la Défense nationale. La Légion a toujours joué un rôle très important à l'appui des anciens combattants. Si ces programmes ont donné des résultats, ce qui a clairement été le cas en Colombie-Britannique, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour vous aider à les étendre au reste du pays.

Avez-vous eu des entretiens à ce sujet avec Anciens Combattants Canada et avec la Défense nationale? Cela fait-il partie de leur action régulière?

M. White : C'est ce qui se fait régulièrement, surtout avec le Programme de transition des vétérans. Celui de l'Alberta, Outward Bound, semble assez bien fonctionner et nous le suivons.

Le sénateur Day : Celui-ci m'intrigue, parce que les militaires sont déjà bien entraînés aux activités sur le terrain. Pourquoi ce programme?

Mr. White: It is putting people together with like conditions.

Ms. Siew: It is something they like to do. They are comfortable in that environment.

Mr. White: It is also comfortable to take them out of uniform, to allow them to do it out of uniform so they do not feel any of the constraints that they may have felt in uniform when they have rank up. It is nice to get out of rank every once in a while and go into these programs and just be a person. That is what the Outward Bound program does.

The other really good program that we hope will be spread nationally is the one being sponsored out of Ontario — particularly in Toronto right now — with the Homeless Veterans Program. That is an excellent program. To date, they have probably coordinated with about four shelters in Toronto. There is a Veterans Affairs case manager who has been assigned down there as well.

What they are doing is coordinating resources, instead of infrastructure, to ensure they are going into the shelters and having the veterans identify themselves. A large issue is to ensure that they do self-identify and that they come forward for some of the assistance. At times they are reluctant to do so.

Then they are offering them the services of either a place to get better, or a place to get assistance, clothing, and all the other things we can offer them, including the counselling they need to start to take back control of their lives.

Senator Day: Did you have any dealings with the Veterans Ombudsman with respect to this particular aspect? That was one of his reports — that there were a good number of veterans who were on the street, homeless, and needing some help.

Mr. White: No, we did not.

Senator Day: That was one of the challenges there.

The other item I wanted to ask you both, and then I will go on second round, if I could, is that we have learned through other committees that Veterans Affairs Canada will be reducing the amount of funds they have available by \$232 million over the next few years. That is because they are saying that they do not need as much money to service the veterans to the same extent because a lot of them are aging, but there are a lot of new veterans coming along under the New Veterans Charter.

Have you had some discussions in that regard, and what is your role with respect to the new veterans?

Mr. White: I will speak to the issue of the funding, and then Ms. Siew can speak to what we are doing for newer veterans.

People are playing with numbers between \$220 million and \$230 million. It is an issue of demographics. The veteran population is declining. We understand that these are statutory funds, that if they are needed and the demographics prove wrong,

M. White : Il permet de rassembler des gens qui présentent des états pathologiques semblables.

Mme Siew : C'est quelque chose qu'ils aiment faire, ils sont à l'aise dans ce genre d'environnement.

M. White : Ils se sentent mieux sans uniforme; c'est bien de leur permettre de laisser tomber l'uniforme et de ne plus avoir à subir les contraintes qu'ils avaient avant, notamment à cause de la hiérarchie. C'est bien, de temps en temps, de laisser tomber les grades, de suivre un programme comme n'importe quel autre. C'est à cela que sert le programme Outward Bound.

L'autre programme excellent qui, nous l'espérons, deviendra un programme national, est celui que nous avons commandité en Ontario — surtout à Toronto —, je veux parler du Programme des vétérans sans abri. Il est excellent. Jusqu'ici, il a permis de coordonner l'action de quatre abris à Toronto. Un gestionnaire de cas d'Anciens Combattants a été détaché auprès de ce programme.

Il est question de coordonner les ressources et non les infrastructures pour s'assurer qu'elles bénéficient aux abris et que les anciens combattants s'auto-identifient. L'auto-identification est d'ailleurs une grande partie du problème parce qu'il faut s'assurer que les vétérans réclament l'aide dont ils ont besoin. Certains hésitent à le faire.

Ensuite, on leur offre des services comme un lieu où se faire soigner, où obtenir une assistance, des vêtements et d'autres services comme du counselling afin de reprendre leur vie en main.

Le sénateur Day : Est-ce que vous traitez avec l'ombudsman des anciens combattants à ce sujet? Ça a été le thème d'un de ses rapports, soit qu'un grand nombre de vétérans se retrouvent dans la rue, sans abri, et qu'ils ont besoin d'aide.

M. White : Non.

Le sénateur Day : C'était un des problèmes mentionnés.

L'autre aspect dont je veux vous parler à tous deux — après quoi je passerai à une deuxième série de questions, si on me le permet — concerne ce que nous avons appris d'autres comités, c'est-à-dire qu'Anciens Combattants Canada envisage de réduire le budget qu'il consacre au service des vétérans de 232 millions de dollars dans les prochaines années. Le ministère affirme qu'il n'a plus besoin d'autant parce que la population d'anciens combattants vieillit, même si beaucoup de nouveaux vétérans tombent sous le coup de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Avez-vous eu des échanges à ce sujet avec le ministère et quel rôle jouez-vous dans le cas des nouveaux vétérans?

M. White : Je vais vous parler de la question du financement, puis Mme Siew vous répondra au sujet de ce que nous faisons pour les nouveaux vétérans.

Les gens jouent sur les chiffres qui varient de 220 à 230 millions de dollars. Tout est question de statistiques. La population d'anciens combattants est en déclin. Nous croyons savoir qu'il s'agit de fonds prévus dans la loi et que si les besoins sont

then the funds will be there to ensure that the programs, as legislated programs, will be there to support the veterans. We fully understand that.

We do also believe that if there are surplus funds, why not turn them over to other programs that have maybe been held in abeyance or some of the new programs that might be out there to assist not only the older veterans, but some of the newer ones as well? If Canada has committed that money to support our veterans, then why not use it to support our veterans? If it can be evolved, rolled over into different programming, I do not think you would have anyone at the Legion standing up and saying do not do that.

Ms. Siew: I think Veterans Affairs needs to proceed very cautiously with their plans and priorities with the estimates for the decreased funding as a result of the changing demographics. We do not know what the long-term impact will be with the Canadian Forces veteran in terms of how that client will evolve or if there will be increased numbers as a result of the number of deployments we have done over the last 20 years. We do not know that yet.

What we do know is that we have Canadian Forces still serving and veterans in communities across the country. Veterans Affairs must ensure that they have the staffing levels, so that the storefront where the veteran approaches us for services is not a 1-800 number, that it can answer the questions.

Sometimes the veterans or their family do not know what questions to ask. If you are calling in to a line that has a list of answers, depending on which question the veterans ask, my comment is sometimes they do not know which question to ask. If they ask the wrong question, they will not get the answer they are looking for or the help they need.

As Veterans Affairs are looking at cutting staff, they also have to ensure they have the right staff in the right places — on bases, in the Integrated Personnel Support Centres where the veteran is transitioning out of the Canadian Forces, where they need the care.

Within the last year, Veterans Affairs has hired 25 new case managers across the country. That is not a lot of case managers to meet the complex needs of the Canadian Forces veteran. I know that on some bases, they are not seeing case managers until they have a release message in their hand.

Sometimes there is a long time between when you know you will be released with a medical category until the time you get your release. You are in limbo, wondering what services are available and where you need to go for help.

The services and the resource need to be available at the IPSCs. They still need to be available at the district offices. The staffing levels of case managers, area counsellors and disability benefit

confirmés, ils permettraient de financer les programmes à l'intention des vétérans, programmes également prévus dans la loi. Ça, nous le comprenons très bien.

En revanche, s'il y a des fonds excédentaires, pourquoi ne pas les transférer à d'autres programmes qui ont pu être mis en suspens ou à d'autres nouveaux programmes susceptibles d'aider non seulement les anciens combattants, mais aussi les nouveaux vétérans? Dans la mesure où le Canada a réservé ces sommes pour assister les anciens combattants, pourquoi ne pas s'en servir pour les aider? S'il était possible d'appliquer ces fonds excédentaires à d'autres programmes, je ne pense pas que qui que ce soit à la Légion s'en offusquerait et s'y opposerait.

Mme Siew : Je pense qu'Anciens Combattants Canada doit être très prudent dans ses plans et priorités pour calculer la réduction budgétaire qui s'impose au vu des baisses de population d'anciens combattants. Nous ne savons pas encore comment va évoluer la population d'anciens combattants des Forces canadiennes et si l'on ne va pas assister à une augmentation de leur nombre dans la foulée des déploiements effectués ces 20 dernières années. Nous ne savons pas encore où nous en sommes.

Cependant, nous savons qu'il y a encore des militaires et qu'il y a aussi des anciens combattants qui vivent un peu partout au pays. Anciens Combattants Canada doit veiller à disposer du personnel nécessaire pour que le service offert aux vétérans ne se résume pas à des réponses toutes faites au bout d'un numéro 1-800; il doit y avoir au bout du fil des gens aptes à répondre aux questions posées.

Il arrive que les vétérans ou les membres de leur famille ne sachent pas quelles questions poser. Quand il appelle la ligne 1-800 où le préposé dépend d'une liste de réponses prédéterminées, il arrive que le vétéran ne sache pas quelle question poser. S'il pose la mauvaise, il n'obtiendra pas la réponse qu'il cherche ni celle qui sera susceptible de l'aider.

À l'heure où Anciens Combattants Canada envisage de réduire ses effectifs, le ministère devrait veiller à mettre le personnel qualifié au bon endroit, c'est-à-dire dans les bases, dans les centres intégrés de soutien du personnel là où les vétérans effectuent la transition des Forces canadiennes à la vie civile et là où ils ont besoin d'un coup de main.

Dans les 12 derniers mois, Anciens Combattants Canada a engagé 25 nouveaux gestionnaires de cas à l'échelle du pays. Ça ne fait pas beaucoup pour répondre aux besoins complexes des anciens combattants des Forces canadiennes. Je sais que, dans certaines bases, les gens n'ont pas de contact avec un gestionnaire de cas avant d'avoir reçu leur message de libération.

Il s'écoule parfois longtemps entre le moment de la libération pour motif médical et le moment où la libération intervient. Pendant toute cette période, le vétéran est dans les limbes, il se demande quels services on pourrait lui offrir et à qui il doit s'adresser pour obtenir un coup de main.

Or, les services et les ressources nécessaires sont offerts aux CISP. Il faudrait offrir également ces services dans les bureaux de district. Il sera encore très important de maintenir les effectifs de

officers are still very important. Yes, there is a declining demographic with the traditional veteran, but the Canadian Forces veterans need to have the services available where they need them.

Mr. White: We are also finding that veterans who are releasing do not know what they are entitled to and are not being told what they are entitled to from case managers. That is a real problem. If they are going in to see someone who is supposed to be counselling them on what is available to them in their programs, they should get the gamut of programming and benefits available to them explained to them, instead of maybe just symptomatic issues. That is a big issue; case managers do have to explain the complete availability of programs to the individuals as they are counselling them.

The Chair: You, by legislation, have a responsibility for advocacy. I put it that way. I know that 15 to 20 per cent of cases go through you or make their way back to you. I am wondering why, unless you have seen the new demands, and we are looking at the transition program that you have initiated. We also look at the Legion Military Skills Conversion Program for reservists through the B.C. Institute of Technology. Why not give you more responsibilities than under legislation to advance those programs versus them purely being handled by Veterans Affairs Canada? Why not give you that mandate and have you pursue it?

The second angle to that is, who are these people who are doing it? What are the qualifications of those who are in the transition mode? Why are they linked to universities? What is your link with industry to make that work?

Mr. White: We are a not-for-profit organization, a volunteer organization. Our monies are raised by our members. We are a members' dues-based organization. We would love to be able to expand our programming, but we are hindered by the amount of money that we have from dues and the amount of money we can raise. If we had the financing, we would also love to be an advocate and be independent. I tend to look at the corporate one card that says we do not want to have the hands in our pocket. We would love to have the independence as an organization so that we can go to government and not be hindered by any of the programs we may be assisting government with or having government funding coming to us. There is an issue there. We want to maintain our independence, and we want to have some very fulfilling programs to use and transition and involve, to be able to assist the range of veteran out there, from World War II veterans all the way through to those coming home from Afghanistan and Libya.

gestionnaires de cas, de conseillers régionaux et d'agents de prestations d'invalidité. Il est vrai que le nombre d'anciens combattants diminue dans la catégorie des vétérans traditionnels, mais Anciens Combattants Canada doit continuer d'offrir les services là où ils sont nécessaires.

M. White : On se rend également compte que les anciens combattants libérés ne savent pas à quoi ils ont droit et qu'on ne leur dit pas ce qu'ils peuvent attendre d'un gestionnaire de cas. C'est un vrai problème. Quand ils rencontrent une personne qui est censée les conseiller sur l'ensemble des programmes mis à leur disposition, il faudrait que celle-ci leur parle de tous les programmes et de toutes les prestations auxquels ils ont droit et leur expliquer ce dont il retourne, plutôt que de se limiter à ce qui concerne leur condition physique. C'est un grand problème; il faut que les gestionnaires de cas expliquent tous les programmes offerts aux vétérans quand ils les rencontrent dans le cadre de services de counselling.

Le président : Vous êtes tenus, par la loi, à représenter les vétérans. Je sais que, dans 15 à 20 p. 100 des cas, vous vous retrouvez avec leurs dossiers en main. Je me demande pourquoi, à moins que vous ayez vu les nouvelles demandes, et il est ici question du programme de transition que vous venez de lancer. Par ailleurs, il y a aussi le Programme de conversion des compétences militaires de l'Institute of Technology de la Colombie-Britannique qui s'adresse aux réservistes. Pourquoi ne vous confie-t-on pas plus de responsabilités dans la loi, afin que vous vous occupiez de programmes qui, jusqu'à présent, sont entièrement administrés par Anciens Combattants Canada? Pourquoi ne pas vous confier ce mandat et ne pas vous demander de vous en occuper?

D'un autre côté, qui s'occupe de tout ça? Quelles sont les qualifications de ceux qui travaillent au programme de transition? Pourquoi ce lien avec les universités? Avez-vous des liens avec l'industrie pour que ça fonctionne?

M. White : Nous sommes un organisme sans but lucratif, un organisme constitué de bénévoles. Notre argent nous vient de nos membres. Nous sommes une organisation qui est financée par des cotisations. Nous aimerions beaucoup pouvoir étendre nos programmes, mais nous sommes limités par les fonds dont nous disposons grâce aux droits d'adhésion et aux dons que nous récupérons. Si nous avions les fonds nécessaires, nous adorerions pouvoir militer en faveur des anciens combattants et être financièrement autonomes. J'aime bien l'attitude de cette carte de crédit qui dit dans sa publicité qu'elle n'est pas là pour puiser dans les poches de ses clients. Nous aimerions être une organisation autonome qui ne serait pas limitée dans le genre de programmes qui nous permettraient d'aider le gouvernement, que ce soit avec ou sans financement de celui-ci. Il y a là un problème. Nous voulons maintenir notre indépendance et être en mesure d'offrir des programmes pleinement satisfaisants, nous voulons être en mesure d'aider les différentes catégories d'anciens combattants, de ceux de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux vétérans de l'Afghanistan et de la Libye.

We need to maintain our independence. We need to raise funds to do it. We also need to advocate to the government and say, “Maybe it is your responsibility, government, to be providing those programs to these individuals. They served the country.” There is a responsibility of the government to make sure they look at the programs, conduct the research needed to justify the programs, and then have the programs implemented on behalf of the individuals.

We do not know where the programs will evolve to. We know how we can evolve our programs, but through our first application process, and what Ms. Siew does with the service bureau, we are seeing more and more modern veterans, if you want to call them that, than we are the other veterans. We are assisting first applications of more and more modern veterans than we ever have before. We are busier than we have ever been before.

We are also getting some of the older veterans coming back and saying, “I think I have been suffering from this all these years,” particularly some older veterans who have been suffering through PTSD; now that it is out in the open and public and acceptable to discuss it, they are coming forward and saying they need assistance as well. Their families are bringing those veterans forward and saying, “Our family has suffered all these years from that time, and we really do need some assistance.”

The Chair: You are answering that you do not need more legislation, you want more independence, but you need independent funding to support you and you have to find a way to do that, including more members from the Canadian Forces or veterans to be part of the Legion and increase your recruitment base.

The second part of the question is the actual structure of that institute and the transition program. Who are these people who are doing that?

Mr. White: It is Dr. Marv Westwood and Dr. David Kuhl, who are in the psychology research environment at UBC. They were approached many years ago, before 1999, to look at some of the issues of transitioning people and to talk about PTSD. I met them two years ago when I was in B.C. They are two very dedicated and involved individuals. The program is sponsored through them at UBC, so UBC is the house for it right now.

The Chair: Is funding part of it?

Mr. White: No, we do the funding ourselves from the Legion.

The Chair: Can we say that that has been a pilot program that is mature enough now to be expanded across the country?

Il faut que nous demeurions indépendants. Pour cela, nous devons faire des campagnes de financement. Nous devons aussi pouvoir intervenir auprès du gouvernement en lui disant : « Peut-être que cela relève de votre responsabilité, que c’est vous qui devez offrir ces programmes à tous ces gens-là qui ont servi leur pays. » Il en va de la responsabilité du gouvernement d’administrer ces programmes, d’effectuer les recherches nécessaires pour en justifier l’existence, puis de les mettre en oeuvre au nom des vétérans.

Nous ne savons pas comment ces programmes vont évoluer. Toutefois, nous savons comment évoluent nos programmes parce qu’à l’étape des premières demandes que nous recevons, c’est-à-dire ce que fait Mme Siew au Bureau d’Entraide, nous constatons qu’il y a de plus en plus de vétérans modernes, si vous voulez les appeler ainsi, et de moins en moins d’anciens combattants. Nous aidons de plus en plus de vétérans modernes, plus que jamais auparavant, à remplir leur première demande. Nous sommes plus occupés que nous l’avons jamais été.

Il y a aussi des anciens combattants qui reviennent nous voir en nous déclarant qu’ils ont souffert de telle ou telle affection durant toutes ces années, surtout les vétérans atteints de TSPT — maintenant que cet état est reconnu publiquement, que tout le monde peut en parler — et ils viennent nous voir en nous disant qu’eux aussi ont besoin de se faire aider. Il y a aussi les familles de ces anciens combattants qui nous disent avoir souffert pendant toutes ces années et avoir vraiment besoin d’assistance.

Le président : Ce que vous venez de dire, c’est que vous n’avez pas besoin de plus de lois, mais de plus d’indépendance, et aussi que vous devez être financièrement indépendants et que vous devez trouver une façon d’y parvenir, notamment en augmentant votre bassin de recrutement grâce aux militaires des Forces canadiennes et aux anciens combattants qui pourraient adhérer à la Légion.

La deuxième partie de ma question concernait la structure de l’institut et le programme de transition. Qui sont les gens qui s’en occupent?

M. White : Il s’agit des Drs Marv Westwood et David Kuhl, du Département de recherche en psychologie de l’Université de la Colombie-Britannique. Nous les avons contactés il y a bien des années, avant 1999, pour leur demander de se pencher sur la problématique des militaires devant passer à la vie civile et de s’intéresser au TSPT. Je les ai rencontrés il y a deux ans, quand j’étais en Colombie-Britannique. Ce sont deux personnes dévouées. Le programme est administré par l’Université de la Colombie-Britannique et c’est pour ça qu’il est logé là-bas.

Le président : Est-il également financé par l’Université de la Colombie-Britannique?

M. White : Non, c’est la Légion qui fournit les fonds.

Le président : Y a-t-il eu un projet pilote qui vous permette maintenant de dire que ce programme est assez mûr pour être étendu au reste du pays?

Ms. Siew: I would not say it is a pilot project. I would say it is a project that developed out of British Columbia, and there is a need now to expand it across the country.

The Chair: It is mature enough to do it?

Ms. Siew: Absolutely.

Mr. White: Absolutely.

The Chair: Thank you very much.

Senator Plett: I want to again express my appreciation for what you do. Congratulations to British Columbia and the Yukon. Clearly, we need to move some of that east and get some of the expertise that the people in British Columbia have in developing these programs.

You answered my first question in part, but I do want to ask the question, and I want you to elaborate a little bit on it. You said that many of the older vets are now coming back, people who say they have had PTSD for all these years when people did not want to talk about it, and it is now becoming more open and people can.

Is your homelessness problem also larger now with the new veterans than it has been? What is the demographic of the veterans who are homeless? Is it the older vets or the newer ones?

Mr. White: I could not give you exact numbers on the demographics of the homeless program. We have probably assisted over 70 people to this stage in the game. From my very brief knowledge of what the program is all about, I am not sure we are seeing older veterans in the program, but we are seeing people who have served in Bosnia, in some of our more modern-day deployments, Rwanda, everywhere. They span in age, from what I have been told, anywhere from their fifties down through to their thirties. That is the demographic we are looking at right now. There will be others out there.

Senator Plett: Is the PTSD a large reason for the homelessness, or is it people who just did not have high education who are coming out of the military and cannot find work?

Mr. White: There is really a mix of it all. PTSD is definitely there, because that does have some issues about how individuals are able to cope with certain circumstances. I could not identify a number for you that would say such-and-such a percentage is due to PTSD. An older veteran's family sent us a letter and said, "Thank you very much for helping my father because we have been suffering for this long with him in this condition. We have never had a name to put to it or an explanation."

I still maintain that the Legion was the first PTSD treatment centre in the country, starting in World War I, where individuals gathered together as comrades and when people were suffering the effects of shell shock, PTSD, whatever it was called in those

Mme Siew : Je ne parlerais pas de projet pilote. C'est un programme qui a été mis sur pied en Colombie-Britannique et l'on constate maintenant qu'il est nécessaire de l'étendre au reste du Canada.

Le président : Est-il suffisamment mûr pour cela?

Mme Siew : Tout à fait.

M. White : Absolument.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Plett : Encore une fois, je tiens à vous dire à quel point j'apprécie ce que vous faites. Félicitations aux gens de la Colombie-Britannique et du Yukon. Il est évident que nous avons besoin de ce genre de programme dans l'Est de même que des compétences que possèdent les gens en Colombie-Britannique après avoir élaboré ces programmes.

Vous avez en partie répondu à ma première question, mais je voudrais que vous m'en disiez davantage. Vous avez dit que vous voyez revenir un grand nombre d'anciens combattants des premières vagues, des gens qui ont souffert de TSPT pendant des années, mais qui ne voulaient pas en parler; maintenant que c'est plus ouvert, ils se sentent libres de le faire.

Le problème des sans-abri est-il également plus important aujourd'hui dans le cas des nouveaux vétérans que par le passé? À quoi ressemble la population de vétérans sans abri? S'agit-il d'anciens combattants traditionnels ou de nouveaux vétérans?

M. White : Je ne peux pas vous dire exactement combien il y en a. Nous avons sans doute assisté quelque 70 personnes jusqu'ici. Je ne sais pas grand-chose de ce programme, mais je ne pense pas qu'il accueille un grand nombre d'anciens vétérans, en revanche, il y a ceux qui ont servi en Bosnie et d'autres vétérans des temps modernes, comme ceux du Rwanda et d'autres missions. Ils varient en âge, d'après ce qu'on m'a dit, entre la trentaine et la cinquantaine. Voilà pour les données démographiques actuelles, mais il y en aura d'autres à aider.

Le sénateur Plett : Le TSPT est-il la principale cause pour laquelle les gens se retrouvent sans abri ou s'agit-il de personnes qui ne sont pas très instruites à leur sortie de l'armée et qui ne sont pas parvenues à se trouver un emploi?

M. White : C'est un peu tout ça. Le TSPT est évidemment en cause par l'effet qu'il a sur les personnes qui en sont atteintes et qui ne parviennent pas à faire face à certaines circonstances de la vie. Je ne pourrai pas vous exprimer en pourcentage la prévalence du TSPT. Nous avons reçu une lettre d'une famille d'un vétéran âgé qui disait ceci : « Merci beaucoup d'avoir aidé mon père parce que nous avons beaucoup souffert pendant longtemps à ses côtés en le voyant dans cet état. Nous ne savions pas comment appeler cela et on ne nous a jamais rien expliqué. »

Personnellement, j'affirme que la Légion a constitué le premier centre de traitement de TSPT au Canada, au lendemain de la Première Guerre mondiale, quand des gens se sont regroupés dans un esprit de camaraderie autour de personnes qui souffraient de

days, they took them into the Legion branch and they self-medicated. They looked after individuals until they were ready to come back out on the street.

My grandfather did that for people who were in his battalion in Dieppe. They looked after each other in the Legion because there was nothing else in the community that was able to assist them.

It was not a badge of honour. It was a badge of shame. Now it is open and acceptable. I think the Legion has been there for quite a while on PTSD.

Senator Plett: We are celebrating and were just given lapel pins. Thank you for them. I am not sure where they came from.

Ms. Siew: They are from Mr. White.

Senator Plett: I have put it on and will wear it proudly. Since we are celebrating 70 years of service of women in the military, tell me, with some of the issues that you folks deal with that we have already been discussing, is that largely men? Do you see the same type of mixture in women coming back with some of these issues that you need to assist as well?

Ms. Siew: With regards to women, we are seeing both. Women are coming back with post-traumatic stress disorder and with depression. We are absolutely still seeing operational stress injuries. It is about 10 per cent of the total veteran population that are female and have self-identified, which is consistent with the number of women in the Canadian Forces.

We do not have any research or knowledge base on the understanding of what issues affect women's health that is related to their military service. No studies are being done in terms of the stress that males endure during their military service, as well as women. We know women typically are mothers. Of course, the wife does all that work and has responsibilities in the majority of households in Canada. Yet they serve their country, deploy and work in a non-traditional environment. Still, it is 11 per cent of women who are serving in the Canadian Forces and has been since I joined in 1983. It has not changed. There are very few senior female officers. You are working in a very male-dominated environment, and there are unique stresses associated with that. There has been no research to determine the effects of that.

Mr. White: Senator Pépin came to the Legion and asked us to host a meeting where Ms. Siew was involved. It was an eye-opener for us all to listen to comments from the meeting. Some of the issues we had not, from our male-dominated environment, considered or even thought about. It was a good eye-opener for us to think we need to look down the road at some of these issues.

ce qu'on appelait alors la névrose des tranchées, quand ils les ont accueillis au sein de la Légion pour leur donner eux-mêmes des médicaments. Ils s'en sont occupés jusqu'à ce que ces anciens combattants soient en mesure de reprendre une vie normale.

Mon grand-père l'a fait pour ses camarades du bataillon de Dieppe. Les membres de la Légion se sontentraîdés parce qu'il n'y avait rien dans la collectivité susceptible de les aider.

À cette époque, on ne s'en vantait pas, on en avait plutôt honte. Aujourd'hui, le TSPT est connu et accepté. Je pense que la Légion agit sur ce plan depuis très longtemps.

Le sénateur Plett : C'est ce que nous sommes en train de célébrer et on vient de nous remettre des épinglettes. Merci. Je ne sais pas d'où elles viennent.

Mme Siew : Elles sont à M. White.

Le sénateur Plett : J'ai mis la mienne et je vais la porter fièrement. Puisque nous célébrons 70 années de service féminin dans l'armée, il semble que tous les problèmes dont vous vous occupez et dont nous avons déjà parlé concernent essentiellement les hommes. Avez-vous affaire à peu près aux mêmes populations chez les femmes qui reviennent de mission et qui auraient elles aussi des problèmes exigeant une assistance de votre part?

Mme Siew : Dans le cas des femmes, il y en a de deux sortes. Il y a celles qui rentrent au pays atteintes de stress post-traumatique et de dépression. On constate que certaines ont subi des blessures dues au stress opérationnel. Ces femmes représentent environ 10 p. 100 de la population d'anciennes combattantes qui se sont auto-identifiées, ce qui est conforme à la proportion des femmes au sein des Forces canadiennes.

Nous n'effectuons aucune recherche et ne possédons aucune connaissance sur le genre de problèmes de santé qu'éprouvent les femmes à cause du service militaire. Aucune étude n'a été réalisée sur le stress que les hommes ressentent quand ils portent l'uniforme, pas plus que sur les femmes. Bien des femmes sont mères. Ce sont évidemment elles qui font le travail ménager et qui assument l'essentiel des responsabilités dans la plupart des foyers canadiens. Il n'empêche qu'elles servent leur pays, qu'elles sont déployées et qu'elles se retrouvent dans des milieux non traditionnels. Il demeure que les femmes représentent 11 p. 100 des effectifs des Forces canadiennes, depuis que je me suis engagée en 1983. Rien n'a changé, Il y a des femmes haut gradées. Elles doivent évoluer dans un milieu dominé par les hommes, ce qui occasionne chez elles un stress tout à fait particuliers. On n'a effectué aucune recherche pour en déterminer les effets.

M. White : Madame le sénateur Pépin s'est présentée à la Légion et nous a demandé d'organiser une rencontre à laquelle a participé Mme Siew. Les remarques des participantes ont été révélatrices. Dans notre milieu dominé par les hommes, il a été question de problèmes auxquels nous n'avions même pas pensé. Cela a été très révélateur pour nous et nous nous sommes dit qu'il fallait réfléchir sur ces questions à long terme.

Ms. Siew: I served 28 years in the Canadian Forces. I sat around the table and was the moderator. I was really surprised. We had a WWII veteran and women who were still serving — from a corporal right through to naval captain — making comments regarding equipment that did not fit right. Women just wore that equipment because they had to. It did not matter how much it hurt, and that should not be there. Then they have these injuries and disabilities. How does that translate to the future and to the musculoskeletal conditions that will develop later on. There was abuse of authority for young women. If you are 22 years of age, you will just stand there, listen to the comments and take it. Some will not. Some will just leave and say, “The Canadian Forces is not for me.”

I had my career. It was a wonderful career. However to sit around a table — and consistently every woman that was there that had the same comment — I was shocked. I think Mr. White was shocked as well.

Not to criticize the Canadian Forces, but I think the research needs to be done to see what the impact is. It is not anecdotal or qualitative. It needs to be quantitative so it is credible and valuable so that we can develop the programs to move forward.

Senator Plett: Thank you, and keep up the good work.

The Chair: I want to remind you that we did mandate Senator Pépin to look at women veterans. Contrary even to the Americans, we have them in infantry battalions, artillery regiments and so on, which they do not have, except some artillery. She studied that, and we will have to look at that again. She was the first one to tell us that there are women veterans now in combat and the impact of that. We will follow up on that.

Senator Day: I have two questions. First, tell me who the Canadian Institute for Military and Veteran Health Research is.

Mr. White: It is a group started by Brigadier-General William Richard (Ret'd) out of Queen's University and RMC in Kingston. They have come together and are working to put together a research institute that will look at issues for veterans and serving military. We do not have an institute like that. They are trying to bring in all the other universities across Canada. It has been happening for the last two and a half years. They just had their forum, and Senator Dallaire was there. Ms. Siew was there as well.

Senator Day: I did not know the name, but I was aware of the activity.

Mme Siew : J'ai servi 28 ans au sein des Forces canadiennes et j'ai été vraiment surprise en animant la rencontre. Il y avait là des anciennes combattantes de la Seconde Guerre mondiale et d'autres femmes encore sous les drapeaux, du grade de caporal à celui de capitaine de marine, qui nous ont parlé d'équipement mal adapté pour les femmes. Elles n'ont pas d'autre choix que de le porter, même si ça leur fait mal à cause d'un truc qui n'a pas lieu d'être à tel ou tel endroit. Ça les blesse et elles tombent en incapacité. Qu'est-ce que ça donnera tout ça dans l'avenir et quels problèmes musculo-squelettiques risquent-elles de développer plus tard. Des jeunes femmes ont fait les frais d'abus de pouvoir. Quand on a 22 ans, on fige, et on prend les remarques en pleine figure. Mais il y a aussi celles qui n'acceptent pas, qui disent : « Les Forces canadiennes, ça n'est pas fait pour moi », et qui s'en vont.

J'ai eu une merveilleuse carrière, mais lors de cette réunion — presque toutes les femmes ont fait les mêmes remarques —, j'ai été choquée. Je crois que M. White aussi a été choqué.

Loin de moi l'idée de critiquer les Forces canadiennes, mais j'estime qu'il faudrait effectuer des recherches pour voir l'incidence de tout cela. Il ne faut pas faire de recherche anecdotique ni qualitative, mais une recherche quantitative pour disposer de données valables, dignes de foi à partir desquelles il sera possible d'élaborer des programmes pour progresser dans l'avenir.

Le sénateur Plett : Merci et continuez cet excellent travail.

Le président : Je tiens à vous rappeler que c'est nous qui avons demandé au sénateur Pépin d'aller rencontrer les anciennes combattantes. Contrairement à d'autres pays, même aux États-Unis, chez nous, les femmes servent dans les bataillons d'infanterie, dans les régiments d'artillerie et autres, ce qui n'est donc pas le cas chez nos voisins du Sud, sauf pour l'artillerie. Madame le sénateur Pépin a étudié la situation et nous reviendrons là-dessus plus tard. Elle a été la première à nous apprendre qu'il y a maintenant des femmes vétérans qui ont combattu et que cela n'était pas sans conséquences. Nous assurerons un suivi à sa mission.

Le sénateur Day : J'ai deux questions à poser. Premièrement, dites-moi ce qu'est l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans.

M. White : Il s'agit d'un groupe qui a été mis sur pied par le brigadier-général William Richard, maintenant à la retraite, à l'Université Queen's et au CMR à Kingston. Ces deux institutions se sont unies pour travailler ensemble à la mise sur pied de cet institut de recherche qui va se charger de toutes les questions concernant les anciens combattants et les militaires en service. Il n'existe actuellement pas d'institut de ce genre. Il est question de regrouper toutes les autres universités canadiennes autour de ce projet. L'institut a été lancé il y a deux ans et demi. Il vient juste de tenir son premier forum auquel a assisté le sénateur Dallaire. Mme Siew y était également.

Le sénateur Day : Je ne savais pas comment il s'appelait, mais je savais ce qu'il fait.

Ms. Siew: Twenty-two universities have signed MOUs and partnered with this organization.

Senator Day: Our chair just made a statement in the Senate on that a couple of days ago.

I would like to expand. You said with respect to homelessness, you had no contact with the Veterans Ombudsman. On an ongoing basis, do you deal with the Office of the Veterans Ombudsman and the National Defence and Canadian Forces Ombudsman's office?

Mr. White: We have contact with both. The homeless project in Toronto was not created because of the ombudsman's office. It was created because there was a need in Toronto. The people in Toronto looked at it and said, "We need to do something about this." They moved forward to get it done. We have good contact with both the Veterans ombudsman and Canadian Forces Ombudsman. We share information, talk, have agreements and, at times, disagreements on issues. However, we do discuss the things we are concerned about. Mr. Parent was actually part of our veterans consultation group. He attended at the end of October and it was a pleasure to have him there. He could listen to what the other 15 or 17 groups in the room were talking about. It is a good information-sharing process.

Senator Day: Thank you. I am glad to hear that.

Senator Stratton: I golf with an 80-year-old veteran from the U.S. forces who fought in Korea. How many older vets are we losing each year? He is 80 and he still plays golf. We have to be losing significant numbers of them.

Ms. Siew: I do not know what the exact number is, but it is a large number. I have heard 15,000 a year.

The Chair: There is an estimate from Veterans Affairs of close to 2,000 a month.

Senator Stratton: That is 24,000 a year. Thank you.

The Chair: Thank you. As chair, I would like to bring conclusion and request the following for our work: We need the details of your transition program, its status, and structure and probably the report you have. We cannot bring in the professors, but we want to know the nuts and bolts of it.

You also mentioned research, certainly on women's matters and the institute for mental health. If you have a listing of other research areas that should be launched for veterans, we would be very keen on that. Although VAC has a research capability, it may not be as versant as your area. I am not asking for something sophisticated, but for point forms of areas.

Mme Siew : Vingt-deux universités ont signé des protocoles d'entente pour travailler en partenariat avec cette organisation.

Le sénateur Day : Notre président a fait une déclaration à cet égard au Sénat il y a deux ou trois jours.

J'aimerais revenir sur une chose. À propos des sans-abri, vous avez dit que vous n'étiez pas en contact avec l'ombudsman des anciens combattants. Ne traitez-vous pas régulièrement avec le Bureau de l'ombudsman des anciens combattants et avec le Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes?

M. White : Nous sommes en contact avec les deux. Ce n'est pas grâce au Bureau de l'ombudsman qu'a été mis sur pied le projet des sans-abri à Toronto. Il a été créé parce que nous en avons besoin là-bas. Les gens de Toronto se sont penchés sur la question et ont dit : « Il faut faire quelque chose. » Ils ont fait ce qu'il fallait. Nous avons d'excellents rapports avec l'ombudsman des anciens combattants et l'ombudsman des Forces canadiennes. Nous échangeons des renseignements, nous parlons, nous nous mettons d'accord et, parfois, nous sommes aussi en désaccord sur certaines questions. Quoi qu'il en soit, nous parlons de tout ce qui nous préoccupe. M. Parent a fait partie de notre groupe de consultation sur les vétérans. Il a participé à la fin octobre et c'était un plaisir que de le voir là. Il a pu entendre ce que les représentants des 15 ou 17 autres groupes présents avaient à dire. Ce genre de rencontre est excellente pour échanger des informations.

Le sénateur Day : Merci. Je suis heureux d'entendre ça.

Le sénateur Stratton : Je joue au golf avec un ancien combattant américain de la guerre de Corée qui a 80 ans. Combien de ces anciens combattants disparaissent chaque année? Lui, il a 80 ans et il joue encore au golf. Nous avons perdu plusieurs d'entre eux.

Mme Siew : Je ne sais pas combien exactement, mais c'est beaucoup. On m'a dit 15 000 par an.

Le président : D'après une estimation d'Anciens Combattants Canada, il y en a près de 2 000 qui disparaîtraient chaque mois.

Le sénateur Stratton : Cela fait 24 000 par an. Merci.

Le président : Merci. Je vais maintenant mettre un terme à nos travaux en vous adressant une requête pour la suite de notre étude : Il nous faudra les détails de votre programme de transition, sa situation, sa structure et sans doute aussi le rapport que vous avez produit. Il ne nous sera pas possible de convoquer les professeurs, mais nous aimerions connaître tous les détails.

Vous avez aussi parlé de recherche sur les questions de femmes de même que des travaux effectués à l'institut de santé mentale. Si vous avez une liste des autres domaines de recherche qu'il conviendrait d'explorer dans le cas des vétérans, nous aimerions bien la voir. Le MAC a une certaine capacité en matière de recherche, mais il n'est pas aussi spécialisé que vous dans les domaines qui vous intéressent. Je ne vous demande rien de très raffiné, mais quelque chose en format télégraphique.

I am surprised that you do not have a much tighter link with the U.S. legion. I hope you could tell us either why or how you plan to do that. Although we are on side with the British and the Australians, we are North American, and there might be an angle we are not maximizing in Canada as they might be down there. We would appreciate if you would provide us with that feedback.

With that, thank you very much for being so clear and concise. Thank you for your handout as well. It is an excellent reference for us, as is the other work you are doing. There must be a way to increase not only the recruitment of new veterans but also your funding. I hope many of these other things, such as true patriot love, might be keeping you in their crosshairs to support into the future. Thank you very much.

Just to conclude, honourable senators, as you are aware — I will read it to ensure I have the right words — the committee has an order of reference that enables it to study different services and benefits provided to veterans and also allows it to study other fields related to veterans. Since the return of Parliament in October, Senator Plett and I have been discussing a way to encompass the different areas of our mandate in one focus study.

Senator Plett has suggested a study, and together, with the help of our analysts, we have developed a new work plan for this study. The study is entitled Transition to Civilian Life of Veterans. We are still in discussion about the family dimension of that, between what the Veterans Charter says for spouses who are replacing veterans for those veterans who cannot be retrained. We will not need to receive a new order of reference in the Senate, so we will be able to move forward.

We believe it is an essential focus, and we will commit resources into the New Year, as we will integrate the work we have already completed with the commissioners, today with the Legion, the civil servants that appeared last week and with DND and VAC representatives who will be appearing in two weeks' time.

The steering committee will then do a final review of it. We will then send it to you for comment, and then we will approve it hopefully by December 14 in order to bring in what we have completed so far and structure future witnesses to implement this program, which I believe will probably carry us through most of the next session.

With that, thank you very much for being here. Thank you to the witnesses for their presentations and answers.

(The committee adjourned.)

Je m'étonne que vous n'avez pas de lien plus étroit avec la U.S. Legion. J'espère que vous pourrez nous dire pourquoi ou alors comment vous envisagez d'en créer. Nous sommes, certes, très proches des Britanniques et des Australiens, mais nous sommes des Nord-Américains et il y a peut-être des choses sur lesquelles nous ne misons pas autant au Canada que nos voisins du Sud. Nous aimerions beaucoup que vous nous donniez un retour à ce sujet.

Cela étant, merci beaucoup pour la clarté et la concision de vos propos. Merci aussi pour les documents que vous nous avez remis. Ils constituent une excellente référence, comme le reste du travail que vous effectuez. Il devrait y avoir une façon d'augmenter non seulement le nombre de vétérans adhérant à la Légion, mais aussi votre niveau de financement. J'espère que des choses comme le véritable amour pour la patrie feront en sorte que les gens n'oublieront pas de vous appuyer dans l'avenir. Merci beaucoup.

Pour conclure, honorables sénateurs, comme vous le savez — je vais lire le texte pour m'assurer que je ne m'égare pas —, le comité a été saisi d'un ordre de renvoi qui lui permet d'étudier les différents services et prestations offerts aux vétérans, ainsi que les autres domaines intéressant les anciens combattants. Depuis la reprise des travaux parlementaires en octobre, le sénateur Plett et moi-même cherchons une façon d'englober ces différents aspects dans notre mandat sous la forme d'une étude focalisée.

Le sénateur Plett a recommandé une étude et, ensemble, avec l'aide de nos analystes, nous avons préparé un nouveau plan de travail. Cette étude s'intitulera : La transition à la vie civile des anciens combattants. Nous sommes encore en train de parler de tout ce qui concerne la famille autour de cette question, c'est-à-dire à partir de ce que dit la Charte des anciens combattants à propos des conjoints et conjointes qui prennent la relève des vétérans ne pouvant être formés dans un autre emploi. Nous n'aurons pas besoin d'un nouvel ordre de renvoi du Sénat et nous allons pouvoir travailler à partir de celui-ci.

Nous jugeons essentiel de nous arrêter sur ces questions au point que nous allons prévoir des ressources l'année prochaine quand nous intégrerons le travail réalisé jusqu'ici grâce à la contribution des commissaires, à celle de la Légion — aujourd'hui —, à l'apport des fonctionnaires que nous avons accueillis la semaine dernière et à celui des représentants du MDN et du MAC qui, eux, viendront nous voir dans deux semaines.

Par la suite, le comité de direction examinera le tout. Nous vous enverrons cela pour recueillir vos commentaires et nous devrions avoir approuvé notre plan d'attaque avant le 14 décembre pour être en mesure de regrouper ce que nous avons fait jusqu'ici et de nous entendre sur une nouvelle liste de témoins au titre de la mise en oeuvre de ce programme qui, je pense, devrait nous occuper durant la plus grande partie de la prochaine session.

Sur ce, merci beaucoup de vous être déplacés. Merci aux témoins pour leurs exposés et leurs réponses.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, December 14, 2011

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

Senator Roméo Antonius Dallaire (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Joining us today are representatives from both of the departments that are heavily involved in veterans issues: Veterans Affairs Canada and the Department of National Defence.

Mr. Hillier, I assume that you are going to make a presentation. Here with you are Anne-Marie Pellerin, Director, Rehabilitation and Case Management, Rear Admiral Andrew Smith, Chief Military Personnel, and Colonel Gérard Blais, Director Casualty Support Management.

What is your classification?

Colonel Gérard Blais, Director Casualty Support Management, National Defence: Logistics Officer.

[*English*]

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery, Veterans Affairs Canada: Good afternoon, and thank you for having me speak to you today. VAC has a two-part mandate to provide services and benefits that respond to the needs of veterans, Canadian Forces members and their families and to ensure that their achievements and sacrifices are remembered by all Canadians.

The portfolio includes Veterans Affairs Canada, Veterans Review and Appeal Board, and the Office of the Veterans Ombudsman.

VAC offers a broad range of benefits and services to traditional and modern day veterans. For our modern-day veterans, our programs and services are focused on transition, rehabilitation and re-establishment in civilian life.

The demographics of veterans have been shifting and will continue to do so over the next 10 years. This year for the first time in Veterans Affairs Canada history, the number of modern-day Canadian Forces veterans who are receiving services from the department is higher than the number of traditional war veterans.

Today, the average age of a modern-day releasing Canadian Forces member is approximately 36 years old.

Given that statistic, it is safe to say that modern-day veterans typically leave the forces and continue working full time after their release. In fact, Canadian Forces veterans themselves have

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 2011

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, pour étudier les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles.

Le sénateur Roméo Antonius Dallaire (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Aujourd'hui, nous recevons des représentants des deux ministères qui sont bien impliqués auprès des anciens combattants : le ministère des Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale.

Je tiens pour acquis, monsieur Hillier, que vous avez une présentation à nous faire. Vous êtes accompagné de Mme Anne-Marie Pellerin, directrice, Réadaptation et Gestion de cas, du contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire et du colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés.

De quelle classification êtes-vous?

Colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés, Défense nationale : Officier de logistique.

[*Traduction*]

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services, Anciens Combattants Canada : Bonjour, et merci de m'avoir invité à venir vous parler aujourd'hui. ACC a un mandat à deux volets : fournir des avantages et des services qui répondent aux besoins des anciens combattants, des membres des Forces canadiennes et de leur famille, et assurer que leurs réalisations et leurs sacrifices ne sont pas oubliés par tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Le portefeuille comprend Anciens Combattants Canada, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) et le bureau de l'ombudsman des vétérans.

ACC offre un éventail d'avantages et de services aux anciens combattants traditionnels et aux vétérans de l'ère moderne. En ce qui a trait aux vétérans de l'ère moderne, nos programmes et nos services sont basés sur la transition, la réadaptation et la transition à la vie civile.

Le profil démographique de nos anciens combattants a changé et continuera de changer au cours des 10 prochaines années. Cette année, pour la première fois dans l'histoire d'Anciens Combattants Canada, le nombre de vétérans de l'ère moderne des Forces canadiennes qui reçoivent des services de notre ministère est plus élevé que le nombre d'anciens combattants traditionnels.

À l'heure actuelle, l'âge moyen des militaires libérés des Forces canadiennes est d'environ 36 ans.

Compte tenu de cette statistique, il convient de dire que les vétérans de l'ère moderne quittent les Forces et continuent habituellement de travailler à temps plein après leur libération. En

told us that finding a quality job is one of the most important things they need help with in terms of their transition to civilian life.

They have also told us they want a hassle-free service. We are delivering on that commitment to them by doing everything we can to provide them with quicker service without the cumbersome red tape.

The Department of National Defence is a key partner in our work and support for modern-day veterans. Together we have made good progress on a number of fronts, including our joint mental health strategy, casualty protocols, the establishment of 24 integrated personnel support centres, and improved transition services. In terms of civilian employment, we know that many civilian recruiters and hiring managers look positively on candidates with military careers and their accompanying transferable skills.

Work in partnership with DND, VAC has created a portfolio of customized career transition services to meet the specific needs of military personnel. These services include workshops, individual career counselling and job-finding assistance. Career Transition Services is only one example of our many modernized programs the department has in place for our veterans and wounded or ill members of the Canadian Forces. For veterans with a career-ending illness, injury or a health problem that resulted primarily from their service, we offer vocational rehabilitation services and assistance through our Rehabilitation Program. Vocational rehabilitation services and assistance helps the veteran — or in some cases the family member — identify and acquire the skills needed to begin a civilian career.

Medically released Canadian Forces members have been eligible for priority job appointments within the public service since December 31, 2005. As a result, if a position opens up in the public service and a veteran has the skills to do the job, the veteran will be given priority for that appointment.

Since 2006, when the suite of new Veterans Charter programs was first introduced, we have lived up to our commitment to care for CF veterans and their families in a more complete and compassionate manner. More support is on the way. In Budget 2011, the Government of Canada announced that it will support the Helmets to Hardhats program in Canada. This initiative will help connect releasing Canadian Forces members and veterans with career opportunities in the construction industry.

fait, les vétérans des Forces canadiennes nous ont eux-mêmes dit que trouver un travail de qualité est l'une des choses les plus importantes pour laquelle ils ont besoin d'aide lorsqu'ils passent de la vie militaire à la vie civile.

Ils nous ont également informés qu'ils voulaient un service sans tracas, et nous respectons notre engagement envers eux en faisant tout notre possible pour leur offrir un service plus rapide, sans formalités administratives lourdes.

Le ministère de la Défense nationale est un partenaire principal pour ce qui est de notre travail et du soutien que nous offrons aux vétérans de l'ère moderne. Ensemble, nous avons fait des progrès à plusieurs égards, notamment pour ce qui est de notre stratégie conjointe en matière de santé mentale, des protocoles sur l'administration des pertes, de l'établissement de 24 centres intégrés du soutien du personnel, et nous avons amélioré nos services de transition. En ce qui a trait au placement civil, nous savons que de nombreux recruteurs civils et gestionnaires recruteurs voient d'un bon oeil l'arrivée de candidats qui ont une carrière militaire à leur actif et les compétences transférables qu'ils ont acquises.

En travaillant conjointement avec le MDN, ACC a créé un dossier de services personnalisés de transition de carrière pour répondre aux besoins particuliers du personnel militaire, comprenant des ateliers, des services d'orientation professionnelle individuelle et d'aide à la recherche d'emploi. Les services de transition de carrière ne sont qu'un exemple parmi plusieurs programmes modernisés que le ministère met à la disposition de ses vétérans et militaires blessés ou malades des Forces canadiennes. Pour les anciens combattants qui sont aux prises avec une maladie, une blessure ou un problème de santé découlant essentiellement de leur service militaire et qui met fin à leur carrière, nous offrons des services de réadaptation professionnelle et d'assistance professionnelle par notre programme de réadaptation. Les services de réadaptation professionnelle et d'assistance professionnelle aident les anciens combattants — ou le membre de leur famille dans certains cas —, à cerner et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour commencer leur carrière civile.

Les membres des Forces canadiennes libérés pour des raisons médicales sont admissibles à des placements prioritaires avec la Commission de la fonction publique depuis le 31 décembre 2005. Si un poste s'ouvre dans la fonction publique et que l'ancien combattant possède les compétences qui y sont liées, il sera nommé au poste de façon prioritaire.

Depuis 2006, lorsque l'ensemble de programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants a été instauré, nous avons respecté notre engagement de prendre soin des vétérans des FC et de leur famille de manière plus complète et compatissante. De l'aide additionnelle est à venir. Dans le budget de 2011, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il appuierait le programme « Helmets to Hardhats » du Canada. Cette initiative donnera aux membres des Forces canadiennes et aux anciens combattants des possibilités de carrière dans l'industrie de la construction.

We are and will continue to listen to the veterans. They told us what is important to them and we are delivering the services to best address the needs they have expressed to us.

The Chair: To remind us, we are in a phase of looking into and with a certain amount of depth the whole exercise of transition to civilian life for veterans. We are well within the purview of your responsibilities.

I gather from what you will tell us, admiral, that we are also looking at your side. Do you have an opening statement?

[Translation]

Rear-Admiral Andrew Smith, Chief Military Personnel, National Defence: Mr. Chair and members of the committee, I am very pleased to have the opportunity to appear before you today to address the issue of the Canadian Forces Return to Work Program and the attendant forms of transition assistance provided to military personnel. I am Rear Admiral Andrew Smith, Chief of Military Personnel. With me is Colonel Gérard Blais, the Director Casualty Support Management.

[English]

I am particularly happy to be here with Mr. Hillier representing Veterans Affairs, whom I affectionately call our cousins in the management of transitioning CF personnel.

When Canadian Forces members are seriously injured or suffer an illness to the extent that they will be away from their normal duties for a considerable period of time, their individual case management typically follows three phases, that being recovery, rehabilitation and reintegration, which I refer to as the 3Rs.

Before you I have provided our framework of care document titled *Caring for our Own*, which elaborates this in greater detail.

Briefly, recovery is the period of treatment and convalescence during which patients transition from initial onset of illness or injury to the point where they are stable and ready to receive longer term medical care and optimize their functional capacity in many aspects of their life, be that vocational, social or mobility.

The phase of rehabilitation is an active process designed to optimize functional outcomes following injury or illness in order to regain maximum self-sufficiency. Rehabilitation can take many forms, such as physical, mental and vocational.

Reintegration, which is often the most complex stage, is the transition to progressively returning the ill or injured CF personnel to a normal work schedule and workload in the regular force or primary reserves, transition to the cadet organization or rangers, or preparing for a post-service civilian career and associated work life.

Nous sommes à l'écoute de nos vétérans et le demeurerons. Ils nous ont indiqué ce qui était important pour eux et nous leur offrons les services qui répondent le mieux aux besoins exprimés.

Le président : Je veux rappeler que nous examinons en profondeur tout le processus de transition à la vie civile des anciens combattants. Cela a trait directement à vos responsabilités.

Amiral, je crois comprendre que c'est maintenant à votre tour. Avez-vous une déclaration préliminaire?

[Français]

Contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire, Défense nationale : Monsieur le président et membres du comité, je suis très heureux d'avoir l'occasion de me trouver devant vous aujourd'hui pour répondre aux questions concernant le Programme de retour au travail des Forces canadiennes et les divers types d'aide à la transition offerts au personnel militaire. Je suis le contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire. Je suis accompagné du colonel Gérard Blais, directeur de la gestion du soutien aux blessés.

[Traduction]

Je suis particulièrement heureux d'être ici en même temps que M. Hillier, qui représente Anciens Combattants, et que j'appelle affectueusement notre cousin de la gestion de la transition des membres des FC.

Si un membre des Forces canadiennes subit une blessure grave ou souffre d'une maladie qui l'oblige à s'absenter de son travail pendant une longue période de temps, il doit habituellement passer par trois étapes : le rétablissement, la réadaptation et la réintégration, ce que j'appelle les trois R.

Je vous ai fourni un document qui porte sur notre structure de soins, intitulé *Prendre soin des nôtres*, qui en traite en profondeur.

Brièvement, le rétablissement est la période de traitement et de convalescence qui se situe entre le moment où le patient tombe malade ou subit une blessure et celui où sa condition est suffisamment stable pour qu'il puisse recevoir des soins médicaux à long terme et qu'il puisse améliorer sa capacité à prendre part à tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse de sa vie professionnelle, de sa vie sociale, ou de sa mobilité.

La réadaptation est un processus actif visant à optimiser l'état fonctionnel d'un patient à la suite d'une blessure ou d'une maladie afin qu'il retrouve une autonomie maximale. La réadaptation peut prendre des formes diverses comme la réadaptation physique, mentale ou professionnelle.

La réintégration, qui est souvent l'étape la plus complexe, est une période de transition où le militaire malade ou blessé retourne progressivement à une charge de travail et à un horaire normal au sein de la Force régulière ou de la Première réserve, se recycle dans l'organisation des cadets ou des Rangers ou se prépare à entamer une carrière et à poursuivre sa vie en tant que civil.

There can be significant overlap between the three phrases as ill or injured members move from acute recovery to longer-term clinical, physical, mental and vocational rehabilitative support and often simultaneously prepare to reintegrate. The medical care is relatively straightforward. However, the non-medical care and support can be extremely complex.

The 3Rs are anchored in the principle of universality of service, and the minimum operational standards associated with this principle include the requirements to be physically fit, employable without significant limitations, and deployable for operational duties. This is a necessary and equitable approach to preserving the Canadian Force's trained effective strength and operational capacity.

[Translation]

To be clear, transition does not just mean release. The primary goal of the Canadian Forces is to return as many ill and injured serving personnel as possible to full duties. This return can occur in the individual's own occupation or, depending on the extent of their recovery, in a new occupation. In the unfortunate cases where it is determined that employment limitations are such that the person cannot meet the parameters of universality of service, they will transition out of the CF and into the care of Veterans Affairs Canada.

[English]

As soon as a medical officer determines that an ill or injured person can begin to reintegrate, a return-to-work plan is developed by a return-to-work coordinator in conjunction with the individual and their commanding officer. The plan is blessed by the medical officer, and the individual begins employment. In keeping with the return-to-work practice, the intensity and complexity of their assigned tasks increases as the member's condition continues to improve. The ultimate aim is to return the person to full duties as soon as possible, and that is entirely consistent with return-to-work practices and the principles of the New Veterans Charter. This step is vital as the individual gains therapeutic, psychological and social benefits from their return and may, by extension, enable them to recover more quickly. In the past year, more than 400 Canadian Forces personnel have successfully completed a return-to-work program.

For those unable to continue to serve the Canadian Forces, there are a number of programs in place to assist them in returning to gainful employment in the public service or the private sector. That includes employment with a cadet or rangers organization for those wishing to remain in the Canadian Forces. Also included, as mentioned, is a priority hiring practice in the public service, vocational rehabilitation and training through the Service Income Security Insurance Plan, which includes income

Il peut y avoir un chevauchement considérable entre les trois étapes, car les militaires malades ou blessés qui passent d'un rétablissement intensif à la réadaptation clinique, physique, mentale ou professionnelle à long terme sont souvent également prêts à entamer la réintégration. Les soins médicaux sont relativement simples, mais les soins et le soutien non médicaux sont extrêmement complexes.

Les trois R sont étroitement liés au principe de l'universalité du service, et les normes opérationnelles minimales dictées par ce principe exigent que les militaires soient en forme, qu'ils puissent être employés sans restriction importante et qu'ils soient prêts à participer à un déploiement dans le cadre de leurs fonctions opérationnelles. Il s'agit d'une approche nécessaire et équitable pour préserver les effectifs qualifiés en activité et la capacité opérationnelle des Forces canadiennes.

[Français]

Précisons que la transition ne signifie pas seulement une libération. L'objectif principal des Forces canadiennes est de permettre au plus grand nombre possible de militaires malades et blessés de reprendre l'ensemble de leurs fonctions. Le militaire peut retourner à son ancien poste ou, selon l'état de son rétablissement, il peut occuper un nouvel emploi. Si on détermine malheureusement que les contraintes à l'emploi sont trop importantes et que la personne ne répond pas aux critères de l'universalité du service, elle devra être libérée des Forces canadiennes et être prise en charge par Anciens Combattants Canada.

[Traduction]

Aussitôt qu'un médecin militaire détermine que la personne malade ou blessée peut commencer la phase de réintégration, le coordonnateur du retour au travail élabore un plan en collaboration avec la personne concernée et son commandant. Lorsque le plan est approuvé par le médecin militaire, le militaire peut reprendre le travail. Conformément à la pratique de retour au travail, l'intensité et la complexité des tâches assignées augmenteront au fur et à mesure que l'état du militaire s'améliorera. Le but ultime est que la personne réintègre l'ensemble de ses fonctions le plus tôt possible, et cela correspond tout à fait à la pratique de retour au travail et aux principes de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il s'agit d'une étape essentielle, car le retour au travail présente des avantages thérapeutiques, psychologiques et sociaux pour les militaires et peut même accélérer le rétablissement de ces derniers. Plus de 400 membres des Forces canadiennes ont participé avec succès au programme de retour au travail l'an dernier.

Pour les personnes qui ne sont plus en mesure de servir au sein des Forces canadiennes, il existe un certain nombre de programmes visant à les aider à obtenir un emploi bien rémunéré dans la fonction publique ou le secteur privé, y compris dans une organisation de cadets ou de Rangers pour celles qui souhaitent demeurer dans les Forces canadiennes. De plus, ces programmes comprennent, comme on l'a mentionné, la priorité d'embauche dans la fonction publique, la réadaptation

support, the Canadian Forces Transition Assistance Program managed by Col. Blais, which links those leaving for medical reasons to private sector employers and programs offered by Veterans Affairs Canada.

It bears mentioning that corporate Canada, including but not limited to Canada Company, continue to look for ways to assist us in this regard. In addition, as you may be aware, we signed an MOU a year ago with the Corps of Commissionaires relating to employment with them. This is geared towards meaningful employment and achieving the best possible work-life outcome.

[Translation]

The stand up of the joint personnel support unit and its 24 integrated personnel support centres, in which Veterans Affairs Canada is co-located, has greatly facilitated the completion of a seamless transition from CF care to VAC. Staffs from both departments begin to work hand in hand on the transition six months prior to the member's departure to ensure a seamless transition.

The care of the ill and injured, including their successful transition, remains my highest priority and we continue to examine opportunities to improve and to work in collaboration with public agencies and the private sector to assist those who ultimately leave the Canadian Forces.

[English]

I would be happy to respond to any questions you may have.

The Chair: Thank you. To assist us, because we have both ministries here together, to set the scene of the questions, I would like to request two elements that have not necessarily come clear from your presentations.

First, what formal structures do you have between the two ministries where you are exchanging information, meeting at the highest levels down to the lowest, and what decision and authorities do you have in those entities that might exist?

Second, maybe you can give an example to show us how an injured Canadian Forces person moves from Canadian Forces to SISIP, which is the insurance program, to Veterans Affairs and who handles what. With that sort of bridging, that would, I hope, assist to guide our questions.

Rear-Admiral Smith: We have the Veterans Affairs/DND senior steering committee, which meets two to three times a year, co-chaired by Mr. Hillier and myself, where we examine a range of strategic issues related to providing synergies between programs. We look at communications, commemoration and initiatives related to topics such as mental health and outreach — a variety of issues.

professionnelle et la formation au moyen du Régime d'assurance-revenu militaire, notamment le soutien du revenu, le Programme d'aide à la transition des Forces canadiennes, géré par le colonel Blais, qui fait le pont entre les personnes libérées pour des raisons médicales et les employeurs du secteur privé, et les programmes offerts par Anciens Combattants Canada.

Il convient de mentionner que des organismes canadiens, notamment la Compagnie Canada, continuent de chercher des façons de nous aider à cet égard. En outre, comme vous le savez peut-être, nous avons signé un protocole d'entente avec des représentants du Corps des commissionnaires concernant l'emploi au sein de leur organisation il y a un an. Il vise à offrir des perspectives d'emploi intéressantes.

[Français]

La création de l'Unité interarmée de soutien du personnel et de ses 24 centres intégrés de soutien du personnel, qui accueille des bureaux d'Anciens Combattants Canada, a grandement facilité la réussite de la transition entre les soins des Forces canadiennes et Anciens Combattants Canada. Le personnel des deux ministères commence à travailler conjointement à la transition du militaire six mois avant son départ afin d'en assurer le bon déroulement.

Les soins offerts aux militaires malades et blessés ainsi que la réussite de leur transition demeurent ma priorité, et nous continuons d'examiner les possibilités d'amélioration et de collaboration avec les organismes publics et le secteur privé afin d'aider ceux qui doivent quitter les Forces canadiennes.

[Traduction]

Je serai ravi de répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci. Puisque nous avons des représentants des deux ministères parmi nous, dans le but d'orienter les questions, j'aimerais obtenir des renseignements au sujet de deux éléments qui ne sont pas ressortis clairement de vos exposés.

Premièrement, quelles structures formelles permettent aux deux ministères d'échanger des renseignements et de collaborer, des niveaux supérieurs aux niveaux inférieurs, et quels sont vos mandats?

Deuxièmement, vous pourriez peut-être nous donner un exemple pour nous expliquer comment un membre des Forces canadiennes blessées passe des Forces au RARM, qui est le régime d'assurance, et ensuite aux Anciens Combattants, et nous dire qui s'en occupe. Le fait d'établir ces liens nous aidera, je l'espère, à orienter nos questions.

Cam Smith : Nous avons le comité directeur supérieur ACC-MDN, qui tient deux ou trois rencontres par année et qui est coprésidé par M. Hillier et moi. Nous étudions une gamme de questions stratégiques sur la création d'une synergie entre les programmes. Nous nous penchons sur les communications, la commémoration et des initiatives liées à des sujets comme la santé mentale et les services d'approche — différents volets.

Stemming from that, there are action directives that are assigned to the various working levels within each department, which are often jointly done. That has been an extremely positive piece to drive greater synergies between our two departments.

Mr. Hillier: With the governance structure we have at the senior level, it has forced discussion at more junior levels. We have a game plan and priorities, and most of them are joint ones. However, they have to come back to the committee and report to us on how they dealt with the issue that we asked them to look into. It creates that integration at lower levels in the organization so that they are talking and discussing.

For example, I know that with the issue of the integrated personnel support centres, we are working hand in glove at the local level, but also in terms of the logistics and what have you at the headquarters level. I would say that it is not perfect, but I think we have come a long way in a short period of time.

Rear-Admiral Smith: I would add that if you had the opportunity to go into any of the joint personnel support units across the country, you might find it difficult to ascertain which are Canadian Forces and which are Veterans Affairs employees in that centre.

The Chair: We visited one in Edmonton, and we have seen the structure. What about the transition exercise?

Rear-Admiral Smith: I will ask Col. Blais to map that out in terms of transition from SISIP and on.

Col. Blais: As soon as a Canadian Forces member is going to be released for medical reasons, they receive the message announcing that six months prior to the moment when they are going to leave. As soon as my staff receives a copy of that message, we link up with Veterans Affairs Canada to ensure that they are aware. At the level of the integrated personnel support centres, the case managers from the Canadian Forces and VAC begin to exchange information at that point to ensure that the transition plan is seamless and that when the person leaves, they have all the services they require.

The Chair: Where is SISIP in this?

Col. Blais: SISIP is also a partner in the integrated personnel support centres. As soon as we receive this message, a copy is sent to SISIP. They are aware of anyone who is going to be releasing for medical reasons and the process also begins with them simultaneously.

Senator Plett: One of my questions was related to the collaboration as well, and you have answered that.

In your report, Mr. Hillier, you are talking about veterans with career-ending illnesses and injuries or health problems. It says that for problems that resulted primarily from service, you offer vocational rehabilitation services and assistance through your rehabilitation program and so on.

Il en résulte que des directives sont données aux différents niveaux dans les ministères, ce qui est souvent fait conjointement. Cela permet vraiment de créer une plus grande synergie entre nos deux ministères.

M. Hillier : Notre structure de gouvernance au niveau supérieur oblige la tenue de discussions aux niveaux inférieurs. Nous avons une stratégie et des priorités, et la plupart sont partagées. Toutefois, ils doivent faire rapport à nous, au comité, sur la façon dont ils règlent la question que nous leur avons demandé d'étudier. C'est ce qui mène à l'intégration aux niveaux inférieurs, de sorte qu'il y a des discussions.

Par exemple, je sais que pour ce qui est des centres intégrés de soutien au personnel, nous collaborons étroitement à l'échelle locale, mais aussi sur le plan de la logistique, notamment, dans les quartiers généraux. Je dirais que ce n'est pas parfait, mais nous avons fait beaucoup de chemin en peu de temps.

Cam Smith : J'ajouterais que si vous aviez la possibilité de visiter n'importe quelle unité interarmées de soutien au personnel du pays, vous pourriez trouver difficile de différencier les employés des Forces canadiennes de ceux d'Anciens Combattants.

Le président : Nous en avons visité une à Edmonton, et nous avons vu la façon dont les choses sont structurées. Qu'en est-il du processus de transition?

Cam Smith : Je vais demander au colonel Blais d'expliquer le processus transition du RARM aux étapes subséquentes.

Col Blais : Dès qu'un membre des Forces canadiennes est sur le point d'être libéré pour des raisons médicales, ils reçoivent un message à ce sujet six mois avant son départ. Dès que les membres de mon personnel reçoivent la copie du message, nous communiquons avec le personnel d'Anciens Combattants Canada pour nous assurer qu'il a obtenu l'information. Dans les centres intégrés de soutien au personnel, les gestionnaires de cas des Forces canadiennes et d'ACC commencent alors à communiquer des renseignements entre eux pour que la transition s'effectue sans heurts et que lorsque la personne partira, elle puisse avoir accès à tous les services dont elle aura besoin.

Le président : Et le RARM dans tout cela?

Col Blais : Le RARM est aussi un partenaire dans les centres intégrés de soutien au personnel. Dès que nous recevons le message, une copie est envoyée aux responsables du RARM. Ils sont au courant de tous les cas de militaires qui seront libérés pour des raisons médicales, et le processus commence immédiatement.

Le sénateur Plett : L'une de mes questions portait également sur la collaboration, et vous y avez répondu.

Monsieur Hillier, dans la version écrite de votre exposé, vous parlez des anciens combattants aux prises avec une maladie, une blessure ou un problème de santé qui met fin à leur carrière. Vous dites que pour les problèmes qui découlent essentiellement de leur service militaire, vous offrez des services de réadaptation professionnelle et d'assistance professionnelle par votre programme de réadaptation, et cetera.

What happens if a veteran has an accident driving a car that is entirely unrelated to the work; or he contracts cancer that is obviously not related to the work that he are doing? Do we offer them services as well?

Mr. Hillier: I will answer it in two parts. First, in order to receive most of our services — and I will clarify that in a second — the injury must be related to your service to Canada. Unfortunately, if you have a traffic accident, that would not be considered service related to Canada unless you happen to be in a special duty area, where you would be covered.

However, there are numerous veterans who are in a rehabilitation program that are having trouble adapting in society. It may be through a physical or psychological injury. They do not necessarily need to have had an injury related to their service; they are just having trouble adapting. They could have difficulty with finding or keeping a job.

In order to go into our rehabilitation program, it does not have to be directly connected to a particular injury that took place at a certain point in time. The way it is set up, any veteran who has an adaptation issue can come in. We will then work with the veteran and the veteran's family to get to the root of what the issue is; it could be a variety of issues.

In the program, we have many veterans from conflicts of maybe 20 years ago, who may have been having difficulty adjusting into society. They may have had trouble keeping jobs and other related issues, maybe family issues. We work with these veterans to try to help them to deal with whatever issues may be preventing them from maximizing their productivity in society.

Senator Plett: With a mental illness, post-traumatic stress disorder and so on, they could perhaps always be traced back to where they might have been as a result of the veteran's service.

Mr. Hillier: That is correct. For example, when someone would appear with one of these diagnoses, we do not wait to decide whether we will provide a disability award. We can take them into rehabilitation. I can say that in terms of approval of applications for the rehab program, we have reduced our wait time from four to two weeks.

Senator Plett: I will ask the same question of DND. If someone is still active and they have an accident off base, a car accident entirely unrelated to their work, do we help them or would the same thing apply?

Rear-Admiral Smith: We make no distinction whether an individual has a service or a non-service-related injury. Our care, support and benefit programs apply equally, whether it is a service-related illness or injury or not.

Que se passe-t-il si un ancien combattant a un accident de voiture ou s'il développe un cancer, des événements qui n'ont évidemment aucun lien avec son travail? Lui offrons-nous tout de même des services?

M. Hillier : Je vais répondre à votre question en deux temps. Tout d'abord, pour que l'ancien combattant ait droit à la plupart de nos services — et je vais apporter des précisions dans deux secondes —, la blessure doit être liée au service. Malheureusement, cela ne s'applique pas à un accident de la route, à moins qu'il ait eu lieu lorsque la personne se trouvait dans une zone de service spécial où elle serait couverte.

Toutefois, bon nombre d'anciens combattants qui suivent un programme de réadaptation ont de la difficulté à s'adapter à la vie en société. Cela peut être lié à une blessure physique ou psychologique, mais ce n'est pas nécessairement le cas; certains ont simplement de la difficulté à s'adapter. Dans certains cas, c'est qu'ils ont de la difficulté à se trouver ou à conserver un emploi.

La personne peut suivre notre programme de réadaptation sans que ce soit nécessairement directement lié à une blessure en particulier qui a été causée à un moment précis. C'est fait de façon à ce que tout ancien combattant qui a un problème d'adaptation puisse suivre le programme. Par la suite, nous collaborons avec l'ancien combattant et sa famille pour examiner les causes du problème; il peut s'agir de problèmes variés.

Parmi les anciens combattants qui suivent le programme, bon nombre ont servi durant des conflits qui ont eu lieu il y a peut-être 20 ans et ont de la difficulté à s'adapter à la vie en société. Ils ont peut-être de la difficulté à conserver un emploi ou des problèmes d'une autre nature, comme des problèmes familiaux. Nous travaillons avec ces anciens combattants pour les aider à régler les problèmes qui les empêchent d'augmenter le plus possible leur rendement dans la société.

Le sénateur Plett : Pour ceux qui souffrent de troubles de santé mentale, de trouble de stress post-traumatique par exemple, on peut arriver à trouver la cause, qui peut être liée au service militaire.

M. Hillier : C'est exact. Par exemple, lorsqu'on établit l'un de ces diagnostics, nous n'attendons pas de décider si nous allons verser des indemnités d'invalidité à la personne. Nous pouvons lui faire suivre le programme de réadaptation. Je peux dire qu'en ce qui concerne l'approbation des demandes pour le programme de réadaptation, nous avons réduit le temps d'attente, qui est passé de quatre à deux semaines.

Le sénateur Plett : Je vais poser la même question au MDN. Si une personne est encore en service et qu'elle a un accident à l'extérieur de la base, un accident de la route qui n'est aucunement lié à son travail, l'aidons-nous? Est-ce que la même chose s'applique?

Cam Smith : Nous ne faisons aucune distinction entre les blessures liées au service et celles qui n'y sont pas liées. Nos programmes de soin, d'aide et de prestation s'appliquent de façon égale, que la maladie ou la blessure soient liées au service ou non.

Senator Plett: I think probably that is the more important area anyway, because they are still actively being employed in the Canadian Forces, where a veteran is not.

In your remarks, Mr. Hillier, you also talk about giving priority for appointments in the public service sector. Obviously, not every job that you will offer will possibly fit the needs of the veteran, or the veteran may decide that he or she does not want that job. Is there a three strikes and you are out policy? How often would they be offered priority on a job if they turn the first or second one down?

Mr. Hillier: I am not aware of any limit to that, but it would be up to the veteran to apply. The veteran would have to meet the basic qualifications of the job; this is not trying to put square pegs in round holes. However, when it would get to a point at the end of the competition process that you have two equally qualified individuals, the priority would be given to the veteran.

In addition, at Veterans Affairs Canada within the last year, we have implemented our own process because I think we need to lead in this area. Without getting into the technicalities of the Public Service Employment Act, we have tried to open up our positions more so that Canadian Forces members would apply, and also use something called an “asset qualification.”

That means when we create a pool of individuals — for example, it could be case workers or any number of positions at Veterans Affairs — if we feel experience as a former member of the Canadian Forces would be an asset to do the job, we can invoke that as one of the reasons for taking that individual from a pool of qualified individuals.

Senator Plett: As veterans transition into civilian life, what family support services does DND and/or VAC offer during this transition process? Could you give us a few examples? Is there something that needs to be done to further enhance the support to the military personnel and their families?

Rear-Admiral Smith: First, we have a comprehensive Military Family Services Program throughout the forces, which will seize a Military Family Resource Centre on every base across the country and selected areas outside of Canada as well. It is a comprehensive suite of services and programs that is well established and that Canadian Forces members have access to, irrespective of whether they are ill or injured. That is ongoing.

Specifically with respect to those people who are transitioning or returning to work, within the Joint Personnel Support Unit, JPSU, there is a military Family Liaison Officer from this family support program embedded in the JPSU to address the very question you asked, in order to assist or enable the families to participate in this return to work and/or transition piece. That military family Liaison Officer is a qualified social worker.

Le sénateur Plett : Je pense que c'est d'autant plus important de toute façon, car la personne est encore au service des Forces canadiennes, alors que ce n'est pas le cas d'un ancien combattant.

Dans vos remarques, monsieur Hillier, vous parlez également de la nomination prioritaire à des postes dans la fonction publique. De toute évidence, il est impossible que tous les emplois offerts répondent aux besoins de l'ancien combattant; ou il peut décider qu'il ne veut pas de l'emploi qu'on lui offre. Existe-t-il une règle selon laquelle après trois chances, c'est terminé? À combien de reprises offre-t-on un emploi de façon prioritaire à un ancien combattant qui en a déjà refusé deux?

M. Hillier : À ma connaissance, il n'y a pas de limites, mais il appartiendrait à l'ancien combattant de présenter sa candidature. Il faudrait qu'il réponde aux exigences de l'emploi; il ne s'agit pas de faire en sorte qu'il ne soit pas dans son élément. Toutefois, si à la fin du concours, il reste deux personnes aussi qualifiées l'une que l'autre, c'est l'ancien combattant qui a la priorité.

De plus, au cours de la dernière année, à Anciens Combattants Canada, nous avons mis en oeuvre notre propre processus, car je crois qu'il nous faut être des chefs de file à cet égard. Je ne vais pas entrer dans les détails de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, mais nous avons tenté d'ouvrir davantage nos postes de façon à ce que les membres des Forces canadiennes posent leur candidature, et nous utilisons ce qu'on appelle un « atout ».

Cela veut dire que lorsque nous créons un bassin de personnes — ce pourrait être, par exemple, des agents de traitement des cas ou toutes sortes de postes offerts à Anciens Combattants —, si nous pensons que l'expérience d'un ancien membre des Forces canadiennes serait un atout pour l'emploi en question, nous pouvons invoquer entre autres cette raison pour le choisir parmi les gens qualifiés qui sont dans le bassin.

Le sénateur Plett : En ce qui concerne la transition des anciens combattants à la vie civile, quels services de soutien aux familles le MDN et ACC offrent-ils pendant cette période? Pourriez-vous nous donner quelques exemples? Y a-t-il des mesures à prendre pour accroître le soutien offert au personnel militaire et à leur famille?

Cam Smith : Tout d'abord, les Forces canadiennes offrent un Programme des services aux familles des militaires dans un Centre de ressources pour les familles des militaires sur chaque base partout au pays, de même qu'à des endroits précis à l'étranger. Il s'agit d'un ensemble complet de services et de programmes qui sont bien établis et auxquels les membres des Forces canadiennes ont accès, qu'ils soient atteints de maladie ou blessés. C'est permanent.

En ce qui concerne les gens qui sont en période de transition ou qui retournent au travail, dans l'Unité interarmées de soutien au personnel, l'UIISP, il y a justement un officier de liaison pour les familles de militaires du programme d'aide aux familles qui aide les familles ou leur permet de participer au retour au travail ou à la période de transition du militaire. Cet officier est un travailleur social qualifié.

Senator Plett: Mr. Hillier, do you have anything to add?

Mr. Hillier: Yes, I could add to that. With respect to Veterans Affairs, for our clients that are being case managed, we actively encourage the veteran to bring the family member or members into the discussion, whether it is the partner or the kids. Certainly at some of the initial discussions, we find veterans are somewhat reluctant to bring their family into the issue, so we try to encourage them to do so. If a veteran is suffering, chances are the family is probably feeling some of that pain and suffering as well.

In terms of a specific example with respect to aiding a family, with regard to our rehabilitation program, if a veteran is too ill to actually participate in vocational training as a result of their injury or illness, that training opportunity can be made available to the partner. In a typical unit, if I might say, if the soldier is injured and cannot be retrained, sometimes we find there may be a spouse who perhaps did not attend college or technical school or what have you for any number of reasons, so we would support her in obtaining upgrading or training in a technical school or university, depending on the assessment. Obviously, there are professionals who sit with the veteran and their family in terms of having realistic goals because we want people to succeed and not take on something for which maybe they do not have a high percentage of being successful in whatever trade or education they may take on.

Senator Plett: Thank you very much. I want to commend both departments for their great work.

The Chair: Before going to Senator Day, I have a supplemental, if I may, to the good questions from my colleague Senator Plett.

With regard to people who are injured as a result of work related to DND, does that also cover reserves with the same coverage as regular force personnel?

Rear-Admiral Smith: Yes, it does.

The Chair: If they are going to the armoury or wherever, they will get the same coverage?

Rear-Admiral Smith: For individuals on full-time reserve service, yes. If a part-time reservist has a service-related injury, that equally applies.

The Chair: A Class A reservist who is injured outside of the service requirements does not get that support. Is that correct?

Rear-Admiral Smith: That is correct.

The Chair: At VAC, does a person have to have an existing file to be able to come into the system later on with a non-service-related injury?

Mr. Hillier: No, they do not. Actually, we are currently seeing some of those coming from prior conflicts.

Le sénateur Plett : Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Hillier?

M. Hillier : Oui, je pourrais ajouter quelque chose. À Anciens Combattants Canada, nous encourageons fortement nos anciens combattants qui sont pris en charge à intégrer des membres de leur famille à la discussion, qu'il s'agisse du conjoint ou de la conjointe, ou des enfants. Il est certain que lors des premières discussions, nous remarquons que les anciens combattants hésitent un peu à intégrer leur famille, et nous les encourageons donc à le faire. Si un ancien combattant souffre, il est possible que les membres de sa famille le sentent et qu'ils souffrent également.

À titre d'exemple, pour ce qui est de l'aide apportée aux familles, en ce qui concerne notre programme de réadaptation, si une personne n'est pas en mesure de participer à une formation professionnelle en raison d'une blessure ou d'une maladie, on peut offrir cette possibilité au conjoint ou à la conjointe. Dans une unité typique, si je peux m'exprimer ainsi, si le soldat est blessé et ne peut pas se recycler, nous constatons parfois que pour toutes sortes de raisons, sa conjointe n'a pas suivi de cours au collège ou à l'école technique ou ailleurs, et nous l'aidons à suivre une formation dans une école technique ou à l'université, selon l'évaluation. Évidemment, des professionnels aident l'ancien combattant et sa famille à se fixer des objectifs réalistes, car nous voulons que les gens réussissent et qu'ils ne choisissent pas un domaine d'études pour lequel leurs chances de réussites sont faibles.

Le sénateur Plett : Merci beaucoup. Je salue l'excellent travail des deux ministères.

Le président : Avant de céder la parole au sénateur Day, si vous me le permettez, j'ai une autre question qui fait suite aux bonnes questions de mon collègue, le sénateur Plett.

Pour ce qui est des blessures liées au travail au MDN, les réservistes ont-ils droit à la même couverture que le personnel de la force régulière?

Cam Smith : Oui.

Le président : S'ils vont au manège militaire, ou peu importe, ils auront droit à la même couverture?

Cam Smith : Pour les gens qui sont en service à temps plein dans une réserve, oui. Si un réserviste à temps partiel se blesse durant son service, c'est également applicable.

Le président : Un réserviste en classe A dont la blessure n'est pas attribuable au service n'obtiendrait pas ce soutien, n'est-ce pas?

Cam Smith : C'est exact.

Le président : À ACC, est-ce qu'une personne doit déjà avoir un dossier pour être couverte plus tard si elle a une blessure non attribuable au service?

M. Hillier : Non. En fait, nous constatons qu'une partie découle de conflits précédents.

The Chair: As a follow-up question to Senator Plett, do you know whether the Public Service of Canada actually has a policy of accommodating injured veterans throughout the public service?

Mr. Hillier: The policy of the public service is much broader than veterans. Having spent a number of years working around the employment equity file, accommodation is a basic principle of staffing in the public service. Whether it is the result of an injury as a result of service to Canada or whether it is an unfortunate traffic accident on the Queensway, accommodation is a basic tenet of public service hiring and retention.

The Chair: However, veterans are not specifically identified within that?

Mr. Hillier: Not in terms of accommodation. The accommodation is in terms of what the nature of their injury was. The priority is about their service to Canada.

The Chair: Lastly, the full spectrum of support to families, which was another excellent question from Senator Plett, does not cover medical services. Is that correct?

Rear-Admiral Smith: That is correct.

The Chair: Any medical attention required by the family with regard to the injury that might have happened to the member is not covered by either department. Is that right?

Rear-Admiral Smith: That is correct. Having said that, the Military Families Fund does provide for selective assistance to families in order to address specific issues related to an injury.

The Chair: Is that a non-public fund?

Rear-Admiral Smith: Yes.

Mr. Hillier: If I could ask Ms. Pellerin to expand on that.

Anne-Marie Pellerin, Director, Rehabilitation and Case Management, Veterans Affairs Canada: To expand for a moment in terms of access to services for spouses of released veterans, for those who are accessing mental health services at our OSI, Operational Stress Injury Clinics, the spouse and family members, dependent children, are able to access mental health service in support of the veterans' recover.

The Chair: As a policy. Thank you very much for that clarification.

Senator Day: Welcome to each of you. It is good to see you all again.

We have been talking about Armed Forces personnel and veterans, and then we have talked about veterans being traditional and non-traditional or modern-day, maybe to put a positive spin on it. Then we have also talked about injured and

Le président : J'ai une question à poser sur le même sujet abordé par le sénateur Plett. Savez-vous si la fonction publique a une politique visant à s'adapter aux besoins des anciens combattants blessés?

M. Hillier : La politique de la fonction publique est plus vaste que celle d'Anciens Combattants. J'ai passé un certain nombre d'années à travailler au dossier de l'équité en matière d'emploi, et l'adaptation est un principe de base pour l'embauche dans la fonction publique. Qu'il s'agisse d'une blessure attribuable au service, ou d'un malheureux accident de la route sur le Queensway, l'adaptation est un principe fondamental de l'embauche et de la conservation du personnel de la fonction publique.

Le président : Toutefois, il n'y a pas de volet spécifique pour les anciens combattants, n'est-ce pas?

M. Hillier : Pas pour ce qui est des mesures d'adaptation. C'est par rapport à la nature de la blessure. La priorité concerne leur service au Canada.

Le président : Pour terminer, le soutien aux familles — un autre sujet à propos duquel le sénateur Plett a posé une excellente question — ne couvre pas les services médicaux, n'est-ce pas?

Cam Smith : C'est exact.

Le président : Aucun des deux ministères ne couvre les soins médicaux dont les familles auraient besoin en ce qui concerne la blessure d'un membre, n'est-ce pas?

Cam Smith : C'est exact. Cela dit, le Fonds pour les familles des militaires couvre des services ponctuels qui leur sont offerts pour des problèmes précis liés à une blessure.

Le président : S'agit-il d'un fonds non public?

Cam Smith : Oui.

M. Hillier : J'aimerais demander à Mme Pellerin d'en dire un peu plus à ce sujet.

Anne-Marie Pellerin, directrice, Réadaptation et Gestion de cas, Anciens Combattants Canada : Je vais prendre un moment pour vous en dire un peu plus au sujet des services offerts aux conjoints et aux conjointes des anciens combattants libérés. Pour les anciens combattants qui bénéficient des services de santé mentale de nos TSO, nos cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel, les membres de la famille, conjoint et enfants à charge, peuvent avoir accès à des services de santé mentale pour aider au rétablissement de l'ancien combattant.

Le président : C'est une politique. Je vous remercie beaucoup de cette précision.

Le sénateur Day : Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je suis content de vous revoir tous.

Nous avons parlé du personnel des forces armées et des anciens combattants, et aussi des anciens combattants — traditionnels, non-traditionnels ou de l'ère moderne —, peut-être pour utiliser une formulation positive. Nous avons également parlé des anciens

non-injured veterans. I would like to try to break that down a little bit so we can understand the services that are available for the various categories of veterans.

First, with respect to traditional veterans versus modern-day veterans, what year is the cut-off? Was it when the New Veterans Charter came in or was it at the end of the Korean War?

Ms. Pellerin: “Traditional veterans” typically refers to the cohort that served in the two World Wars and the Korean conflict. Post-Korea, we talk about modern-day veterans.

The access to service of course will differ because the New Veterans Charter came into effect in 2006. In fact, some of our modern-day veterans have accessed and continue to access benefits under the Pension Act.

Senator Day: From your point of view, modern-day versus traditional is the end of the Korean War, then?

Ms. Pellerin: That is correct.

Senator Day: There are different programs that have come along. In fact, many of the programs you have talked about are very new, which is good, because we have been encouraging this for some time. You may not know how some of these are going to work or are working because they have not been in place long enough.

For example, has anything happened with respect to the Helmets to Hardhats initiative? You mentioned that here, and it is an interesting and encouraging program. What has been happening with that?

Ms. Pellerin: The partnership with Helmets to Hardhats was announced in the budget, and my understanding is that there is work going on and there will be an announcement providing further details on the content of that partnership in the coming weeks or months.

Senator Day: Is this joint, DND, Canadian Forces or Veterans Affairs?

Rear-Admiral Smith: We are an interested party, but we are not a primary office in this initiative.

Senator Day: You will look forward to hearing what is going on in due course.

Rear-Admiral Smith: I would look at the Helmets to Hardhats program the same way I would look at the MOU with the commissionaires or the various programs we have with Corporations Canada as another enabling piece or another arrow in the quiver, if you will, as people look to transition.

combattants blessés et non blessés. J'aimerais tenter de démêler tout cela un peu, de sorte que nous puissions comprendre quels services s'appliquent à chaque catégorie d'anciens combattants.

Tout d'abord, en ce qui concerne les anciens combattants traditionnels par rapport aux vétérans de l'ère moderne, quelle est l'année qui sert à faire la distinction? Est-ce que c'est lorsque la Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur ou c'est à la fin de la guerre de Corée?

Mme Pellerin : Lorsqu'on parle des anciens combattants traditionnels, il s'agit de la cohorte qui a servi pendant les deux guerres mondiales et le conflit en Corée. Les vétérans de l'ère moderne sont les militaires qui ont servi pendant les conflits qui ont eu lieu après la guerre de Corée.

Bien entendu, il a des différences pour l'accès au service, car la Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur en 2006. En fait, une certaine partie de nos vétérans de l'ère moderne ont eu accès et ont toujours accès aux prestations prévues par la Loi sur les pensions.

Le sénateur Day : À votre avis, la guerre de Corée est l'événement de référence qui sert à distinguer les anciens combattants des vétérans de l'ère moderne?

Mme Pellerin : C'est exact.

Le sénateur Day : Différents programmes ont été créés. En fait, une bonne partie des programmes dont vous avez parlé sont très récents, ce qui est bien, car c'est ce que nous encourageons depuis un certain temps. Il se peut que vous ne connaissiez pas le fonctionnement de certains programmes, car cela ne fait pas assez longtemps qu'ils ont été mis en place.

Par exemple, s'est-il passé quelque chose concernant l'initiative « Helmets to Hardhats »? Vous en avez parlé un peu plus tôt, et c'est un programme intéressant et encourageant. Qu'en est-il de ce programme?

Mme Pellerin : Le partenariat avec « Helmets to Hardhats » a été annoncé dans le budget, et je crois comprendre que le travail est en cours, et dans les semaines ou les mois à venir, nous saurons plus exactement en quoi consiste le partenariat lors d'une annonce.

Le sénateur Day : Est-ce que cela réunit le MDN, les Forces canadiennes ou Anciens Combattants?

Cam Smith : Nous sommes une partie intéressée, mais nous ne sommes pas un acteur principal.

Le sénateur Day : Vous attendez de savoir ce qui se passera en temps voulu.

Cam Smith : Je considérerais le programme « Helmets to Hardhats » de la même façon que le protocole d'entente avec les commissionnaires ou les différents programmes que nous avons avec Corporations Canada, c'est-à-dire comme une mesure supplémentaire, si l'on veut, pour la transition.

Senator Day: I think it is important for us to recognize that there are a number of initiatives going on, all of which are for the benefit of veterans, which is something we strongly support here.

Let us talk about transitioning from the Armed Forces into the world outside of the military. You say the average retirement is about 36 years of age. Is every retiring member of the military required to go through the transitioning program or is it still voluntary?

Rear-Admiral Smith: Every person releasing from the forces has the right, and we are quite disciplined on this, to have a transition interview with Veterans Affairs to ensure, whether they are ill or injured, that they are fully cognizant of the benefits, services and programs that could be available to them should they have a service-related illness or injury post-release.

Senator Day: Do these interviews take place through the Joint Support Unit of Veterans Affairs?

Mr. Hillier: Yes, in areas where we have our units or area offices to provide the service. As Rear-Admiral Smith noted, we encourage all retiring military personnel to come to the transition interview, which takes place with one of our experienced personnel. It also provides a sense of where the veteran's head is in terms of any issues that may be emerging and ensures that we provide the knowledge that after they leave the Canadian Forces and take off the uniform, if they have an issue, Veterans Affairs is here for them. We do not expect them to know about all programs or services, but we want to leave the message: If you think you have a problem, give us a call.

Senator Day: Do you believe that a good percentage, over 75 per cent, of retiring personnel go through this?

Col. Blais: I can guarantee that everyone gets the transition interview because before you are released from the forces and get your final pay, there is a certificate of places, supply, and others, for example, that you have to stop by for before you get your last financial remuneration.

Senator Day: Is this for returning the helmet and rifle, for example?

Col. Blais: Yes. If you do not have the tick in the box from Veterans Affairs, you cannot leave.

Senator Day: That is good. Armed forces personnel understand that they must have these things ticked off so they can receive their final pay.

Let us talk about injured personnel and others. I am interested in a number of the programs that you have. In particular, the committee was involved a few years ago in discussions about personnel who can apply internally for positions in other government departments. The applicants are not injured and so

Le sénateur Day : Je pense qu'il est important pour nous de reconnaître qu'un certain nombre d'initiatives sont en cours et qu'elles aideront les anciens combattants, ce que nous appuyons fortement.

Parlons de la période de transition entre la vie dans les forces armées et la vie civile. Vous dites que l'âge moyen des militaires libérés est d'environ 36 ans. Est-ce que tous les militaires doivent suivre le programme de transition ou ils ont le choix?

Cam Smith : Chaque personne qui est libérée des Forces, et nous sommes très disciplinés à cet égard, a le droit de passer une entrevue de transition avec Anciens Combattants pour que nous nous assurions, qu'elle soit malade ou blessée, qu'elle est bien au fait des avantages, des services et des programmes qui lui sont offerts si elle a une maladie ou une blessure attribuable à son service après sa libération.

Le sénateur Day : Les entrevues sont-elles menées par l'Unité interarmées de soutien d'Anciens Combattants?

M. Hillier : Oui, elles sont menées partout où nous avons les unités ou les bureaux qui fournissent le service. Comme le contre-amiral Smith l'a dit, nous encourageons tous les membres du personnel militaire en voie d'être libérés à passer l'entrevue de transition, qui est menée par l'un de nos membres d'expérience. Cela nous donne également une idée de la condition mentale des anciens combattants, des problèmes qu'ils pourraient avoir, et cela nous permet de nous assurer qu'ils savent qu'après avoir quitté les Forces canadiennes et enlevé leur uniforme, s'ils ont des problèmes, le personnel d'Anciens Combattants sera là pour eux. Nous ne nous attendons pas à ce qu'ils connaissent tous les programmes ou les services en profondeur, mais nous voulons qu'ils sachent que s'ils pensent avoir un problème, ils n'ont qu'à nous appeler.

Le sénateur Day : Croyez-vous qu'une bonne partie du personnel en voie d'être libéré, plus de 75 p. 100, passent l'entrevue?

Col Blais : Je peux vous garantir que tout le monde passe l'entrevue de transition, car avant d'être libéré des forces et de recevoir sa dernière paie, l'ancien combattant doit passer pour le certificat, au sujet des endroits, des ressources, par exemple.

Le sénateur Day : Est-ce qu'il s'agit de remettre le casque et les fusils, par exemple?

Col Blais : Oui. La personne ne peut pas être libérée tant qu'Anciens Combattants n'a pas coché la case.

Le sénateur Day : C'est bien. Les membres du personnel des forces armées comprennent qu'ils doivent faire ces choses avant de recevoir leur dernière paie.

Parlons maintenant des membres du personnel qui sont blessés et d'autres cas. Je m'intéresse à un certain nombre de vos programmes. Il y a quelques années, le comité a participé à des discussions sur le personnel qui peut postuler à des emplois offerts par d'autres ministères. Ces personnes ne sont pas blessées et ne

are not considered for priority hiring. A program under the Public Service Employment Act provides that armed forces personnel may apply for a position as a member of the particular department would apply. How many departments have such a policy? I know that DND does that, but the last information we had was that not many other government departments had put this in place.

Rear-Admiral Smith: I see that as a two-pronged question. First, with respect to priority hiring within the public service, that is an enabling piece. It still remains incumbent upon individual departments to be proactive in that regard.

With respect to opportunities for well and non-injured people to apply to public sector positions, that is an open piece. If it is posted as an internal competition, Canadian Forces personnel are invited to apply as if they are members of the public service.

Senator Day: Is it up to each department to make the determination?

Rear-Admiral Smith: That is correct.

Senator Day: DND has that in place for all civilian positions. Any retiring member of the armed forces can apply for those internal positions, as if he or she were a public servant looking for another position. However, not many other federal government departments have taken the initiative to set that up. What are you doing to try to increase the possibilities in that area for retiring personnel?

Rear-Admiral Smith: We have not done anything specifically to vigorously promote that throughout other departments. I see that more as a Public Service Commission initiative to drive.

Senator Day: I might suggest to you that going through a management change, the Public Service Commission watches the priorities closely. You may want to push a bit to try to convince some of these departments to open up. The initiative is there. We passed it into law about five or six years ago, but a little push needs to take place to open this up to retiring personnel.

Mr. Hillier: As I noted, Veterans Affairs has opened up and put in place such asset qualifications that in jobs where Canadian Forces experience is considered valuable, experience can be used as a selection tool for equally qualified individuals.

Other than that, we have been doing some moral suasion, so we had to make sure our own house is in order, and open and transparent. It is difficult to encourage other people to be open and provide opportunities for veterans if our rules, as you noted, say it is up to each department. Therefore, we have taken that leadership role.

peuvent pas être nommées de façon prioritaire. Grâce à un programme prévu par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, les membres du personnel des forces armées peuvent postuler à un poste comme les gens qui font partie du ministère le feraient. Combien de ministères ont une telle politique? Je sais que c'est le cas du MDN, mais selon les derniers renseignements qu'on nous a donnés, peu de ministères ont mis cela en place.

Cam Smith : Selon moi, c'est une question à deux volets. D'abord, en ce qui concerne la priorité d'embauche au sein de la fonction publique, c'est une mesure spécifique. Il incombe tout de même à chaque ministère de se montrer proactif à cet égard.

Pour ce qui est de la possibilité pour les personnes en santé et non blessées de poser leur candidature à des postes de la fonction publique, c'est une mesure générale. Si le poste est affiché dans le cadre d'un concours interne, les membres des Forces canadiennes sont invités à postuler comme s'ils faisaient partie de la fonction publique.

Le sénateur Day : Est-ce à chaque ministère de le déterminer?

Cam Smith : Oui.

Le sénateur Day : Le MDN procède déjà de cette façon pour tous les postes civils. Tous les membres des forces armées qui partent à la retraite peuvent poser leur candidature à ces postes internes comme s'ils étaient des fonctionnaires qui cherchent un autre poste. Cependant, il y a peu d'autres ministères qui ont pris une telle initiative. Que faites-vous pour tenter d'améliorer les possibilités à ce chapitre pour le personnel qui prend sa retraite?

Cam Smith : Nous ne faisons rien de particulier pour promouvoir activement cela dans les autres ministères. Je considère que c'est davantage à la Commission de la fonction publique que revient cette initiative.

Le sénateur Day : J'aimerais vous faire observer qu'étant donné les changements dans la gestion, la Commission de la fonction publique surveille de près les priorités. Il serait peut-être bon que vous poussiez un peu pour convaincre certains de ces ministères à s'ouvrir. L'initiative est là. Nous l'avons inscrite dans la loi il y a cinq ou six ans, mais il va falloir insister un peu pour ouvrir ce processus au personnel qui prend sa retraite.

M. Hillier : Comme je l'ai indiqué, le ministère des Anciens Combattants a établi des qualifications constituant un atout, de sorte que pour des emplois dans lesquels l'expérience dans les Forces canadiennes est considérée comme utile, cette expérience peut être utilisée comme un outil de sélection pour des personnes ayant les mêmes qualifications.

Par ailleurs, nous utilisons de la pression morale; nous devons donc nous assurer que nos propres affaires étaient en ordre et que nous agissions nous-mêmes de façon ouverte et transparente. Il est difficile d'encourager les gens à faire preuve de transparence et à offrir des débouchés aux anciens combattants si, selon nos règles, comme vous l'avez souligné, c'est à chaque ministère de décider. Nous faisons donc preuve de leadership.

Senator Day: I would expect that VAC, DND and the Canadian Forces are open to following that initiative; but it is other departments that are of concern.

[Translation]

Senator Nolin: I am sorry for being late. Perhaps you talked about this in your opening remarks, but I would like to hear what you have to say about the decrease in income after military members are released. Could you specifically talk about the fact that injured members or female members experience an even more significant decrease than the average?

Your studies show that there is a 10 per cent drop in income after military members are released, but the drop is 30 per cent for women and 29 per cent for the injured.

Have you taken action to bridge this gap, first, to understand it and second, to make sure that we can help those members handle it? I think this is unacceptable.

Rear-Admiral Smith: Thank you for your question.

[English]

You speak to the Life After Service Study recently conducted jointly by with Statistics Canada, Veterans Affairs and us.

Senator Nolin: Exactly.

Rear-Admiral Smith: The points raised were helpful for us to better understand the challenges faced by people upon release, especially those who are ill and injured. In relation to the specific question you raise, we have not anything to address that, other than to look at enabling transition support as much as possible to get people figuratively and literally back on their feet to find meaningful work as soon as possible.)

[Translation]

Senator Nolin: I know that we are talking about injured members today, members affected by their job in the military. But I would like to understand the situation for women. In 2011, why are we still seeing a problem and not doing anything about it?

[English]

Rear-Admiral Smith: The Life After Service study showed that the relative reduction of employment incomes of women was related to service spouses, not so much to releasing female military members. It was a service spouse income issue that was in play.

[Translation]

Senator Nolin: Are you telling me that we are not comparing two equal categories? So we are not comparing male military members versus female military members, but versus service spouses, correct?

Le sénateur Day : Je présume qu'ACC, le MDN et les Forces canadiennes sont prêts à soutenir cette initiative, mais ce sont les autres ministères qui nous préoccupent.

[Français]

Le sénateur Nolin : Excusez mon retard. Vous avez peut-être soulevé le sujet dans vos remarques préliminaires, mais j'aimerais vous entendre sur la réduction des revenus suite à la libération d'un militaire, et plus spécifiquement au fait que dans le cas d'un militaire blessé ou d'une femme militaire, la réduction est encore plus grande que pour la moyenne des militaires.

Vos études montrent qu'il y a une réduction d'environ 10 p. 100 des revenus après la libération d'un militaire. Dans le cas des femmes, c'est 30 p. 100 et dans le cas des blessés, c'est 29 p. 100.

Avez-vous pris des mesures pour pallier cet écart, premièrement pour le comprendre et, deuxièmement, pour vous assurer qu'on puisse aider ces militaires à y faire face? Je ne pense pas que cela soit acceptable.

Cam Smith : Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Vous parlez de l'étude intitulée La vie après le service, qui a été menée conjointement par Statistique Canada, Anciens Combattants et nous.

Le sénateur Nolin : Exactement.

Cam Smith : Les points qui ont été soulevés nous ont permis de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les militaires après leur service, en particulier ceux qui sont malades et blessés. En ce qui a trait à la question dont vous avez parlé, nous ne pouvons rien faire pour remédier à la situation, sauf peut-être mettre en place des mesures de soutien à la transition afin d'aider ces personnes à retomber sur leurs pieds, au sens propre et au sens figuré, pour trouver un emploi décent le plus vite possible.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je comprends qu'aujourd'hui, on parle des militaires qui ont été blessés, qui sont affectés par leur emploi dans les forces armées, mais je veux comprendre le cas des femmes. Comment, en 2011, en est-on encore à constater un problème et à ne rien faire?

[Traduction]

Cam Smith : L'étude « La vie après le service » a révélé que la diminution relative des revenus d'emploi des femmes était liée aux conjoints, et pas vraiment à la libération des femmes militaires. Il était question du revenu soldé des conjoints.

[Français]

Le sénateur Nolin : Ce que vous me dites, c'est qu'on ne compare pas des entités équivalentes? Ce ne sont pas des militaires mâles comparativement aux militaires féminins, mais les conjoints des militaires?

Rear-Admiral Smith: Exactly.

Senator Nolin: I will go to the sources and try to have the situation corrected. But I understand your answer.

I have another question, if you do not mind. I am interested in the second scenario in your presentation that refers to the transition stage when a primary reservist who is single is stationed in one place and his family lives in another place. What services do you provide to the families of single individuals during the transition?

Rear-Admiral Smith: During the transition?

Senator Nolin: I am going by your scenario. He had an injury and the treatment is working. Rehabilitation is working. So it is time for reintegration. What do you do for the families of military members in this case?

Rear-Admiral Smith: In other words, the parents?

Senator Nolin: The parents. If he is single, does he have a family or not? Does he have a family by your criteria?

Rear-Admiral Smith: Yes, definitely.

Senator Nolin: What do you do with his parents?

Col. Blais: They are always welcome to meetings and treatment sessions. The injured member decides who he wants with him, his family, his parents. They can always go to sessions. In terms of benefits, there are no specific benefits. But, if the injured member is an amputee and he is going to stay with his parents, we are able to make adjustments to his parents' home in order to make things easier for the member.

Senator Nolin: In terms of assistance, whether it is the parent or the spouse, they are the first ones interested in the health, often times the psychological health, of their relative, the former member. What kind of support do you have for those people, who just want to help with the rehabilitation process?

Col. Blais: We have a specific program for families. It has two components. There is peer support for the injured and there is a component for families. So these are people who have lived with individuals with PTSD injuries or other mental health issues. We have family members who have experienced similar situations and who are working for the department in order to provide help.

Senator Nolin: As sponsors?

Col. Blais: That is right.

Senator Nolin: Mr. Chair, we have heard witnesses say that male military members in particular face a tremendous challenge, since they keep their condition secret. Spouses are often the ones who notice there is something going on, a problem. Getting the member to admit it is a huge challenge. I assume that is the type of help you give to partners, spouses and families.

Cam Smith : Exact.

Le sénateur Nolin : J'irai aux sources et je verrai à obtenir des correctifs. Mais je comprends votre réponse.

J'aurais une deuxième question si vous permettez. Je suis intéressé au scénario B de votre document qui est le cas où, au moment de la transition, un réserviste de la première réserve, célibataire, est stationné à un endroit et sa famille vit ailleurs. Quels services offrez-vous aux familles d'un individu célibataire, au moment de la transition?

Cam Smith : Au moment de la transition?

Le sénateur Nolin : Je me fie à votre scénario. Il a été blessé et ses traitements fonctionnent. La réadaptation fonctionne. Là, il s'agit de le réintégrer. Comment vous occupez-vous de la famille de ce membre des forces?

Cam Smith : Autrement dit, ses parents?

Le sénateur Nolin : Ses parents. Si c'est un célibataire, est-ce qu'il y a une famille ou pas? Pour vous, est-ce qu'il y en a une?

Cam Smith : Oui, définitivement.

Le sénateur Nolin : Qu'est-ce que vous faites avec ses parents?

Col Blais : Ils sont toujours invités lors des réunions et des sessions de traitement. La famille, que ce soit ses parents, le blessé décide de la personne qu'il veut avec lui. Ils ont toujours accès aux sessions. Pour ce qui est des bénéficiaires, il n'y a pas de bénéfice particulier. Par contre, si le blessé est un amputé et qu'il va demeurer avec ses parents, nous sommes en mesure d'apporter des modifications au domicile des parents pour faciliter la vie du blessé.

Le sénateur Nolin : En ce qui concerne l'aide, qu'il s'agisse du parent ou du conjoint immédiat, ils sont les premiers intéressés par la santé, souvent psychologique, de leur parent qui était militaire. Quelle sorte d'appui donnez-vous à ces gens qui, justement, veulent aider à la réhabilitation?

Col Blais : On a un programme spécifique qui vient en aide aux familles. C'est un programme à deux volets. C'est un soutien par les pairs pour les blessés et on a une composante pour les familles. Donc ce sont des personnes qui ont vécu avec des personnes qui ont subi des blessures de stress post-traumatique ou d'autres problèmes de santé mentale. On a des membres de famille, qui ont déjà vécu des situations pareilles, qui sont à l'emploi du ministère pour venir en aide.

Le sénateur Nolin : Pour faire du parrainage?

Col Blais : C'est ça.

Le sénateur Nolin : Monsieur le président, on a entendu des témoins nous dire que, surtout chez les militaires masculins, il y avait un défi énorme puisqu'ils gardent le secret sur leur état. C'est souvent le conjoint qui va détecter un malaise, un problème. Faire avouer le militaire, c'est déjà un défi énorme. Je présume que c'est ce genre d'aide que vous offrez aux partenaires, aux conjoints et à la famille.

Col. Blais: Exactly. As commander of support centres, I can confirm that it is often the mom or the dad calling us to let us know that their son needs help.

Senator Nolin: So they tell you that their son needs help, that he does not admit it, but that he needs it.

Rear-Admiral Smith: Or the spouse comes with her husband and asks us to take care of him because he has a problem. He does not want to talk to us, but she wants him to talk to us.

Senator Nolin: He does not even want to come and see you.

Rear-Admiral Smith: But it sure helps a lot.

Senator Nolin: Yes, we are somewhat familiar with the problem. It is good to hear you talk about it. It is certainly not perfect, but at least you are aware of the situation, and your colleagues from Veterans Affairs Canada are too. They are well aware of the problem because there is an overlap at some stage. You both work with the same clients.

Mr. Hillier: Yes.

Senator Nolin: A client leaves you and goes home. So there has to be continuity in support.

Col. Blais: Not only continuity but also an overlap. Military members still serving are entitled to some benefits and, through the centres, we make sure they receive those benefits.

The Chair: Senator Nolin, I would like to ask another question, if I may. Let me go back to the single member on the base in Edmonton, whose family lives in Lethbridge. Does he receive assistance to go home during his recovery or care? Do the parents receive financial support to be able to go to those meetings or is that up to the individual?

Rear-Admiral Smith: The member can definitely be paid for a short period of time to go, but the parents get no funding.

[English]

Senator Wallin: I want to come at this a bit differently. We have heard from all of you, over the course of the last three years — at least that is my experience — on many different occasions. One quick follow-up on Senator Day's point.

My sense is, and I think we have been told — probably by you, but certainly by others — that there is not a great demand to go to work in other government departments. You find that people who leave the military might want to go into DND, but they do not actually want to work at Revenue Canada or other places. It is kind of hard to generate that demand if, in fact, the veterans themselves are not that interested in it. That seems to be the issue. Do you have any comment on that?

Col Blais : Exactement, je peux confirmer, en tant que commandant des centres de soutien, que ça arrive très souvent que c'est la maman ou le papa qui nous donne un coup de fil pour nous dire que leur fils a besoin d'aide.

Le sénateur Nolin : Ils vous disent que leur fils a besoin d'aide, qu'il ne l'avoue pas, mais qu'il en a besoin.

Cam Smith : Ou encore, c'est l'épouse qui nous amène son conjoint et nous demande de nous en occuper parce qu'il a un problème. Lui ne veut pas nous parler, mais elle veut qu'il nous parle.

Le sénateur Nolin : Il ne veut même pas venir vous voir.

Cam Smith : Ça aide beaucoup, par exemple.

Le sénateur Nolin : Effectivement, on est un peu familier avec ce problème. Je suis content de vous entendre. Ce n'est certainement pas parfait, mais au moins vous êtes conscient de cette réalité et vos collègues du ministère des Anciens Combattants le sont aussi. Ils sont bien au fait du problème parce qu'il y a une sorte de chevauchement dans le temps. Vous travaillez les deux avec les mêmes clients.

M. Hillier : Oui.

Le sénateur Nolin : Un client vous quitte puis s'en va chez eux. Il doit donc y avoir un continuum dans l'appui.

Col Blais : Je dirais non seulement un continuum, mais aussi un chevauchement. Il y a certains bénéficiaires auxquels un militaire qui est encore en service a droit et par l'entremise des centres, on s'assure qu'ils ont ces privilèges.

Le président : Sénateur Nolin, si vous me permettez une question supplémentaire. Je reviens au célibataire qui est sur la base à Edmonton, mais dont la famille demeure à Lethbridge, est-ce qu'il reçoit de l'aide pour retourner chez lui pendant sa période de convalescence ou de soins? Les parents, pour aller à ces réunions, sont-ils financés pour pouvoir y aller ou si ça relève de l'individu?

Cam Smith : L'individu peut certainement être payé de façon temporaire pour y aller, mais les parents ne sont pas financés.

[Traduction]

Le sénateur Wallin : J'aimerais examiner cela sous un angle différent. Nous vous avons tous entendus, au cours des trois dernières années — du moins, dans mon cas —, à maintes reprises. Je voudrais poser rapidement une question complémentaire au sujet du point qu'a soulevé le sénateur Day.

Je pense que vous nous avez probablement dit, et d'autres nous l'ont dit également, qu'il n'y a pas énormément de demandes pour aller travailler dans d'autres ministères. Vous indiquez que les gens qui quittent la vie militaire veulent travailler au MDN, mais pas vraiment à Revenu Canada, par exemple. Il est difficile de susciter cette demande si, en fait, cela n'intéresse pas tellement les anciens combattants eux-mêmes. C'est ce qui semble poser problème. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

Rear-Admiral Smith: I do. It is a great point. I think your comment points to the fact that the Canadian Forces and, by extension, the Department of National Defence, really is a family. When people take the uniform off, they often do so reluctantly. If they are going to do that and want to continue employment in the public service, their first interest really is to remain part of the family — if I can use that term — inside the department.

I think it is an accurate comment. Veterans Affairs, as our cousins, are seen to be closely associated with that. People in the navy might see Fisheries and Oceans as a logical extension of that. However, to go and work in Revenue Canada or Industry Canada might not be so obvious.

Mr. Hillier: I would echo that. Certainly, there are occupations and trades in government that are compatible. Many are not. I think that is why, as Rear-Admiral Smith mentioned earlier this morning, that we have to have a number of tools in the toolbox. Helmets to Hardhats is one. There are also many other things going on with industry in Canada, particularly around the re-service, and what have you. This is clearly a situation where one tool does not suit the vast array of experiences that people have in the Canadian Forces.

Senator Wallin: The other thing I have noticed is that when you talk with soldiers in Afghanistan, or when they come home, the average age is 36. That is young. My sense from a lot of these guys is that they are young. They are just ready to go out and do something else and start again. I do not mean someone who is severely injured, but obviously they need help. I do not know whether you would characterize it as the vast majority, or many, or what your sense of that would be, but they have done their service, are proud of what they have done and are moving on. They do not really need your help, other than with the transition. Do you see that there might even be some reduction in the demand for your services, given this younger generation that says, “I am out of here. I am moving on.”

Mr. Hillier: Certainly with our job placement services, the demand has been considerably lower than we had anticipated. Actually, certainly in some of the trades, the feedback I get from my case managers doing the transition interviews is that some of these folks are saying, “I have a job offer before I walk out the door.” They have probably been headhunted. It is a good thing that they can take their skills and experience and go elsewhere with it.

However, I want to be clear here that while they are younger — my youngest client is 19 years old — I also have many over 100. While we have a lot of discussion about Canadian Forces modern-day veterans, as Senator Day noted, we are in no way relinquishing our responsibilities to traditional, war-era veterans. They continue to get case-managed and to get the service they need. Yes, there is a focus on veterans of more recent conflicts. However, I want to be clear, from the standpoint of Veterans

Cam Smith : Oui. C’est une question très intéressante. Je pense que votre commentaire montre bien qu’en fait, les Forces canadiennes et, par extension, le ministère de la Défense nationale, forment une famille. Quand les militaires retirent leur uniforme, ils le font souvent à contrecœur. Par conséquent, lorsqu’ils veulent continuer à travailler dans la fonction publique, leur premier objectif est de demeurer dans la famille — si je peux employer ce terme —, au sein du ministère.

Je crois que c’est une remarque pertinente. Nos cousins, les anciens combattants, sont considérés comme étant liés de près à cette question. Les membres de la marine considèrent peut-être le ministère des Pêches et des Océans comme une suite logique à leur service. Toutefois, il ne doit pas être si évident d’aller travailler à l’Agence du revenu ou à Industrie Canada.

M. Hillier : C’est ce que je pense aussi. Il y a certainement des professions et des métiers compatibles au sein du gouvernement. Beaucoup ne le sont pas. C’est pourquoi, comme l’a mentionné le contre-amiral Smith ce matin, nous nous devons de disposer de nombreux outils. Le programme « Helmets to Hardhats » en est un. Il y a également beaucoup d’autres initiatives au sein de l’industrie au Canada, en particulier en ce qui a trait à la reprise du service, entre autres. Il s’agit clairement d’une situation où un seul outil ne convient pas à toute la gamme d’expériences que possèdent les membres des Forces canadiennes.

Le sénateur Wallin : J’ai remarqué également que les soldats en Afghanistan ou ceux qui sont revenus ont en moyenne 36 ans. C’est jeune. Je trouve que beaucoup de ces soldats sont jeunes. Ils sont prêts à entreprendre quelque chose de nouveau. Je ne parle pas de ceux qui sont gravement blessés, mais de toute évidence, ils ont besoin d’aide. Je ne sais pas si vous diriez qu’il s’agit de la grande majorité ou de bon nombre d’entre eux, ou ce que vous en pensez, mais ils ont effectué leur service, ils sont fiers de ce qu’ils ont accompli et ils passent à autre chose. Ils n’ont pas vraiment besoin de votre aide, sauf pour la transition. Croyez-vous qu’il pourrait même y avoir une diminution de la demande pour vos services, étant donné que ces jeunes se disent : « Je m’en vais, je passe à autre chose »?

M. Hillier : Il est certain que pour nos services de placement, la demande est nettement inférieure à ce que nous avions prévu. En fait, pour certains métiers, d’après ce que disent mes gestionnaires de cas qui font les entrevues de transition, certains militaires reçoivent une offre d’emploi avant même d’avoir été libérés. Ils ont probablement été ciblés par des recruteurs. C’est une bonne chose qu’ils puissent utiliser leurs compétences et leur expérience ailleurs.

Toutefois, je tiens à préciser que même s’il y a des jeunes — mon plus jeune client a 19 ans —, il y en a aussi plusieurs qui ont plus de 100 ans. Même si nous parlons beaucoup des anciens combattants des Forces canadiennes d’aujourd’hui, comme l’a souligné le sénateur Day, nous ne nous soustrayons d’aucune façon à nos responsabilités envers les anciens combattants traditionnels de l’époque des guerres. Ils continuent à bénéficier des services dont ils ont besoin. Il est vrai que nous nous concentrons sur les anciens

Affairs, that it is not trading one for the other. Both groups have very different needs, but they both need services from Veterans Affairs.

Senator Wallin: I will make one comment on that. I happened to spend the weekend with my family, and my father had his new forms to fill out. I want to commend you, because they are much simpler than they used to be. We actually only spent about 20 minutes on it. That is one good thing.

Senator Nolin: Except for someone going to Revenue Canada.

Rear-Admiral Smith: With respect to decrease in demand, in the post-Afghanistan conflict era — noting that we are still engaged in Afghanistan in a meaningful way — there is a logical reduction in the number of physical casualties that will present themselves. Having said that, it would be my expectation, in keeping with our experience on OSI and PTS-type injuries, those numbers could grow in the next 24 to 40 months, often as more of a latent effect. That will certainly continue to bring our services into demand.

With respect to people not necessarily needing either our services or the Veterans Affairs services as much as they may have for traditional veterans or pre-2000 and pre-1995, this is reflective of a change in society. When I joined the public service, people used to think we were joining for life, or that it was a life sentence, or a career. Today you see youth fully accepting having two or three careers. Therefore, they are happy to do something different, engaging and adventurous, to get some skills and to move on to have a complete paradigm shift from a career perspective and do something completely different.

Senator Wallin: That is the sense I was getting. You may be right on the PTSD kind of injury. I just came back from Kabul, where we have 1,000 people stationed there. It is very stressful there. It is a different kind of security threat and living arrangement than the combat mission was and, in some cases, more difficult. It is interesting about the larger numbers.

This is just a quick technical point. Is VA now co-located at all of the 24 JPSUs, or almost all?

Col. Blais: There are two sites where we still have a campus concept that they are not in the same building, but the structures are going up now to accommodate them together.

Senator Wallin: That is part of anticipating six months in advance. When someone knows that becomes easier, too.

The Chair: Before we go to a second round, you still have 21 year olds who are veterans, like you did after World War II, and who will still require your needs. You have to have programs to handle that. Regarding that lower-end spectrum of the veterans, whether

combattants des conflits récents. Cependant, je tiens à préciser que du point de vue du ministère des Anciens Combattants, cela ne signifie pas qu'on délaisse un groupe au profit d'un autre. Les deux groupes ont des besoins très différents, mais ils ont tous deux besoin des services du ministère.

Le sénateur Wallin : J'aimerais faire une observation à ce sujet. Il se trouve que j'ai passé la fin de semaine avec ma famille, et mon père avait de nouveaux formulaires à remplir. Je tiens à vous féliciter, car ces formulaires sont beaucoup plus simples qu'auparavant. Il nous a fallu à peine 20 minutes pour les remplir. C'est une bonne chose.

Le sénateur Nolin : Sauf pour ce qui est de l'Agence du revenu du Canada.

Cam Smith : En ce qui concerne la diminution de la demande, à l'ère de l'après-conflit en Afghanistan — il faut souligner que nous sommes encore présents concrètement en Afghanistan —, il y a une diminution logique du nombre de blessures physiques. Cela dit, d'après notre expérience relativement aux TSO et aux TSPT, je m'attends à ce que le nombre augmente au cours des 24 à 40 prochains mois, normalement en raison d'un effet différé. Nos services seront assurément encore en demande.

Le fait que les gens n'ont pas nécessairement autant besoin de nos services ni de ceux du ministère des Anciens Combattants que les anciens combattants traditionnels ou de ceux d'avant 2000 et 1995 est représentatif d'un changement dans la société. Quand je suis entré à la fonction publique, les gens pensaient que nous étions condamnés à y rester toute notre vie, toute notre carrière. Aujourd'hui, les jeunes acceptent de mener deux ou trois carrières. Par conséquent, ils sont heureux de faire quelque chose de différent, d'attrayant et d'audacieux, d'acquérir des compétences, de procéder à un changement radical dans leur carrière et de faire tout autre chose.

Le sénateur Wallin : C'est l'impression que j'ai eu. Vous avez peut-être raison en ce qui concerne les TSPT. J'arrive tout juste de Kaboul, où 1 000 de nos soldats sont stationnés. C'est très stressant là-bas. La menace à la sécurité et les conditions de vie sont différentes de la mission de combat. Dans certains cas, c'est plus difficile. Ce que vous avez dit à propos de l'augmentation du nombre de blessures est intéressant.

J'aimerais vous poser une brève question d'ordre technique. Y a-t-il maintenant un bureau d'ACC dans chacune des 24 unités interarmées de soutien au personnel, ou dans presque toutes?

Col Blais : À deux endroits, nous avons encore le concept de campus et ils ne sont pas dans le même immeuble, mais on met actuellement en place des structures pour les regrouper.

Le sénateur Wallin : C'est pourquoi il est important de prévoir six mois à l'avance. Quand on le sait, c'est plus facile également.

Le président : Il y a encore des anciens combattants de 21 ans, comme après la Seconde Guerre mondiale, qui auront encore besoin de vos services. Il vous faut des programmes pour cela. En ce qui concerne la limite inférieure du spectre des anciens

you are not you are doing that to the same scale you did with the old charter is certainly worthwhile discussing. As an example, for education, where we used to pay the whole university program, that is now nowhere near the same for this generation of veterans, and we have some number of them who have more combat time than World War II veterans, and in more complex operations, too.

There is a delta of the services you are providing in that. This goes to the point we spoke about, namely, going to Revenue Canada. I would find it difficult for an infantryman, who has no obvious trade out there, to apply to Revenue Canada except maybe being a driver. What specifically are you doing in order to assist that person to be re-skilled — that is, to be competitive within the public service — in order to get a job at Revenue Canada? Also, what is Public Service Canada doing regarding veterans who need to be re-skilled to be competitive in order to get those jobs?

Ms. Pellerin: I can provide an answer to that. With our vocational rehabilitation program, which is accessed by those who are medically released and non-medically released and who subsequently have a re-establishment health issue, they can access our vocational rehabilitation program. Once engaged in that program, we have vocational rehabilitation specialists on contract with VAC who do an assessment of the individual's education, experience, military experience, and look at the transferable skills from the military to a civilian occupation.

In addition we look at the individual's health circumstances and career interests. If the military experience or employment is not easily transferred and/or the member participant does not wish to reengage in that type of employment, then our vocational rehabilitation program will provide training in order that the participant can get the skills in order to access a job that is more suitable to their interests in the civilian community. That career interest could be in the public service or in the private sector.

All of our vocational programming is tailored to the individual's circumstances. Location, labour market factors and career interests will be taken into consideration.

The Chair: You are confirming that the public service does not have a particular policy in doing that so that they can transfer their pension that is already going and continue it within the federal service. There is no deliberate dimension from the Public Service of Canada to go and get the veterans to join them and retrain them and employ them?

Mr. Hillier: I am not aware of any such initiative.

The Chair: No, that is right.

Senator Wallin: Send them to Saskatchewan.

combattants, il vaudrait certainement la peine d'en discuter pour déterminer si vous procédez selon la même échelle qu'avec l'ancienne charte. Par exemple, en ce qui concerne l'éducation, alors que nous financions auparavant l'ensemble du programme universitaire, nous sommes très loin de faire la même chose pour la génération actuelle d'anciens combattants et pourtant, un grand nombre d'entre eux ont combattu plus longtemps que les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, et dans des opérations plus complexes également.

Il y a une diminution des services que vous offrez à ce chapitre. Cela nous ramène à la question dont nous avons parlé, à savoir d'aller travailler à l'Agence du revenu du Canada. Il serait difficile pour un soldat d'infanterie, qui ne fait partie d'aucun corps de métier, de postuler à l'Agence du revenu du Canada, sauf peut-être comme chauffeur. Que faites-vous précisément pour aider cette personne à se recycler — c'est-à-dire à être compétitive au sein de la fonction publique — afin d'obtenir un emploi à l'Agence du revenu du Canada? Et que fait la fonction publique du Canada pour les anciens combattants qui doivent se recycler pour être compétitifs et obtenir un emploi?

Mme Pellerin : Je peux répondre à cela. Les personnes qui sont libérées pour raisons médicales ou non et qui par la suite présentent un problème de réinsertion lié à leur santé peuvent avoir accès à un programme de réadaptation professionnelle. Dans ce programme, nous avons des spécialistes de la réadaptation professionnelle travaillant à contrat pour ACC qui procèdent à une évaluation de la scolarité, de l'expérience et de l'expérience militaire de la personne et qui évaluent les compétences transférables pouvant être utilisées dans un poste civil.

Nous examinons également son état de santé et ses intérêts de carrière. Si l'expérience militaire ou l'emploi ne peut facilement être transféré ou si le participant ne souhaite pas être réembauché dans ce type d'emploi, notre programme de réadaptation professionnelle lui permettra de recevoir de la formation afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi qui convient mieux à ses intérêts dans la vie civile. Il peut être intéressé à travailler dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Tous nos programmes de réadaptation professionnelle sont adaptés à la situation de chaque personne. On tiendra compte de l'emplacement, des facteurs liés au marché du travail et des intérêts de carrière.

Le président : Vous confirmez donc que la fonction publique n'a pas de politique précise en ce sens afin de pouvoir transférer la pension existante au sein de l'administration fédérale. Il n'y a pas d'initiative volontaire de la part de la fonction publique du Canada pour amener les anciens combattants à rejoindre ses rangs, pour les recycler et les embaucher?

M. Hillier : Pas à ma connaissance.

Le président : Non, en effet.

Le sénateur Wallin : Envoyez-les en Saskatchewan.

Senator Day: The one area that we talked about earlier of allowing retiring armed forces personnel to apply in an internal competition is a major step that has been taken and is overseen by the Public Service Commission. It is important for us to realize that this is internal. They will not have to apply for a position that they see in a particular department with everyone else from across Canada, it is an internal process.

Rear-Admiral Smith: That goes to the chair's previous question. Within the SISIP vocational rehabilitation, similar to the Veterans Affairs vocational rehab, we have an ability to steer or tailor vocational rehabilitation toward a job that they might be interested in.

Also, on an unofficial basis, as they return to work, if, for example, an infantryman wants to be a heavy lift equipment operator, we have an ability to place them in any one of the maintenance or supply depots in order to gain on-the-job experience in that regard. Equally, we continue to have the base personnel selection officers who are schooled in matching an individual's desires with a training program to help them better understand and have a realistic expectation of how to approach the transition, the skill development piece.

Senator Day: I would think a lot of the skills that the armed forces personnel develop would be ideal for areas like CSIS, border security and the RCMP. There are a lot of possibilities out there. It is a shame, for those skills that have been developed — and, you put a lot of time into training the skills and disciplines for positions in the armed forces — that we do not take advantage of that maybe to the extent that we could.

Rear-Admiral Smith: I would agree; noted. I know your question was more specifically related to a public service employment piece. My experience with dealing with corporate Canada is that corporate Canada, be it the bank industry, food distribution, cartage companies, financial institutions, among others, are looking hungrily at the types of skill sets that Canadian Forces members have, whether it be communication skills, leadership skills, or organizational skills that we would tend to take for granted inside the Canadian Forces and that, based on what I am told, are not as readily apparent outside. The corporal "infantryman" that may be transition may not necessarily have all the knowledge related to distribution inside a food distribution warehouse. They can give that. What they cannot give them is the leadership, communication and organizational skills that he comes to the table with. They are interested in plugging in and tapping into that resource base.

Senator Wallin: This is more in summation, but we have been taking testimony in all of this, have seen the changes, improvements, the form that is better, and the actions to the JPSUs. Many things are improving. You have heard the question before, but is there one thing you wish you could fix that you think is still an issue — where someone is missing something — or do you feel you have the safety net underneath there somewhere?

Le sénateur Day : Il a été question tout à l'heure de permettre aux militaires des forces armées qui prennent leur retraite de postuler dans le cadre d'un concours interne; il s'agit d'un important pas en avant qui est supervisé par la Commission de la fonction publique. Il est important que nous comprenions bien qu'il s'agit d'un processus interne et qu'il n'y aura pas de candidats de partout au Canada qui postuleront pour le même poste dans un ministère.

Cam Smith : Cela nous ramène à la dernière question du président. Au sein du programme de réadaptation professionnelle du RARM, semblable à celui des Anciens Combattants, nous pouvons orienter ou adapter la réadaptation professionnelle en fonction d'un emploi qui pourrait intéresser le participant.

De plus, officieusement, lors du retour au travail, si un soldat d'infanterie, par exemple, veut occuper un poste d'opérateur d'équipement lourd, nous pouvons le placer dans l'un ou l'autre des dépôts d'entretien ou d'approvisionnement afin qu'il puisse acquérir de l'expérience en milieu de travail. De même, les officiers de sélection du personnel de la base continuent d'être formés pour faire correspondre les intérêts des militaires à un programme de formation afin de les aider à mieux comprendre la façon d'aborder la transition et d'avoir des attentes réalistes en ce qui concerne le développement des compétences.

Le sénateur Day : Je pense que les militaires possèdent beaucoup de compétences qui seraient tout à fait indiquées pour des emplois au SCRS, dans le domaine de la sécurité frontalière et à la GRC. Il y a là beaucoup de possibilités. C'est bien dommage que nous ne tirions pas profit de ces compétences autant que nous le devrions, car il a fallu beaucoup de temps pour développer les compétences et les disciplines pour les postes dans les forces armées.

Cam Smith : Je suis d'accord. Je sais que votre question avait trait plus précisément à l'emploi dans la fonction publique. Selon mon expérience, les entreprises canadiennes, que ce soit dans le secteur des banques, de la distribution alimentaire, des entreprises de camionnage ou des institutions financières, regardent avec envie l'ensemble des compétences en communication, en leadership ou en organisation que possèdent les militaires, compétences que nous avons tendance à tenir pour acquises au sein des Forces canadiennes et qui, selon ce qu'on m'a dit, ne se trouvent pas si facilement à l'extérieur des Forces. Le caporal d'infanterie qui fait la transition à la vie civile ne possède peut-être pas toutes les connaissances relatives à la distribution dans un entrepôt de distribution alimentaire, mais on peut les lui transmettre. Ce qu'on ne peut lui donner, ce sont les aptitudes en leadership, en communication et en organisation qu'il apporte avec lui. On veut exploiter cette base de ressources.

Le sénateur Wallin : En bref, nous avons entendu des témoignages sur toutes ces questions, nous avons vu les changements, les améliorations, la meilleure formule, et les mesures relatives aux unités interarmées de soutien au personnel. Bien des choses s'améliorent. Je sais qu'on vous a déjà posé la question, mais y a-t-il une chose que vous souhaiteriez améliorer, qui pose encore problème, ou estimez-vous avoir un filet de sécurité?

Rear-Admiral Smith: Off the cuff, I would say if anything, it would be to raise awareness. A lot of people transitioning, even at the age of 36, do not naturally see themselves as veterans. They still see veterans as the folks on Remembrance Day who march of with a rack full of medals. Everybody in the forces today will inevitably become a veteran. Whether they become a client of Veterans Affairs is another issue. However, to raise awareness that when you transition — should you have an illness or injury related to service — there are services and programs available. That is an issue we continue to work on.

Mr. Hillier: I would respond by saying the government has been clear that the New Veterans Charter is a living document, and it will be adjusted over time as needs are identified or change. The evidence is that is Bill C-55, which we have put in place and people are getting the benefits of. I remember being in this chamber the evening before the election was called for clause by clause to get that through.

I would note that we are ongoing with our policy work, continuing with our joint research with the Canadian Forces, and also other veterans' administrations around the world. In terms of where we go I would like to highlight that this fall, in late October, we had the first meeting of a new veterans stakeholder group. This is a much expanded group that takes in many modern-day veterans' organizations. We are listening to those groups in terms of the issues they are hearing from their colleagues and from the men and women who have served.

The safety net is solid, but it is not perfect. We want to hear from veterans and veterans' groups.

Senator Wallin: One thing we discussed at that time was that the young folks coming back tend to keep in touch, because they email each other. They are not going to the legion on Tuesday night in the same way, so you have now found an access point.

Mr. Hillier: That is correct. We have expanded the stakeholder group. We met in Ottawa I believe the last week of October, and spent the better part of a day with them. The minister was there for part of the day, myself, and other assistant deputy ministers. We want to listen to them and hear what their concerns are. This will guide us in our policy work we need to do.

The Chair: We would be interested in knowing the terms of reference of your stakeholder group. It was not explained well what the employment rehabilitation that SISIP provides, when it is operating, what the employment rehabilitation that VAC provides, when it is operating, and how the two are communicating with the same body. You could provide that information to us subsequently — because we are running out of time — to be able to meet that requirement.

Cam Smith : Spontanément, je dirais qu'il faut accroître la sensibilisation. Bien des militaires qui font la transition à la vie civile, même à l'âge de 36 ans, ne se considèrent pas comme des anciens combattants. Pour eux, les anciens combattants, ce sont les gens couverts de médailles qu'ils voient marcher lors du jour du Souvenir. Tous les militaires d'aujourd'hui deviendront inévitablement un jour des anciens combattants. Quant à savoir s'ils seront des clients d'Anciens Combattants Canada, c'est une autre question. Néanmoins, il faut leur faire prendre conscience que lorsqu'ils font la transition, s'ils ont une maladie ou une blessure liée au service, ils peuvent avoir accès à des services et à des programmes. Nous continuons à travailler là-dessus.

M. Hillier : Je répondrai en disant que le gouvernement a clairement indiqué que la Nouvelle Charte des anciens combattants est un document évolutif qui sera adapté au fil du temps, selon la définition et l'évolution des besoins. Nous en avons la preuve avec le projet de loi C-55, que nous avons mis en œuvre et dont les gens tirent profit. Je me souviens que j'étais ici, la veille du déclenchement des élections, pour l'étude article par article et l'adoption de ce projet de loi.

Je tiens à signaler que nous poursuivons notre travail en matière de politiques, notre étude conjointe avec les Forces canadiennes et que les autres ministères des anciens combattants dans le monde. Quant à savoir quelle est notre orientation, j'aimerais souligner que cet automne, à la fin octobre, nous avons tenu notre première réunion du groupe d'intérêt d'anciens combattants. Il s'agit d'un groupe élargi qui comprend de nombreuses organisations d'anciens combattants d'aujourd'hui. Nous écoutons ces groupes sur les questions que leur soumettent leurs collègues et les hommes et femmes qui ont servi dans les forces armées.

Le filet de sécurité est solide, mais pas parfait. Nous voulons entendre les anciens combattants et les groupes d'anciens combattants.

Le sénateur Wallin : Nous avons notamment discuté à ce moment-là du fait que les jeunes qui reviennent restent souvent en contact grâce aux courriels qu'ils s'envoient. Ils ne se rendent pas à la Légion le mardi soir; vous avez donc maintenant un point d'accès.

M. Hillier : C'est exact. Nous avons élargi le groupe d'intervenants. Nous nous sommes rencontrés à Ottawa la dernière semaine d'octobre, je crois, et nous avons passé pratiquement toute la journée avec eux. Le ministre était présent durant une partie de la journée, ainsi que moi-même et d'autres sous-ministres adjoints. Nous voulons les écouter et connaître leurs préoccupations. Cela va nous guider dans l'élaboration de politiques.

Le président : Nous aimerions connaître le mandat de votre groupe d'intérêt. Nous n'avons pas reçu suffisamment d'explications au sujet du programme de réadaptation au travail qu'offre le RARM et de celui qu'offre ACC, et comment les deux communiquent avec le même organisme. Vous pourriez nous fournir ces renseignements plus tard, car nous manquons de temps.

The other question from the chair is about your contracted people. They are providing employment retraining and advisory to members or their spouses. Where do you think that is at in regard to your satisfaction with their performance, as well as your clients'?

Mr. Hillier: I think we have made a lot of progress over time. We are not getting many complaints. As a judge of that, I look at the types of emails I get or the minister gets, and we are not seeing that. We have had some challenges from time to time when we got started up. We needed to bring to the attention of the prime contractor some of the subcontractors that probably did not meet our expectations. We have a contract which we monitor and we ensure the results are appropriate. It is all about the outcomes. In fact, we are able to ensure that we move forward.

Ms. Pellerin: With our contractor we have a minimum education requirement. All of our vocational rehabilitation specialists must meet a certain educational requirement in counselling, social work, and that type of thing. As well, they must be registered within their province or nationally, as a registered rehabilitation professional or vocational professional.

The Chair: Were you able to answer the first question?

Rear-Admiral Smith: SISIP runs the respective vocational rehabilitation programs through the Canadian Forces and the equivalent vocational program in Veterans Affairs. They are complementary and not competing programs. The SISIP piece is consistent with an insurance vocational rehab program, with a duration of 30 months. It can start six months prior to release and go for a period of 30 months. All medically releasing personnel have access to that program.

The Veterans Affairs vocational rehabilitation program is for people who release voluntarily and subsequently present with the service-related vocational rehabilitation need. Or it is for those who complete the SISIP program, ultimately return to work and it is not successful. It is a wonderful safety net that the government has put in place that recognizes service to the country for veterans to have a second approach to vocational rehabilitation. One is an insurance program, the other is a social program that is complementary. Increasingly, we are having Veterans Affairs case managers have a look early on in the SISIP piece to better understand what the vocational rehabilitation goals are for the transitioning member. When they have completed their SISIP piece, and if there is an issue or something else VAC can do, they are well aware of that in advance instead of picking it up after the fact.

Senator Day: You may not be able to give me all the information now, but the Military Civilian Training Accreditation Program, I would think would be helpful in recruiting. It would also help your job in placing retired personnel afterwards if they have an

L'autre question de la présidence porte sur les personnes que vous embauchez à contrat. Elles offrent une rééducation professionnelle et des conseils aux militaires et à leurs conjoints. Qu'en est-il de votre satisfaction relativement à leur rendement, ainsi que de celle de vos clients?

M. Hillier : Je pense que nous avons fait beaucoup de progrès avec le temps. Nous ne recevons pas beaucoup de plaintes. Pour en être sûr, je vérifie le type de courriels que le ministre et moi-même recevons, et nous n'en voyons pas beaucoup. Nous avons connu quelques difficultés au début. Nous avons dû attirer l'attention du principal agent contractuel sur quelques-uns des sous-traitants qui ne répondaient probablement pas à nos attentes. Nous avons un contrat pour lequel nous exerçons une surveillance et nous nous assurons que les résultats sont satisfaisants. Ce qui compte, ce sont les résultats. En fait, nous pouvons garantir que nous allons de l'avant.

Mme Pellerin : Pour la personne que nous embauchons à contrat, nous avons une exigence minimale en matière d'études. Tous nos spécialistes en réadaptation professionnelle doivent satisfaire une certaine exigence en matière d'études en orientation, travail social, et cetera. De plus, ils doivent être enregistrés au niveau provincial ou national à titre de professionnels agréés en réadaptation ou professionnels en formation spécialisée.

Le président : Avez-vous pu répondre à la première question?

Cam Smith : Le RARM gère les programmes de réadaptation professionnelle dans les Forces canadiennes et le programme de réadaptation professionnelle équivalent à ACC. Il s'agit de programmes complémentaires et non concurrentiels. Celui du RARM correspond à un programme de réadaptation professionnelle du régime d'assurance, et dure 30 mois. Il peut commencer six mois avant la libération et s'étendre sur une période de 30 mois. Tous les militaires libérés pour des raisons médicales ont accès à ce programme.

Le programme de réadaptation professionnelle d'ACC est destiné aux militaires qui quittent le service volontairement et qui présentent par la suite un besoin de réadaptation professionnelle lié au service. C'est aussi pour ceux qui terminent le programme du RARM et qui retournent ensuite au travail, mais dont l'expérience n'est pas fructueuse. Il s'agit d'un formidable filet de sécurité mis en place par le gouvernement et qui permet aux anciens combattants qui ont servi leur pays d'avoir une deuxième option de réadaptation professionnelle. L'une est un programme d'assurance, l'autre est un programme social complémentaire. Les gestionnaires de cas d'ACC se penchent du plus en plus tôt sur le programme du RARM afin de mieux comprendre les objectifs de réadaptation professionnelle pour les militaires en processus de transition. Lorsqu'ils ont terminé le programme du RARM, et s'il y a un problème ou si ACC peut faire autre chose, ils le savent à l'avance au lieu de l'apprendre par la suite.

Le sénateur Day : Vous ne pourrez sans doute pas me donner toute l'information maintenant, mais selon moi, le Programme d'accréditation de la formation militaire à des fins civiles serait utile pour le recrutement. Cela vous aiderait également à placer les

accreditation for their skill — for the technical train they have learned while in the armed forces — that they can carry into civilian life. I note that the lead on this is the Canadian Defence Academy. Where is it? Is there a briefing note we could get as to know how well it is moving along? It is not just for people retiring but for those in the armed forces. On a regular basis, would they be upgraded within their various skills?

Rear-Admiral Smith: I will give you an imperfect answer and take the question on notice. The Canadian Defence Academy has done a lot of work looking at qualifications, accreditation, and prior learning. It is an ongoing piece to tie in the various engineering or technologist societies across the country, to recognize some of the training we do. That is an ongoing piece. Quite a bit of work has been done. I would be happy to come back and provide you with greater detail in a note subsequently.

Senator Day: If you could, that would be helpful.

The Chair: Thank you all for being very candid, succinct and clear in your responses to us in this complex transition exercise that people are going through.

Thank you, ladies and gentlemen. This session is closed.

(The committee adjourned.)

militaires retraités par la suite s'ils possèdent une reconnaissance professionnelle de leurs compétences — pour la formation technique qu'ils ont acquise pendant qu'ils étaient dans les forces armées — qu'ils peuvent transférer dans la vie civile. Je crois que c'est l'Académie canadienne de la Défense qui s'en occupe. Où se trouve-t-elle? Pourrions-nous obtenir une note d'information pour savoir si les choses fonctionnent rondement? Ce n'est pas seulement pour ceux qui prennent leur retraite, mais aussi pour les membres des forces armées. Leurs compétences sont-elles régulièrement mises à niveau?

Cam Smith : Je vais vous donner une réponse imparfaite et prendre la question en note. L'Académie canadienne de la Défense s'est beaucoup penchée sur les qualifications, la reconnaissance professionnelle et la reconnaissance des acquis. Il faut continuellement collaborer avec les diverses sociétés d'ingénieurs ou de technologistes du pays pour qu'elles reconnaissent la formation que nous offrons. C'est un processus continu. Beaucoup de travail a été fait. Je serai heureux de revenir pour vous fournir davantage de renseignements dans une note d'information ultérieurement.

Le sénateur Day : Si vous le pouviez, ce serait très utile.

Le président : Je vous remercie tous de nous avoir fourni des réponses honnêtes, concises et claires sur ce processus de transition complexe.

Merci, mesdames et messieurs. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, November 23, 2011

Treasury Board of Canada Secretariat:

Marc O'Sullivan, Assistant Comptroller General, Acquired Services and Assets;

Shirley Jen, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division.

Public Works and Government Services of Canada:

Pablo Sobrino, Associate Assistant Deputy Minister, Acquisitions Branch;

Vincent Robitaille, Senior Director, Professional Services Procurement Directorate, Acquisitions Branch.

Wednesday, November 30, 2011

The Royal Canadian Legion:

Andrew Siew, Director of the Dominion Command Service Bureau
Brad White, Dominion Secretary.

Wednesday, December 14, 2011

Veterans Affairs Canada:

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;
Anne-Marie Pellerin, Director, Rehabilitation and Case Management.

National Defence:

Rear-Admiral Andrew Smith, Chief Military Personnel;
Colonel Gérard Blais, Director Casualty Support Management.

TÉMOINS

Le mercredi 23 novembre 2011

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Marc O'Sullivan, contrôleur général adjoint, Secteur des services acquis et des actifs;

Shirley Jen, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :

Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des approvisionnements;

Vincent Robitaille, directeur principal, Direction de l'acquisition des services professionnels, Direction générale des approvisionnements.

Le mercredi 30 novembre 2011

Légion royale canadienne :

Andrea Siew, directrice du Bureau d'entraide de la Direction nationale;
Brad White, secrétaire de la Direction nationale.

Le mercredi 14 décembre 2011

Anciens Combattants Canada :

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services;
Anne-Marie Pellerin, directrice, Réadaptation et Gestion de cas.

Défense nationale :

Contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire;
Colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés.